
3 1761 05243290 3

INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

DU

BRABANT

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DE L'ÉTAT EN BELGIQUE

INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

DU

BRABANT

PAR

Alfred d'HOOP

Sous-chef de section aux Archives générales du Royaume

TOME I

ÉGLISES COLLÉGIALES

BRUXELLES

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE E. GUYOT

12, rue Pachéco, 12

—

1905



AVANT-PROPOS

Les archives groupées sous le titre « d'*Archives ecclésiastiques* » constituent, sans contredit, l'une des sources les plus fécondes pour l'étude de notre histoire nationale (1).

On se figurerait à tort que sous cette dénomination ne sont compris que des documents de caractère purement religieux et n'offrant par conséquent qu'un intérêt très spécial.

Il suffit de se rappeler le rôle joué par l'Église à travers les siècles, ses rapports intimes et constants avec l'État, le développement incessant du puissant organisme religieux émané d'elle : abbayes, couvents, chapitres, églises et corporations religieuses de tout genre, — pour se convaincre que les documents ayant appartenu à l'ensemble de ces institutions, doivent nécessairement embrasser les phases successives des choses du passé et constituer d'inépuisables mines de renseignements, tant pour l'histoire civile que pour l'histoire ecclésiastique de nos provinces.

Pendant longtemps, toute l'activité littéraire se concentra dans les anciens monastères.

Travailleurs opiniâtres et instruits, les moines recueillirent et conservèrent soigneusement, durant le cours des siècles, ces nombreux documents originaux : bulles, diplômes, chartes épiscopales et ducales, édits, octrois, règlements, sentences, actes de fondations, titres de propriétés et autres pièces formant aujourd'hui nos précieux chartriers.

C'est à leur prévoyance que nous devons cette importante série de cartulaires, recueils d'inappréciable valeur nous offrant la copie fidèle de tant de chartes actuellement détruites ou disparues.

---

(1) Nous reproduisons dans cet avant-propos une partie des considérations énoncées dans notre « Aperçu général sur les archives ecclésiastiques du Brabant ». Voir : Revue des Bibliothèques et des Archives de Belgique. Tome III, n° 1. A. d'H.

Après les chartriers et les cartulaires, on doit citer en première ligne les obituaires et les nécrologes, qui permettent de reconstituer l'histoire de la hiérarchie religieuse et politique, et d'étudier, sous ses aspects les plus variés, la constitution du patrimoine ecclésiastique et les anciennes coutumes.

Quant aux archives proprement dites provenant des anciens monastères et autres maisons religieuses, elles ne se bornent pas à nous révéler dans leurs moindres détails l'organisation et le développement de ces intéressantes institutions, mais elles fournissent les renseignements les plus précieux sur les mœurs et les usages de l'époque, les conditions des personnes et de la propriété, les sources et les transformations du droit, les progrès de l'instruction publique, les arts, les monnaies, etc.

Au point de vue plus spécial des sciences auxiliaires de l'histoire : paléographie, chronologie, diplomatique, héraldique, sigillographie, les milliers de chartes de toute époque et de toute provenance de nos chartriers ecclésiastiques ne forment-elles pas le plus merveilleux champ d'investigation que l'on puisse concevoir?

A côté des documents provenant des anciens monastères, se placent les archives, moins nombreuses, mais tout aussi intéressantes, du clergé séculier.

En vertu de l'étroite union des institutions civiles et religieuses, les membres de ce clergé — à quelque degré hiérarchique qu'ils appartinssent — se trouvaient intimement mêlés à tous les événements de la vie sociale.

Aussi, les archives de nos anciennes collégiales, riches en chartriers et en cartulaires, et l'ensemble des documents provenant des églises paroissiales, des cures et des nombreux bénéfices sont-ils de nature à nous donner les indications les plus curieuses sur l'histoire politique de nos villes et de nos villages, leur topographie, leurs habitants, leurs anciennes coutumes, la création et le développement des écoles, l'organisation de la bienfaisance, l'origine des gildes et des confréries, l'état civil et mille autres matières.

En thèse générale, on peut donc affirmer que parmi les nombreux documents parvenus jusqu'à nous, il en est peu qui présentent, au double point de vue de l'ancienneté et de la variété, l'importance de nos fonds d'archives religieuses.

*
* *

Malgré d'irréparables pertes de documents dues, les unes aux injures du temps, les autres aux événements politiques, on peut s'estimer heureux de retrouver de nos jours une masse aussi considérable d'archives ecclésiastiques.

A part certaines églises privées de leurs anciens titres, plus par l'incurie de leurs marguilliers que par les vicissitudes des siècles, la plupart des établissements religieux étaient encore à la fin de l'ancien régime en possession de la majeure partie de leurs archives.

Le morcellement des fonds d'archives ecclésiastiques, commencé sous Joseph II par la suppression d'une foule de couvents, continua et s'acheva lors de l'occupation de nos provinces par les armées de la République ; à ce moment, le bouleversement des richesses historiques et littéraires de nos établissements religieux fut complet : abbayes, couvents, chapitres et églises virent leurs moines et leurs prêtres chassés, leurs biens mis au pillage, leurs archives détruites ou confisquées.

Il est juste d'ajouter qu'en prévision de ces événements, plusieurs institutions religieuses avaient pris la sage précaution de mettre leurs archives en sûreté. Les pièces les plus précieuses furent envoyées en Allemagne, d'où elles ne revinrent pas toutes ; d'autres, soigneusement cachées dans le pays, retournèrent à leurs propriétaires légitimes ; un grand nombre, enfin, négligées ou oubliées, passèrent de mains en mains pour faire retour, après un intervalle de temps plus ou moins long, à leurs fonds respectifs, sous forme de donations, d'échanges ou de ventes.

De cet état de choses, il résulte qu'à l'heure actuelle la désagrégation des anciens fonds d'archives religieuses est presque générale : la diversité des intérêts en cause ne permet malheureusement pas d'en espérer la reconstitution matérielle.

En ce qui concerne plus spécialement le Brabant, ces documents sont disséminés en plusieurs endroits : Archives de l'État, Archives communales, Archives de l'Archevêché, archives conservées dans les maisons religieuses et dans les cures, archives détenues hors du pays ou chez des particuliers, — cette dernière catégorie échappant forcément à toutes investigations sérieuses.

* * *

Les archives ecclésiastiques conservées aux Archives du Royaume, à Bruxelles, constituent une des collections les plus considérables de ce dépôt ; elles ne concernent pas moins de quatre

cents institutions religieuses de la province du Brabant, savoir : neuf églises collégiales, deux cent trente et une églises paroissiales, cures et chapelles, et cent soixante maisons religieuses : abbayes, prieurés, couvents, etc.

De plus, elles contiennent des documents relatifs à soixante-six institutions religieuses ayant existé dans des localités actuellement incorporées à la France ou à la Hollande.

Au point de vue numérique, cette importante collection comprend près de sept mille registres et cahiers, onze à douze mille dossiers analysés, quatre à cinq cents cartons de pièces diverses et environ vingt-cinq mille chartes ou actes originaux sur parchemin, dont un tiers seulement est classé par ordre chronologique.

Seules, les archives des Jésuites ne figurent pas dans cette énumération et feront l'objet d'un inventaire spécial (1).



Examinons maintenant cette collection au triple point de vue de sa composition, de son degré de classement et des motifs impérieux qui nécessitent sa réorganisation complète.

Les documents de nature à être groupés sous le titre d'*Archives ecclésiastiques* sont de provenance très variée ; ils comprennent : 1° les archives confisquées par le gouvernement de la République et transmises plus tard par l'administration des Domaines, aux dépôts d'archives de l'État ; 2° les archives des couvents supprimés par Joseph II, restituées par le gouvernement autrichien en 1803 ; 3° les nombreux documents consignés à l'appui de procès intentés devant le Conseil de Brabant et retrouvés dans les archives de ce corps judiciaire ; 4° les pièces déposées chez des particuliers et revendiquées par l'administration des Domaines ; 5° les archives remises volontairement à l'État par des administrations communales, des conseils de fabrique d'églises ou des particuliers ; 6° les pièces acquises de différents côtés, notamment en Allemagne.

Lors du premier classement des archives ecclésiastiques, on s'écarta complètement des principes fondamentaux qui servent de règle en cette matière.

---

(1) L'inventaire des archives jésuitiques est en voie de formation par les soins de M. Gaillard, archiviste général du Royaume.

Loin de réunir en un fonds unique l'ensemble des archives déjà si incomplètes de nos institutions religieuses, on en retira successivement les cartulaires, les obituaires, les chartriers et les comptes des églises et des tables du Saint-Esprit, pour en constituer autant de fonds distincts ; quant aux autres documents, ils restèrent groupés sous la dénomination d' « Établissements religieux » et furent analysés en grande partie par feu l'archiviste-adjoint Wouters.

Ce mode de subdivision à outrance aboutit au résultat déplorable de subordonner la réussite éventuelle de toute recherche, à l'examen de quatre ou cinq collections différentes, n'ayant entre elles aucune affinité de classement.

D'autre part, les inventaires des « Établissements religieux » — tels qu'ils existent encore en ce moment — ne pouvaient comporter dans l'esprit de leur auteur qu'un travail préparatoire à un classement définitif. En effet, on se trouve en présence de longues listes de documents analysés avec un soin extrême, mais ne présentant aucun ordre méthodique ; de plus, il s'y rencontre de nombreuses rubriques *varia*, *miscellanea*, pièces à revoir ou à trier, etc., de nature à ne laisser aucun doute sur le caractère provisoire de ce travail.

En 1869, Wouters — qui comptait à ce moment plus de soixante-deux années de service ! — demanda sa mise à la retraite, laissant à d'autres le soin de continuer et de parachever son œuvre.

Il n'en fut malheureusement pas ainsi ; car peu après le départ de ce fonctionnaire, on réunit toutes les minutes de son travail, sous le titre d'*Inventaires des établissements religieux*, et un numérotage général vint donner à ce classement tout à fait provisoire et forcément incomplet, l'aspect d'une œuvre définitive.

Quoi qu'il en soit, il suffit de jeter un coup d'œil sur cette série d'inventaires pour se rendre compte de l'effort prodigieux accompli par l'ancien archiviste-adjoint : innombrables sont les archives ecclésiastiques de la province d'Anvers (1), du Brabant et du Limbourg (1), examinées, inventoriées et analysées par lui avec un soin et une science auxquels nous nous faisons un devoir de rendre un légitime hommage.

Tandis que lentement se poursuivait la mise en ordre de ces documents, quel fut le sort réservé aux précieuses archives si malencontreusement séparées de leurs fonds respectifs ?

---

(1) Ces archives, autrefois conservées aux Archives du Royaume, ont été envoyées aux dépôts de l'État, à Anvers et à Hasselt.

Pendant près d'un demi-siècle, les cartulaires et les nécrologes demeurèrent annexés au fonds des « Manuscrits » ; en 1895 et en 1899, ils furent l'objet d'inventaires détaillés, publiés sous les auspices de la Commission royale d'histoire.

Apparemment dans l'intention de constituer un fonds de *Chartriers ecclésiastiques*, on retira des collections la plus grande partie des chartes pour les placer provisoirement dans une série de cartons dont il ne fut pas dressé d'inventaire spécial ; les autres titres originaux, laissés dans leurs fonds respectifs, furent, les uns analysés par Wouters dans les dits inventaires, les autres réunis par lui en paquets, sous la dénomination de « Parchemins à trier ».

Empressons-nous d'ajouter que, durant ces dernières années, plusieurs chartriers importants — notamment ceux des abbayes de Saint-Trond, de la Cambre, d'Afflighem, d'Heylissem et de Sainte-Gertrude à Louvain — ont été l'objet d'un classement chronologique.

En dehors des diverses catégories d'archives dont nous venons de parler, il faut encore signaler l'existence de nombreux documents réunis sous forme de « Mélanges ecclésiastiques ».

D'une façon générale, il est donc permis de dire qu'à part quelques classements partiels effectués surtout en vue de travaux personnels, et l'inscription aux inventaires d'un certain nombre de documents provenant d'acquisitions ou de dons, les fonds d'archives ecclésiastiques n'ont subi aucune modification sérieuse depuis près de quarante ans.

*
* *

Tel était l'état de classement de cette importante collection au moment où — encouragé par le bienveillant appui de l'archiviste général du Royaume — nous nous sommes décidé à en entreprendre la complète réorganisation.

Le nouvel inventaire général des « Archives ecclésiastiques » comprendra six fascicules :

I. Églises collégiales ;
II. Églises paroissiales, cures, chapelles et bénéfices ;
III. Maisons religieuses : abbayes ;
IV. Id. : couvents (1) ;

---

(1) Ce fascicule comprendra les archives de toutes les maisons religieuses, à l'exclusion des abbayes et des prieurés qui en dépendaient.

V. Établissements religieux situés à l'étranger ;
VI. Table générale.

Pour autant que les circonstances le permettront et que l'importance des collections le justifiera, nous ferons précéder l'énumération des archives de nos principales institutions religieuses d'une courte notice historique relative à leur origine, leur but, leur développement, etc.

Notre méthode de classement reposera sur les données suivantes :

1° Toutes les archives provenant d'une même institution religieuse seront réunies en un fonds unique ;
2° Dans chaque collection, les documents seront répartis méthodiquement, chaque matière occupant un rang particulier ;
3° Chacune de ces subdivisions comprendra, selon les circonstances, un classement chronologique, topographique ou alphabétique ;
4° Chaque fascicule sera muni d'une table comprenant les titres et les sous-titres des inventaires.

La répartition des archives par ordre de matières entraînera nécessairement la complète transformation du numérotage existant dans les inventaires dressés par Wouters.

Afin de conserver à ces inventaires des « Établissements religieux » un caractère pratique et permettre de les utiliser pour retrouver les dossiers au moyen des cotes qu'ils avaient autrefois, nous y ferons figurer le numérotage nouveau à côté du numérotage ancien; de plus, une estampille portant le nom de la collection et les mentions « numéro nouveau », « numéro ancien », sera apposée sur tous les registres, cartons et dossiers incorporés dans le fonds des « Archives ecclésiastiques », de façon à rendre toute confusion impossible.

Dans le but de faire figurer au nouvel inventaire général *toutes* les archives ecclésiastiques existant aux Archives générales du Royaume, nous avons commencé par procéder au classement des nombreux documents figurant aux inventaires des « Établissements religieux » sous la dénomination de « Pièces diverses », ainsi qu'au triage d'un fonds considérable de « Mélanges ecclésiastiques », où étaient venues s'ensevelir dans l'oubli une foule de pièces précieuses.

Parmi ces mélanges figuraient notamment toutes les archives du chapitre de Saint-Léonard, à Léau (1), et la plus grande partie des archives du chapitre de Sainte-Gertrude, à Nivelles. Ces collections, récemment inventoriées par nous, ont enrichi les Archives ecclésiastiques de cinq cartulaires, de plusieurs obituaires, d'environ sept cents registres et dossiers et de près de dix-sept cents chartes.

D'autre part, grâce à nos soins, tous les cartulaires et obituaires ont fait retour à leurs fonds respectifs.

Les chartriers seront reconstitués, leurs titres classés chronologiquement et placés sous enveloppes : il sera procédé ultérieurement à leur inventaire analytique.

Quant aux comptes des églises et des pauvres, ils seront annexés, au fur et à mesure de nos classements, aux archives des institutions religieuses qu'ils concernent.



Comme nous l'avons dit plus haut, les Archives du Royaume ne possèdent qu'une partie des archives ecclésiastiques du Brabant, un grand nombre de documents se trouvant encore disséminés dans notre pays et même à l'étranger.

Or, ces diverses collections se complètent nécessairement l'une l'autre, et il nous aurait semblé faire œuvre imparfaite en nous bornant à publier l'inventaire des archives religieuses conservées aux Archives de l'État, sans faire allusion aux nombreux et précieux documents de même nature reposant hors de nos dépôts officiels.

Cette reconstitution intégrale de nos anciens fonds d'archives ecclésiastiques, — malheureusement irréalisable en fait —, nous l'avons tentée en principe : à cet effet — avec la bienveillante autorisation de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique — nous nous sommes adressé à l'archiviste de l'Archevêché, aux doyens et curés de nos anciennes collégiales, ainsi qu'à certains archivistes communaux, en les priant, soit de nous envoyer la liste de leurs archives, soit de nous autoriser à les examiner sur place.

Nos démarches ont été couronnées d'un plein succès, et s'il nous est donné aujourd'hui de pouvoir publier un inventaire aussi complet des intéressantes archives de nos anciennes collégiales, en y

---

(1) Voir : Les anciennes archives de l'église collégiale de Léau, par A. d'Hoop. Revue des Bibliothèques et des Archives. Tome I. 5e livraison.

faisant figurer en annexes de longues énumérations de documents, pour la plupart inconnus à ce jour, nous le devons à l'extrême bienveillance de nos aimables correspondants : qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de nos remerciements les plus vifs.

Puissent les membres du clergé s'inspirer du bienveillant accueil réservé aux travailleurs fréquentant les Archives vaticanes ainsi que les Archives archiépiscopales, à Malines, et continuer à seconder nos efforts en nous facilitant, par tous les moyens dont ils peuvent disposer, la publication d'un travail destiné à rendre les plus grands services à l'histoire religieuse de la Belgique.

*
* *

Dans les pages qui précèdent, nous avons cherché à démontrer l'importance et l'utilité offertes par les archives ecclésiastiques au point de vue de l'étude de la plupart des questions se rattachant à l'histoire politique et religieuse de notre pays.

Nous avons signalé les vicissitudes auxquelles ces documents ont été exposés, leur dispersion et les motifs qui ne permettent pas d'espérer la reconstitution matérielle de ces fonds tels qu'ils existaient sous l'ancien régime.

En ce qui concerne plus spécialement les archives ecclésiastiques reposant aux Archives générales du Royaume, nous croyons avoir établi la nécessité absolue de remédier, par un classement méthodique et complet, aux mille inconvénients qu'engendrent journellement la désagrégation des fonds et les défectuosités des inventaires.

Permettre à chacun de se renseigner promptement sur toutes les archives religieuses conservées non seulement aux Archives de l'État, mais aussi hors de nos dépôts officiels, tel est le but qu'avec le concours de toutes les bonnes volontés, nous chercherons à atteindre dans notre *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*.

ALFRED D'HOOP.

ÉGLISES COLLÉGIALES

DU

BRABANT

AERSCHOT

ÉGLISE COLLÉGIALE

DE

NOTRE-DAME

INTRODUCTION

Le 30 octobre 1462, Louis de Bourbon, évêque de Liége, cédant aux sollicitations d'Antoine de Croy et des principaux notables de la ville d'Aerschot, érigea l'église de Notre-Dame en collégiale.

Depuis deux siècles et demi, le patronat de cette église appartenait à l'abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain, qui, aux termes de l'acte de donation, avait la faculté de composer le clergé paroissial de membres de sa communauté.

Ce privilège explique la part importante attribuée aux religieux de ce monastère dans la composition du nouveau chapitre : toutes les dignités, à l'exception du décanat, leur furent réservées.

Le chapitre de Notre-Dame se composait de treize membres : dix prébendes, dues à la générosité d'Antoine de Croy et conférées par lui, étaient exclusivement destinées à des prêtres séculiers.

Les trois dignitaires désignés par l'abbé de Sainte-Gertrude, c'est-à-dire le prévôt, l'investi et le chantre, jouissaient d'une dotation spéciale que leur accordait le monastère dont ils faisaient partie ; ils ne pouvaient prétendre à charge de la mense du chapitre qu'à certaines distributions déterminées. Leurs revenus consistaient principalement dans la perception des dîmes d'Aerschot et de Rillaer.

L'investi, tout en conservant son titre de chanoine, remplissait les fonctions de curé de la paroisse et avait la jouissance de l'autel de la Sainte-Trinité.

Le doyen ou *Koor-deken*, choisi par les membres du chapitre parmi les titulaires des dix prébendes séculières, exerçait les fonctions pastorales à l'égard de ses collègues et avait droit de ce chef à une part supplémentaire dans les distributions ; de plus, il assumait la charge de directeur de l'hospice des femmes, appelé « 'T hof van het H. Cruys ».

Tous les membres du chapitre étaient astreints à la résidence et devaient se faire conférer la prêtrise l'année même de leur nomination ; ils jouissaient de l'exemption en matière d'accises.

Chaque année, le chapitre tenait deux assemblées générales : le lendemain de la Purification et le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste.

Les chanoines séculiers devaient à la générosité de leur fondateur des biens-fonds sis à Aerschot, à Langdorp et à Nieuwrhode ; de plus, ils jouissaient de rentes importantes que leur assurait un grand nombre de fondations pieuses.

En 1787, les revenus du chapitre s'élevaient à la somme de 4,406 florins, y compris les 300 florins attribués, en 1647, par Jeanne de Croy aux quatre chanoines qui s'engageraient à entendre régulièrement les confessions.

L'église de Notre-Dame comptait quatre chapellenies : celles des Saints-Pierre et Paul, de Saint-Jean-Baptiste, des Saints-Cosme et Damien et de Sainte-Catherine ; elles conféraient de commun accord par les membres du chapitre et par le magistrat de la ville.

Les chapelains étaient astreints à la récitation des heures canoniales et touchaient de ce chef une rémunération évaluée à la moitié de celle d'un chanoine.

Le chapitre de Notre-Dame, à Aerschot, disparut, comme toutes les institutions similaires, dans la tourmente révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle.

A. d'H.

AERSCHOT

CHAPITRE ET ÉGLISE

DE

NOTRE-DAME

I. — Archives reposant aux Archives du Royaume A BRUXELLES

Cartulaire.

Archives ecclésiastiques. — Numéros.		Années.
1	Cartulaire composé d'actes intéressant surtout la fondation du chapitre . . . . (In-quarto sur papier, 58 feuillets, écritures des XVe et XVIe siècles.)	1459-1590

Membres et suppôts du chapitre. — Privilèges.

2	Dossier concernant l'érection du chapitre . .	1462-1463
»	Prévôté. Conflit d'attributions entre le prévôt et le doyen du chapitre	1699
»	Décanat. Dossier relatif aux dispositions testamentaires du doyen Jean a Porta	XVIIe siècle.
»	Chantrerie. Procès et pièces diverses . . .	XVIIIe siècle.
»	Résidence des dignitaires du chapitre . . .	1596
»	Immunités	XVIIe siècle.
»	Pièces diverses	XVIe-XVIIe s.

Biens, revenus et charges.

Archives ecclésiastiques. Numéros.		Années.
2	Dîmes. Registre aux affermages	1716-1723
»	— Procès entre le chapitre et le seigneur de Schoonhove	1551-1657
»	— Pièces diverses	15e au 18e s.
3-4	Manuels des biens, des rentes et des revenus du chapitre	1601-11, 1765-96
5	État des biens et des charges du chapitre, transmis au gouvernement en	1786
»	État des biens et des charges du chapitre, transmis à l'administration des domaines en l'	an VI

Église et cure.

»	Dossier concernant la plébanie	XVIIIe siècle
»	Contrat relatif à la construction des orgues. .	1646
»	Conditions imposées au desservant de la chapelle de Bael, sous Aerschot.	—
»	Pièces diverses	17e et 18e s

II. — Archives reposant à la cure d'Aerschot.

Les archives conservées à la cure se composent d'environ deux cent vingt actes sur parchemin, d'une soixantaine de registres ou cahiers et de nombreux documents de toute nature, en voie de classement.

Cette collection ne contient pas d'actes de très grande valeur, et il est probable que les principales archives du chapitre ont été détruites lors des bombardements dont l'église a été l'objet.

CHARTRIER.

Le chartrier comprend une douzaine d'anciens testaments, deux bulles d'indulgences, des actes de donation, une cinquantaine de lettres scabinales de Heuvel, concernant des biens appartenant au chapitre, etc. L'acte le plus ancien intéresse la fondation d'une chapellenie *in curia* (1314).

Au point de vue de l'ancienneté, ces documents se subdivisent comme suit :

9	actes	du	XIVe	siècle ;
88	»	»	XVe	» ;
73	»	»	XVIe	» ;
50 (?)	»	des	XVIIe et XVIIIe	siècles.

REGISTRES ET DOSSIERS.

Généralités.

	Années.
Deux registres composés d'actes de toute nature, reliés sans ordre ni méthode.	XVIe et XVIIe s.
Trois registres intitulés : *Memoriale actorum capituli.*	1633-1755

Statuts.

Un petit registre sur parchemin	1515

Actes capitulaires.

Six registres aux résolutions	1710-1740, 1782-1795

Biens, revenus et charges du chapitre.

Douze registres concernant les biens et les revenus du chapitre	1612-1686
Un registre aux conditions de ventes	1734-1754
Id. aux baux et fermages	1740-1753
Quatre registres aux rentes	1573-1643
Un registre aux dîmes.	1612-1619
Vingt-quatre registres de comptes.	1524-1780

Obituaires.

	Années.
Un obituaire de la première moitié du.	XVIe siècle.
Id. de la fin du seizième siècle, avec annotations se rapportant aux années	1373-1616

État civil.

Deux registres aux actes de baptêmes	1796-1824
Id. aux actes de mariages	1754-1836
Un registre aux décès.	1801-1838

Biens, revenus et charges de l'église.

Un censier sur parchemin (24 folios)	XIVe siècle.
Deux registres aux rentes	1612-1619, 1726-1787
Une série de comptes de l'église	1580-1586, 1793-1797
Id. de comptes d'anniversaires.	1546-fin XVIe s.

Chapellenies.

Une série de comptes généraux.	1501-1625

Confréries.

Confrérie du Saint-Rosaire. Manuel	1628
Id. des âmes du purgatoire. Manuel	1692-1791

Pièces diverses.

Un *Memorieboeck* du béguinage d'Aerschot (1). . .	1629
Nombreuses archives à classer.	

---

(1) Les archives de la ville, à Aerschot, possèdent une centaine d'actes sur parchemin concernant le béguinage, parmi lesquels de nombreux testaments (XIIIe au XVIIIe siècle).

III. Archives reposant au Palais de l'Archevêché A MALINES.

Généralités.

	Années.
Acte d'érection du chapitre (copie ancienne) . . .	1462
Statuts	1463-1605
Franchises et exemptions. Procès entre l'archevêque et le chapitre.	1726
Fondation « van Eynatten ». Pièces diverses . . .	1686-1722
Dossier relatif aux récollettines de Philippeville, qui sollicitaient l'autorisation de s'établir à Aerschot .	1657
Nominations de doyens	1629-1789
Visites canoniques.	XVIIe et XVIIIe s.

Plébanie.

Nombreux actes de collation, ...	1595-1797
État des revenus	1626

ANDERLECHT

ÉGLISE COLLÉGIALE

DE

SAINT-PIERRE

INTRODUCTION

Le chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, peut être considéré comme l'une des plus anciennes institutions religieuses du Brabant : on admet généralement qu'il existait déjà en l'an 1000.

Un vieux manuscrit, paraissant dater du commencement du XIIe siècle, rapporte « qu'au cours d'un voyage à Rome, Guidon rencontra Wonedulphe, *doyen* du chapitre d'Anderlecht, et fit avec lui le pèlerinage de Terre-Sainte ; au retour, Wonedulphe tomba malade et mourut. Guidon, ayant regagné le Brabant, raconta aux *clercs* ou *chanoines* d'Anderlecht, accourus autour de lui, les faits dont il avait été témoin ».

Nos historiens s'accordant à fixer la mort de saint Guidon au 12 septembre 1012, il résulterait de ce récit que le chapitre de Saint-Pierre existait déjà au début du XIe siècle (1).

La puissante famille d'Aa, dont les chefs s'intitulaient avoués du chapitre, prit la communauté d'Anderlecht sous sa protection toute spéciale et la combla de libéralités.

La première donation connue émane de Reinilde, femme de Folcard, qui abandonne, en 1078, à l'église Saint-Pierre, quarante bonniers de terre et huit serfs (2). Quelques années plus tard, elle fait un nouveau don de dix bonniers, en mémoire de son mari et de son fils Letberd (3).

Parmi les nombreux bienfaiteurs du chapitre il faut citer en premier lieu Walter d'Aa, qui le gratifia de la dîme de Hongersveld, à Dilbeek, de dix bonniers de terre dans la même commune, du moulin de Paepsem et d'autres biens (4).

En 1195, le chapitre de Cambrai cède à celui d'Anderlecht l'église

(1) *Acta sanctorum*, t. IV, *septembris*, pp. 3, 38, 43.
(2) Archives de la cure. Cartulaire, f° 80 v°.
(3) *Ibid.* Chartrier. Pièce 1.
(4) MIRÆUS. *Opera diplomatica*, t. II, p. 979.

Saint-Pierre avec ses dîmes, ses serfs et la totalité de ses biens' moyennant une redevance annuelle de quarante livres parisis (1). L'acte de cession, confirmé la même année par l'évêque de Cambrai et par le duc Henri I (2), spécifie que les chanoines d'Anderlecht pourront procéder à l'élection du desservant paroissial, à condition de faire ratifier leur choix par les donateurs.

Au début du XIIIe siècle, Léon de Bruxelles, Olivier, Henri et Égide de Sotteghem abandonnent au chapitre la plus grande partie des dîmes d'Anderlecht et de Dilbeek (3); en 1228, Henri le Vieux lui cède le grand marais situé dans la première de ces localités « depuis la fontaine supérieure jusqu'à Cureghem et Biesbrugge » (4).

Les chanoines de Saint-Pierre possédaient aussi l'autel de Santbergen et ses dépendances (5); mais, en 1238, ils cédèrent leur droit de patronat à l'abbaye de Beaupré, moyennant le payement annuel de dix livres parisis (6); ils jouissaient enfin de nombreux biens situés à Brusseghem, Molhem, Dilbeek, Laeken, Meerbeek, ainsi que d'une seigneurie foncière communément appelée : *Het Laethof Sinte-Peeters t'Anderlecht.*

Cette Cour, déjà mentionnée au début du XIVe siècle, s'étendait sur Brusseghem, Dilbeek, Itterbeek, Jette, Laeken, Leeuw-Saint-Pierre, Lennick-Saint-Martin, Lennick-Saint-Quentin, Molenbeek, Meerbeek, Molhem, Vlesenbeke et environs ; le 22 janvier 1398, elle fut autorisée par Jeanne de Brabant « à connaître, sans la participation des officiers ducaux, de toutes les causes réelles concernant les chanoines, les chapelains, les clercs de l'église et les biens du chapitre (7) ».

Par ses lettres patentes du 4 octobre 1444, Philippe le Bon confirme ces privilèges et autorise le chapitre à composer la dite Cour de sept bonnes gens, révocables au gré des chanoines : « Tot » eeuwigen dagen selen mogen kiesen, setten ende eyden... seve » goede wettighe mannen... ende die selve... weder ontsetten ende » andere aensetten alzoe dickwile als hen dat sal gelieven (8) ».

---

(1) Archives de la cure. Cartulaire, f° 71.
(2) *Ibid. Ibid.*, f°s 72 et 72 v°.
(3) *Ibid.* Chartrier. Pièces 8, 9, 10, 17.
(4) *Ibid. Ibid.* Pièce 15.
(5) *Ibid. Ibid.* Pièce 7.
(6) Miraeus, *loc. cit.*, f° 994.
(7) Archives de la cure. Chartrier. Pièce 92.
(8) *Ibid. Ibid.* Pièce 188.

En 1787, les dîmes perçues par le chapitre s'élevaient à la somme de 5,300 florins environ.

Des dotations spéciales étaient affectées à certaines distributions extraordinaires. La dîme de Hongersveld, à Dilbeek, ainsi que plusieurs terres rapportant ensemble près de 2,000 florins, appartenaient à l'office de la « distribution quotidienne » ; d'autre part, l' « office des pains », fondé en 1635, percevait de nombreux cens à Brusseghem et à Wesemael (sous Lennick-Saint-Martin), et ses revenus, joints à ceux des « anniversaires », se chiffraient par 1,700 florins environ.

A l'époque du recensement général des biens ecclésiastiques, ordonné par Joseph II, l'ensemble des ressources du chapitre de Saint-Pierre s'élevait à la somme de 10,000 florins (1).

Cette corporation religieuse se composait de dix-huit membres.

La collation de onze prébendes appartenait de droit aux seigneurs d'Aa et à leurs héritiers ; la famille de Crainhem — et depuis 1428 (2) la ville de Bruxelles — en conférait trois ; quant aux quatre autres, les ducs de Brabant en disposaient à leur gré (3).

Les dignités du chapitre étaient au nombre de quatre : le décanat, la chantrerie, l'écolatrie et la trésorerie ; au XIIe siècle, on constate aussi l'existence d'un prévôt (4).

Le doyen, chef de l'institution, était primitivement élu par les chanoines ; mais, en 1553, Charles-Quint usurpa la collation de cette dignité. Les revenus du décanat s'élevaient, en 1787, à 890 florins, dont un tiers environ provenait de la dotation spécialement affectée à cette dignité.

Le chantre qui avait dans ses attributions la direction du chœur, était nommé par le chapitre. Comme le doyen, il jouissait de revenus particuliers, peu importants sans doute, puisqu'en 1628, on unit à cette dignité la chapellenie de Sainte-Barbe, rapportant annuellement 291 florins (5).

L'écolâtre, titulaire de la septième prébende, devait pourvoir à l'entretien des bâtiments des écoles et avait le droit de choisir un « rector scholarum » (6).

---

(1) Archives du Royaume. Chambre des comptes n° 46539.

(2) En 1428, la ville de Bruxelles acheta ces prébendes au chanoine de Mey, héritier de Marguerite de Crainhem. *Ibid.* « Archives ecclésiastiques », n° 75.

(3) Archives du Royaume, *loc. cit.*, n° 11.

(4) *Ibid.* Cartulaire de Cambrai, f°s 1 et 2.

(5) *Ibid.* « Archives ecclésiastiques », n° 201.

(6) *Ibid.*, *ibid.*, n° 12.

La collation de la trésorerie était réservée au souverain. En 1787, les charges de cette dignité absorbaient entièrement ses revenus, soit un millier de florins.

En général, les prébendes du chapitre de Saint-Pierre étaient fort peu rémunératrices. En 1517, chacune d'entre elles ne rapportait, au dire des chanoines, que 60 livres artois (1). En 1787, la prébende la mieux dotée jouissait d'un revenu particulier de 381 florins ; la moins dotée, de 183 florins seulement (2).

Les réunions ordinaires du chapitre avaient lieu le samedi de chaque semaine, sauf la veille de certaines fêtes. De plus, il y avait annuellement quatre assemblées générales auxquelles tous les membres de la corporation devaient assister, savoir : la veille de la Nativité de saint Jean-Baptiste, le samedi après la fête de saint Guidon, la veille de l'Épiphanie et la veille du dimanche de Quasimodo ; on devait y donner lecture, en une ou plusieurs fois, de l'ensemble des statuts.

A la première de ces réunions, les chanoines et les bénéficiers étaient tenus d'indiquer le nombre des messes qu'ils avaient à dire chaque semaine ; le même jour, le « custos » rendait ses clefs, et, selon le bon vouloir du chapitre, était maintenu ou non dans ses fonctions.

Si les chanoines avaient à délibérer en matière disciplinaire, le « vigarius » et le secrétaire quittaient la salle de réunion.

En cas d'absence du doyen, le chantre ou, à son défaut, le plus ancien chanoine prenait la présidence de l'assemblée.

Pour participer aux délibérations et jouir du droit de désigner les titulaires des bénéfices, il fallait être au moins sous-diacre. Lors de son installation et après avoir prêté serment, le nouveau chanoine devait payer : à la mense capitulaire, une mesure de froment ; à l'office des pains, 32 florins d'or ; à la trésorerie, deux ; au massier « roeidrager », un ; au sacristain, un ; au notaire, un ; enfin, 40 florins aux sept chapitres fédérés (3).

Tout chanoine pouvait s'absenter pendant douze semaines sans perdre les fruits de sa prébende ; si l'absence avait pour but la fré-

(1) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 9. (Cartulaire, f° 63 v°.)

(2) *Ibid.* Chambre des Comptes, *loc. cit.*

(3) En 1446, le pape Nicolas V approuva la ligue qu'avaient formée pour la défense de leurs droits et de leurs privilèges, les chapitres de Sainte-Gudule à Bruxelles, de Saint-Pierre à Anderlecht, de Saint-Rombaut à Malines, de Saint-Gommaire à Lierre, de Saint-Pierre à Turnhout, de Sainte-Marie à Termonde et de Saint-Géry à Haeltert (Alost).

Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 9. (Cartulaire f° 66.)

quentation d'une Université, il conservait la plus grande partie de ses revenus (1).

Aux membres du chapitre étaient adjoints un pléban ou curé, des chapelains, un secrétaire, un massier, un maire « villicus », etc.

En 1668, la plébanie fut unie au chapitre; le doyen la conférait par l'imposition des mains, en présence du maire et des tenanciers jurés (2).

Parmi les nombreux conflits auxquels cette charge donna lieu, on doit signaler les démêlés du curé Wuyts, qui durèrent plus de vingt ans (3). Dans une sentence rendue par l'official de Malines, il est déclaré que le curé doit remplir ses fonctions pastorales en toute liberté, sans l'intervention du chapitre, et ne reconnaître pour chef que l'Archevêque ou l'official (4).

En 1787, les compétences pastorales dues au pléban s'élevaient à 650 florins, et ses revenus particuliers à environ 500 florins.

Les cures d'Anderlecht et de Dilbeek (5) ainsi que les fonctions de sacristain et de fossoyeur étaient à la collation de l'ensemble du chapitre.

L'église d'Anderlecht compta jusqu'à seize chapellenies, dues pour la plupart à la générosité des chanoines. Les revenus de six d'entre elles furent détournés de leur destination primitive et incorporés à la table du chapitre pour servir à l'entretien des vicaires du chœur.

Parmi les autres fondations faites par des chanoines, il y a lieu de citer celle du chantre Henri Oskens, décédé en 1535, laissant une rente annuelle de 26 florins pour l'entretien de six choraux (*bonifanten*), et celle du chantre Séverin Dumortier, décédé en 1718, instituant ces mêmes enfants, ses légataires universels (6). En 1787, les revenus de ces fondations s'élevaient à la somme de 230 florins.

Le béguinage d'Anderlecht avait été fondé, en 1252, par le chanoine Guillaume (7) ; il se composait de huit femmes « de bonne vie et bonnes mœurs », dont l'une était choisie par ses compagnes comme maîtresse, choix qui devait être ratifié par le chapitre.

---

(1) Archives du Royaume. « Archives ecclasiastiques », n° 11.

(2) WAUTERS. *Histoire des environs de Bruxelles*, t. Ier, p. 28.

(3) Archives du Royaume, *loc. cit.*, n°s 265 à 267.

(4) *Ibid.*, n° 254. Ce cahier contient de nombreuses transactions intervenues entre ce curé et le chapitre.

(5) L'église de Dilbeek était considérée comme une annexe de l'église d'Anderlecht.

(6) Archives de la cure. (Cartulaire f°s 98 et 105.)
Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 236.

(7) *Ibid.* Chambre des comptes, *loc. cit.*

Au début de l'institution, les frères ou chanoines d'Anderlecht constituaient une véritable communauté religieuse ; mais, dès la fin du XIe siècle, ils abandonnèrent la vie commune.

Comme toutes les corporations similaires, les membres de ce chapitre jouissaient de l'immunité en matière d'impôts. Un accord conclu, en 1618, avec la ville de Bruxelles reconnaissait aux chanoines le droit de posséder une cave franche où ils pouvaient brasser leur bière et conserver la quantité de vin qui leur était nécessaire, — transaction qui donna lieu à de nombreux procès terminés, en 1760, à l'avantage des chanoines.

Si au point de vue politique le chapitre de Saint-Pierre ne joua qu'un rôle assez effacé, il n'en fut pas de même au point de vue scientifique ; nombreux furent les hommes éminents qui en firent partie et l'on vit se réunir souvent à Anderlecht les écrivains les plus réputés : Érasme, notamment, y séjourna longtemps (1).

Parmi les personnages remarquables ayant appartenu à cette corporation religieuse, on peut citer : Le pape Adrien VI († en 1523) ; François II de Busleiden, archevêque de Besançon († en 1502) ; Jean Carondelet, archevêque de Palerme († en 1544) ; Antoine Triest, successivement évêque de Bruges et de Gand († en 1657) ; Guillaume Bassery, évêque de Bruges († en 1706) ; Georges-Louis de Berghes, prince-évêque de Liége († en 1743) ; l'historien Pierre a Thymo († en 1473) ; Nicolas Everardi, président du grand conseil de Malines († en 1532) ; le jurisconsulte François van der Zype ou Zypœus († en 1650), plusieurs conseillers des ducs de Bourgogne, etc.

La loi du 5 frimaire an VI frappa le chapitre d'Anderlecht comme toutes les autres institutions analogues, et le Concordat de 1801 n'ayant rétabli que les chapitres diocésains, sa suppression demeura définitive.

A. D'H.

---

(1) WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, p. 28

ANDERLECHT

CHAPITRE ET ÉGLISE

DE

SAINT-PIERRE

I. — Archives reposant aux Archives du Royaume A BRUXELLES

GÉNÉRALITÉS.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.	*Anciens inventaires.*	Années. —
6-8	Anciens inventaires des archives du chapitre .	16e-18e s.
	Cartulaire (1).	
9	Cartulaire comprenant des octrois de privilèges, des statuts, des fondations, des collations de bénéfices, des testaments, des transactions féodales et diverses conventions conclues entre la ville de Bruxelles, le chapitre de Sainte-Gudule et le chapitre d'Anderlecht.	1292-1569
	On trouve dans ce registre la *liste* de tous les privilèges accordés au chapitre de 1172 à 1398.	
	(In-folio sur papier. 95 feuillets. Écritures des xve et xvie siècles.)	

(1) L'inventaire des cartulaires publié sous les auspices de la Commission royale d'histoire mentionne un cartulaire d'Anderlecht contenant des actes de 1253 à 1476 (in-4° sur papier). Il doit y avoir eu là une confusion de notes, car ce registre est inconnu aux Archives du Royaume et n'y a jamais figuré dans aucun inventaire. A. d'H.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
10	Cartulaire (Fragment de) composé presque exclusivement d'actes de collations. (In-octavo sur papier. 6 feuillets. Écriture de l'époque)	XVIe siècle.

Statuts.

11-12	Statuts du chapitre	1395-1746

Actes capitulaires.

13	Registre intitulé : « Livre des conclusions et actes capitulaires de ce couvent d'Anderlecht »	1617-1700
14	Résolutions du chapitre	1508-1773

Correspondance.

15	Décrets, circulaires et lettres émanant de l'Archevêché de Malines	1570, 1734-1789

Privilèges et immunités.

16	Lettres de sauvegarde	1221, 1297, 1474-1705
17	Franchises et exemptions d'impôts et de subsides	16e et 17e s.
18	Cave franche	1618
19	Fragments de procès entre les corps de métiers de Bruxelles et le chapitre, concernant la prétention émise par ce dernier de choisir ses ouvriers en dehors des corporations	1475, 1624
20	Intervention de l'official de Cambrai concernant l'arrestation d'un meurtrier dans l'église d'Anderlecht	1521
21	Confédération des sept chapitres du diocèse de Cambrai	XVIe siècle.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —	Conflits de juridiction.	Années. —
22	Mémoire tendant à démontrer que le chapitre d'Anderlecht ne dépend pas de la ville de Bruxelles.	1702
23	Questions de préséance	XVIIIe siècle.

Procès.

24	Procès entre membres du chapitre	17e et 18e s.
25-26	Procès divers	Id.

Pièces diverses.

27	Écroulement de la petite chapelle dite « Nootgods » bâtie sur la grande chaussée d'Anderlecht	1683
28	Dossier relatif au service d'incendie organisé par les soins du chapitre.	1760-1761
29	Avis d'avocats sur la question suivante : Un bénéficier peut-il exploiter à son profit les mines de houille découvertes dans les biens composant son bénéfice?	1679
30	Documents relatifs aux seigneurs de Gaesbeek, patrons de l'église d'Anderlecht : collations de bénéfices, serments, joyeuses entrées, etc.	16e et 17e s.
31	Empreintes du sceau du chapitre	—
32	Varia. Fragments de comptes, etc.	—

MEMBRES ET SUPPÔTS DU CHAPITRE.

Généralités.

33	États nominatifs des chanoines, avec leurs signatures	1698-1792
34	Résidence des chanoines	1233, 1576-1728
35	Conduite irrégulière de certains chanoines. .	1233-1730

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. | Années.

36-38 Mortuaires (Pièces diverses concernant les) de membres et suppôts du chapitre : Armstorff, Aerts, Baradot, Becker (de), Beeckman (de), Beugels, Blye (de), Chièvres (de), Coppine, Costermans, Debock, Delaval, Denayer, Diependael (van), Domis, Dumortier, Dux, Eermans, Elincx, Emmens, Esselen, Facquois (de), Fervacques (de), Gelment, Godents, Havet, Huyghe, Ittre (d'), Jacobs, Jaerens, Labens, Lambrechts, Leboiteux, Leemans, Lefebvre, Lefebure, Machuray, Masson, Mennens, Merck (de), Oskens, Oudenhaeghen, Pollaert, Philippi, Quanter (de), Roussel, Saverneel, Steenberch, Stercke, Suweels, Tavare de Ullox, Tramasure, Tserhuyghs, van den Berghe, van Cutsem, van der Cammen, van Dievoet, van der Eycken, van Gindertaelen, van der Heyden, Verheyleweghen, van der Horst, van Laethem, van Mallecourt, van der Meeren, van Milaenen, van Ophem, van Os, van der Perre, van der Roost, van der Schueren, van den Spull, van den Steen, van der Tommen, van Uffels, Vigneron, Winckeleer, Zwinnen (1) . . . . 1433-XVIII[e] s.

39 Conflit survenu entre les membres du chapitre concernant le mode de votation dans les assemblées capitulaires 1765

Décanat.

40 Nominations de doyens 1693, 1757

41 Réintégration, par ordre du Conseil de Brabant, d'un doyen exclu par les chanoines . . . 1557-1561

---

(1) Pour faciliter les recherches, nous avons maintenu l'ordre alphabétique tel qu'il existe dans les inventaires manuscrits des « Établissements religieux ». A. D'H.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
42	Manuel des revenus	1796
43	États de biens.	17e et 18e s.
44	Maison décanale	1538, 1619-1741
45	Pièces diverses	16e-18e s.

Chantrerie.

46	Manuels de recettes et états de biens.	1558-1797
47	Procès	1630, 1753-1795
48	Pièces diverses	17e et 18e s.
	Choraux. Fondations « Oskens et Dumortier ». (Voir la rubrique : Église Saint-Pierre.)	

Trésorerie.

49	Inventaire des joyaux	1505
50	État des revenus	1696
51-54	Manuels de recettes	1702-1797
55	Comptes.	1567-1797
56	Pièces diverses.	XVIIIe siècle

Écolâtrie.

57	Dîmes	1599-1603
58	Nominations de maîtres d'écoles	1520-1695

PRÉBENDES.

Généralités.

59	Collations et permutations de prébendes . .	1403-1687
60	Actes en vertu desquels les chanoines attachés au service de la Cour ne peuvent être privés des revenus de leurs prébendes	1467, 1583, 1549
61	Comptes divers	16e-18e s.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.	*Prébendes « dites de Gaesbeek ».*	Années. —
62	Cahier mentionnant les revenus de chacune de ces prébendes, en	1588
63	Première prébende. État des biens	1787
	— Manuels de recettes	1785-1797
64	Deuxième prébende. État des biens	1787
	— Dîmes	1613, 1620
	— Manuels de recettes	1720-26, 1757-97
	— Comptes divers	1698-1756
65	Troisième prébende. État des biens	1787
	— Manuel des recettes	1792-1797
66	Quatrième prébende. État des biens	1787
67	Cinquième prébende. État des biens	1787
	— Manuel des recettes	1795-1797
68	Sixième prébende. État des biens	1787
	— Manuel des recettes	1777-1797
69	Septième prébende. États de biens	17e et 18e s.
	— Manuels de recettes	1727-1797
70	Huitième prébende. État des biens	1787
	— Manuels de recettes	1740-1797
71	Neuvième prébende. État des biens	1787
	— Manuels de recettes	1595-97, 1771-97
72	Dixième prébende. Manuel des recettes	1741-1797
	— Divers	1548-1728
73	Onzième prébende. États de biens	1446, 1455, 1787
	— Manuels des recettes	1779-1797
	— Comptes	1618-1620

Prébendes dites de « Sa Majesté ».

74	États de biens et pièces diverses	1573-1762

Prébendes dites « de la ville de Bruxelles ».

75	Liste des titulaires des trois prébendes, et actes de collations	1593-1687
»	État des biens	1591
»	Manuels de recettes	1790-1797

BIENS, REVENUS ET CHARGES DU CHAPITRE.

Généralités.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.		Années.
76	Précis des biens et des revenus du chapitre. (Onze rouleaux sur parchemin)	XIII[e] au XVI[e] s.
77	Acte par lequel le chapitre de Cambrai cède au chapitre d'Anderlecht l'autel de Saint-Pierre, avec tous ses biens. (Copie et pièces annexées.)	1195
78	Donations faites en faveur du chapitre . . .	1380-1650
79	Titres de propriétés (sur parchemin). . . .	1380-1626
80	Testaments.	1591-1697
81	Déclaration des biens du chapitre faite à la suite de l'édit sur les amortissements. . .	1753
82	État des revenus et des charges, transmis au gouvernement en	1787
83	Maïeurs et receveurs du chapitre. P. d. . .	1558-1774
84-93	Manuels de recettes	1483-1797
94-112	Comptes généraux	1450-1797
113	Dernier compte (avec acquits) des chapellenies, des anniversaires et des revenus du chapitre, transmis au gouvernement en	1797
114-117	Baux, ventes, etc.	1574-1797

Distributions du chœur.

(120)	Manuels de recettes et de dépenses	1755-1797
118-120	Comptes	1698-1788

Office des pains.

121	Biens.	1707
122-126	Manuels de recettes et de dépenses	1569-1797
127-129	Comptes	1545-1733

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.	*Dîmes.*	Années.
130	Copies authentiques — datant du XVIe siècle — des actes suivants :	
	1° Donation par Walter de Bruxelles, de la dîme de Querbos	1175
	2° Donation par Léon de Bruxelles, d'une partie de la dîme d'Anderlecht.	1215
	3° Donation par Olivier de Sotteghem, d'une autre partie de la même dîme	1215
131	Dîmes de Dilbeek.	1292-1783
132	Comptes.	16e-18e s.
133	Dossiers concernant plusieurs dîmes levées par le chapitre d'Anderlecht	1185-1756
134	Pièces de procédure	14e-18e s.

COUR FONCIÈRE ET FÉODALE DU CHAPITRE DE SAINT-PIERRE (1).

Généralités.

135	Anciens inventaires des archives de la cour. .	1777.1787
136	Lettres patentes de Philippe le Bon confirmant le chapitre dans la possession de la dite cour (copie)	1444
137	Relevé des documents établissant l'existence légale et l'autorité de la cour du chapitre .	1315-1775
138	Acte par lequel Jeanne de Brabant autorise la cour à connaître de toutes les causes intéressant les chanoines, les chapelains, les clercs de l'église et les biens du chapitre (Copie certifiée conforme)	1398
139	Juridiction du chapitre à l'égard de ses suppôts.	1757
—	Réalisations (avec lacunes) (2)	1462-1796
—	Répertoire des actes réalisés (2)	1602-1793
—	Saisies-arrêts (2)	1717-1795

(1) Cette cour s'étendait sur Brusseghem, Dilbeek, Etterbeek, Jette, Laeken, Leeuw-Saint-Pierre, les deux Lennick, Molenbeek, Meerbeek, Molhem, Vlesenbeke et environs.

(2) Voir le fonds : « Greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles 3e section. »

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.		Années.
140	Procès	17e et 18e s.
141	Pièces diverses	Id.

Censiers.

142-157	Série de censiers	13e au 17e s.
	Biens, cens et rentes appartenant au chapitre dans les localités suivantes :	
158	— Brusseghem	1607-1797
(153) 159	— Dilbeek	1685-1741
160	— Haeren	1436
161	— Etterbeek	1592-1605
162	— Leeuw-Saint-Pierre	1399-1768
163	— Lennick-Saint-Quentin	1752-1793
164	— Molenbeek	1583
165	— Molhem	s. d.
166	— Vlesenbeke	1505
167	Déclarations de censitaires possédant des biens à Anderlecht, Dilbeek, Jette, Laeken et Meerbeek	XVIIIe siècle.
168	Lettres de terrier	17e et 18e s.

Reliefs de fiefs.

169	Constitution d'hommes de fiefs . . . . , .	s. d.
170-171	Reliefs des fiefs possédés par le chapitre . .	1541-1789

Procès.

172	Procès en matière de conflits de juridiction .	17e et 18e s.

EGLISE SAINT-PIERRE.

Généralités.

173	Ordinaire intitulé : *Ordinarius Sancti Petri Anderlaci.* (In-4° sur parchemin, 47 feuillets) . . .	14e et 18e s.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
174	Registre intitulé : *Declaratio erectionis omnium altarium sive fundationis omnium capellaniarum, cantuariorum et missarum in ecclesia collegiata Sancti Petri Anderlaci, e variis monumentis exacte decerpta et collecta anno Domini*	1623
175	Exposé de la situation de l'église, fait en vue d'une nouvelle répartition de paroisses	1786
176	Ordre des services divins, avec le nom des officiants	1549-1574
177	Actes de baptêmes, de mariages et de décès	1577-1603
178	Relevé des actes de naissance des descendants de Henri de Mesmaeker	16e et 17e s.
179	Liste des émoluments des clercs	XVIIe siècle.
180	Liste des premiers communiants, avec les dates de naissance	1782
181	Listes des répartitions trimestrielles faites aux plébans, vicaires et chapelains	1679-1788
182	Cimetière d'Anderlecht	1609
183	Pièces diverses concernant l'église : consécration d'autels, ornements sacrés, pavage, restaurations, etc	16e au 18e s.

Services funèbres et anniversaires.

184-187	Quatre nécrologes ou listes des enterrements et des services funèbres : 1695-1705, 1719-24, 1725-30, 1749-1752	1695-1752
188	Cinq obituaires (fragments) ou listes d'anniversaires : XVe siècle, 1606, 1607-1617, XVIIe siècle, 1742	15e au 18e s.
189	Fondations d'anniversaires	1406-1772
190-195	Comptes id.	1586-1795
196	Fondation par le chanoine Suweels de la messe dite *Rorate*. Comptes et pièces diverses	1600-1665
197	Droits de funérailles	1620-1788

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		*Chapellenies.*	Années.
198	Chapellenie	Saint-Adrien. Pièces diverses . .	XVIIIe siècle.
199	—	Sainte-Agathe. État des biens. .	1787
200	—	de l'Annonciation. État des biens .	1787
»	—	— Manuel des recettes . .	1765-1784
»	—	— Pièces diverses. . . .	XVIIIe siècle.
201	—	Sainte-Barbe. États de biens . .	1442, 18e s.
202	—	— Pièces diverses . .	1627-1746
203		Saint-Blaise. État des biens . .	1787
»	—	— Manuel des recettes .	1786-1797
»	—	— Pièces diverses . . .	16e et 18e s.
204	—	Sainte-Catherine. Collations . .	1401-1457
»	—	— État des biens	XVIIe siècle.
»	—	— Manuels de recettes . .	1597-1630
205	—	de la Grande-Croix. États de biens.	1679, 1725
	—	— Manuel des recettes . .	1740-1746
206	—	de la Petite-Croix. Collations . .	1673
»	—	— État des biens. . . .	1787
»	—	— Manuel des recettes . .	1762-1797
207	—	Sainte-Élisabeth. État des biens .	1787
	—	— Pièces diverses .	1464, 1509
208	—	Saint-Jean l'Évangéliste. Donations	1438-1557
209	—	— États de biens	17e et 18e s.
210	—	— Manuel des recettes . .	1639
211	—	— Pièces diverses . . .	XVIIIe siècle.
212	—	Sainte-Marie-Lamentable. État des biens	1787
»	—	— — Pièces diverses.	XVIIIe siècle.
213	—	Sainte-Marie-Madeleine. Collations et permutations	1449-1465
214	—	— — États des biens.	1787
215	—	dite *Sancti Magni*. Collations . .	1402-1472
216	—	— États de biens .	17e et 18e s.
»	—	— Pièces diverses	id.
217	—	Saint-Nicolas *in crypta*. Collations	1465
»	—	— Pièces diverses . .	XVIIIe siècle.
218	—	Saint-Sauveur. État des biens . .	1787
»	—	— Manuel des recettes	1773-1797

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
219	Chapellenie de la Sainte-Trinité. Collations .	1434-1691
»	— — État des biens . . .	1787
»	— — Manuel des recettes .	1626-1638
»	— — Pièces diverses. . .	xvie siècle.
220	— de la Vierge-Marie. Manuel des recettes	1744-1746
»	— — — Pièces diverses .	1618-1797
221	Comptes de diverses chapellenies (Lacunes) .	1595-1797
222	Manuels de recettes id. .	1744-1797
223	Bénéfices incorporés à la table du chapitre. Manuel de recettes.	1747-1797
224	— — Comptes .	1747-1797
225	Biens communs aux chapelains	1710-1797
226	Pièces diverses	16e au 18e s.

Biens et revenus de l'église.

	Distributions. Voir « Généralités »	1679-1788
227	Biens et revenus de l'église. Pièces diverses .	1666-1769
228	Manuel des recettes	1694

Comptes de l'église.

229-235	Comptes des années : 1411, 1473, 1474, 1492 à 98, 1501-08, 1549, 1551-53, 1555, 1556, 1558, 1564-66, 1569-73, 1575, 1602, 1603, 1605, 1610-13, 1616 — 1621-1633 — 1634-1647 — 1648-1659 — 1660-1680 — 1680-91, 1697, 1699, 1701-03, 1717-19, 1742, 1746, 1748-67 — 1767-70, 1772-76, 1778-95 . .	1411-1795

Choraux.

236	Choraux ou *bonifanten*. Inventaire des archives de cette fondation.	1547
237	Choraux. Généralités	16e-18e s.
238	— Procès	xvie siècle.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.		Années.
239-243	Choraux. Comptes (1)	1514-1792
244	Fondations « Oskens » et « Dumortier ». Généralités	1570-1718
(242-43) 245-47	— — — Comptes (1)	1536-1792
248	Manuel de recettes concernant l'ensemble des fondations de choraux	1740-1795

Confréries.

249	Confrérie de Saint-Guidon. Reliques, jubilés, processions, courses équestres, etc. . . .	17e et 18e s.
250	Confrérie du Saint-Rosaire. P. d.	1639,1766

CURE.

Généralités.

251	Anciens inventaires des archives de la cure et des pauvres	1721
252	Actes de collations	1558,1571,1572
253	Statuts de la congrégation des curés suburbains de Bruxelles.	1711
254	Série de transactions conclues entre le curé Wuyts et le chapitre	1694-1701
255	Pièces diverses.	17e et 18e s.

Biens, revenus et charges.

256	Compétences pastorales.	1769
257	États de biens	17e et 18e s.
258	Dîmes	1544
.77) 259	Manuels des recettes et des dépenses de la cure	1542-1603

(1) A partir de 1726, les revenus des diverses fondations de choraux sont réunis et ne font plus l'objet que d'une seule série de comptes.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
260	Manuels de la vice-plébanie	1740-1742
261	Divers	16e et 17e s.

Comptes mortuaires.

262	Série de comptes	16e et 18e s.

Procès.

263-267	Procès entre le curé et le chapitre	17e et 18e s.

DIVERS.

Béguinage d'Anderlecht.

(11) 268	Règlement et ordonnances	1611
269	États de biens	XVIIe siècle.
270-271	Comptes	1460-1790
272	Mortuaires de béguines	XVIIIe siècle.
273	Pièces diverses.	1582-1790

Bienfaisance.

274	Dossier relatif à la « superintendance » du chapitre à l'égard des biens des pauvres. .	1676
275	Comptes des maîtres de pauvres	1535-1703
276	Pièces diverses	16e et 17e s.

Eglise et cure de Dilbeek (1).

277	Documents relatifs aux curés et à la cure de Dilbeek : liste des curés, biens, etc. . . .	1260-1791
278	Restaurations faites au presbytère	1768-1791

(1) L'église de Dilbeek était considérée comme une annexe de l'église d'Anderlecht.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
279	Procès entre les chanoines d'Anderlecht et le doyen de Leeuw-Saint-Pierre, au sujet de leurs prérogatives concernant la cure de Dilbeek	17e et 18e s.
280	Procès entre le chapitre d'Anderlecht et l'archevêque de Malines, au même sujet. . .	1672-1675
281	Procès entre le chapitre d'Anderlecht et le comte de Vaudemont, seigneur de Dilbeek, concernant le payement de certains cens (1).	
282	Procès entre le chapitre d'Anderlecht et le comte de Tirimont, seigneur de Dilbeek, concernant la cloche décimale.	1752
283	Pièces diverses.	16e et 17e s.

Église et cure d'Itterbeek.

285	État détaillé des biens et des rentes	1667
286	Pièces diverses	17e et 18e s.

II. — Archives reposant à la cure d'Anderlecht.

Les archives conservées à la cure d'Anderlecht se composent d'une centaine de registres, d'environ cinq cents actes sur parchemin, munis de sceaux, et de quelques liasses de papiers divers.

Tous ces documents sont classés et font l'objet d'un inventaire très soigneusement rédigé.

(1) Ce procès eut pour résultat de déterminer les limites des communes d'Anderlecht et de Dilbeek.

Chartrier.

Années.

Le chartrier comprend des bulles, des octrois de privilèges, des donations, des fondations pieuses, de nombreux titres de propriétés, etc.

Toutes ces chartes sont placées sous enveloppes et ont fait l'objet d'analyses détaillées . . . . 1080-18e s.

Au point de vue de l'ancienneté, elles se répartissent comme suit :

1 acte du XIe siècle ;
5 actes du XIIe » ;
22 » du XIIIe » ;
78 » du XIVe » ;
186 » du XVe » ;
60 » du XVIe » ;
23 » du XVIIe » .

Les actes — cent et trente environ — concernant les chapellenies sont classés à part ; ils comprennent spécialement des actes de fondations et des donations. 1274-1727

REGISTRES ET LIASSES.

CHAPITRE.

Cartulaire.

Cartulaire composé de deux cahiers.

La première partie comprend les privilèges du chapitre, des actes de donations, des testaments, la description de la grande dîme d'Anderlecht et de la dîme de Hongersvelt, divers titres de propriétés, etc. 1078-1652

(Écriture du XVIIe siècle, 115 feuillets.)

La seconde partie comprend des actes de donations et des octrois de privilèges 1365-1476

(Écriture du XVIe siècle, 16 feuillets.)

Statuts et actes capitulaires.

Six registres et deux liasses concernant les statuts du chapitre. Un de ces volumes se termine par une liste des titulaires des diverses prébendes (1225-1795). 1481-1768

	Années.
Dix registres d'actes capitulaires	1595-1798
Répertoire des délibérations du chapitre	1606-1617
Registre intitulé : « Liber capituli » mentionnant la collation des canonicats et des chapellenies, les formules de serment, etc..	15e au 17e s.

Dignités.

Décanat. Relevé des biens	1715
Écolâtrie. Pièces diverses.	17e et 18e s.

Biens, revenus et charges.

Cinquième prébende. État des revenus	1732
Septième » Id.	1760
Neuvième » Id.	1746,1760
Office des pains. Pièces diverses. (6 reg.). . . .	1698-1781
Dîmes. Id.	15e et 18e s.
Affermages des biens. (7 reg.)	1695-1778
Biens de mainmorte. Pièces diverses	1767-1795
Cave au vin. Privilèges et comptes	1460-1721
Comptes dits « bibalia ».	1732-1790
Comptes du receveur du chapitre	1698-1786

Procès.

Onze registres de pièces de procédure.	15e et 18e s.

Cour foncière et féodale (1).

Registre aux contrats	1537-1585
Manuel des *sterfelycke laten*	1700-1774
Censier	1490
Pièces diverses	1398-1756

(1) Voir note, p. 38.

ÉGLISE SAINT-PIERRE.

Fondations et anniversaires.

	Années.
Comptes des anniversaires (3 registres et 1 liasse) .	1720-1792
Donations. État des revenus et des charges . . .	17e et 18e s.
Testaments (1 registre et 1 liasse)	1366-1778
Fondation dite des « Choraux » (1 registre et 1 liasse).	1724-1789

Cure.

Relevé des biens (1 registre)	1670
Pièces diverses	1617-1792

Chapellenies.

Comptes généraux (5 registres et 2 liasses) . . .	1701-1790
Chapellenie de Sainte-Agathe. État des biens . .	1488
— dite *Sancti Magni.* Id. . .	1759
— de la Sainte-Vierge. Id. . .	1733
Chapellenies incorporées. Pièces diverses. . . .	1750-1790
Pièces diverses	15e au 17e s.

Confréries.

Confrérie de Saint-Guidon. Manuels (2 registres) .	1631,1766
— — Pièces diverses (2 liasses)	16e au 18e s.
Confrérie de Saint-Roch. Bulle	1674
— du Saint-Sacrement. Manuel	1769
Gilde des arbalétriers. Statuts, résolutions, comptes.	1735-1762

Varia.

Visites canoniques (4 registres)	1708-1769
Béguinage. Comptes	17e et 18e s.
Documents concernant les divers ordres religieux établis à Anderlecht.	—
Contrats de mariage (1 liasse)	1674-1719
État de la population de la commune, dressé en .	1784

III. — Archives reposant au Palais de l'Archevêché
A MALINES.

Généralités.

Années.

Registre aux statuts du chapitre . . . . XVIIIe siècle.

Documents relatifs à la résidence des chanoines et aux privilèges du chapitre (contestations, procès, etc.). 16e-18e s.

Décanat.

Nombreux actes concernant la prébende décanale, ses revenus et ses charges 1673-1682

Biens et revenus du chapitre.

Pièces diverses . . . . 16e-18e s.

Église Saint-Pierre.

Antiphonaire de Saint-Guidon paraissant dater du milieu du . . . . XVIIe siècle.

Visites canoniques . . . . 17e et 18e s.

États des revenus des chapellenies de l'Annonciation, de Saint-Adrien, de Sainte-Barbe, de la sainte Croix, de Saint-Nicolas, de Saint-Sauveur, de la sainte Trinité et de la sainte Vierge . . . . . . 16e au 18e s.

Plébanie.

Actes de collations 1628-1721

États des revenus de la cure 1399, 1666, 1752

Union de la chapellenie de Sainte-Catherine *ad opus vicariorum* 1630

Divers dossiers de procès intentés par le curé Wuyts 1698-1721

BRUXELLES

ÉGLISE COLLÉGIALE

DES

SAINTS-MICHEL-ET-GUDULE

INTRODUCTION

Les reliques de sainte Gudule qui reposaient à Moorsel, près d'Alost, furent transportées à Bruxelles, vers la fin du x[e] siècle, par ordre du duc de Lothier, Charles de France, et placées dans l'église Saint-Géry (1).

En 1047, Lambert Baldérie, comte de Louvain, jugeant que le corps de la sainte n'était pas conservé avec les soins voulus, en ordonna le transfert dans la nouvelle église Saint-Michel, désignée à partir de ce moment, sous le vocable des saints Michel et Gudule.

A cette occasion, ce prince dota l'église de nombreux biens qui, répartis en douze prébendes, furent alloués à douze clercs, spécialement attachés au service de Dieu et au culte de sainte Gudule (2).

Telle fut l'origine de cet important chapitre dont le rôle, dans l'histoire politique de la ville de Bruxelles, fut à certains moments considérable.

Au XII[e] siècle, il ne formait en réalité qu'une association de laïcs et de prêtres peu disciplinés, sans résidence fixe et très peu zélés : le service des autels laissait beaucoup à désirer.

Dans un bref daté d'Anagni (1161-1162 ?), le Pape Alexandre III déclare qu'il est indigné de voir conférer les prébendes de Sainte-Gudule à des chanoines aussi peu dignes et faisant aussi rarement acte de présence à l'église (3) ; quelques années plus tard, le même Souverain Pontife s'élève avec force contre l'habitude contractée par le clergé, de dire jusqu'à quatre messes par jour (4).

En 1216, Innocent III intervient à son tour pour menacer les

---

(1) J. Ghesquière. *Acta Sanctorum*, t. V, pp. 674 et suiv.

(2) Archives du Royaume. Chartrier de Sainte-Gudule, anno 1047.

(3) Miraeus. *Opera diplomatica*, t. IV, p. 24

Le texte imprimé porte : Anno Domini millesimo centesimo *sexagesimo quarto* quinto idus aprilis. Erreur manifeste : car, à cette époque, Alexandre III était à Sens. L'intervention de N. (Nicolas), élu de Cambrai, ne rend que deux dates possibles : 1161 ou 1162. (N. D. L'A.)

(4) Archives de la cure. Chartrier. Pièce 4.

chanoines de la privation de leur prébende, s'ils ne veulent s'astreindre à la résidence canonique (1).

Dans le but de remédier à cet état de choses, le duc de Brabant, Henri Ier, auquel, en sa qualité de souverain, appartenait la collation de toutes les prébendes, abandonna au chapitre le droit de disposer des deux premières places vacantes, en faveur de prêtres s'engageant à célébrer, à tour de rôle, l'office divin au grand autel (2).

La création de ces deux prébendes dites « presbytérales », ainsi que d'autres mesures prises à cet égard n'aboutirent qu'à des résultats partiels; ce ne fut guère qu'en 1220, lors de la visite faite par l'archevêque de Reims à son diocèse, qu'on vit renaître la discipline au sein du chapitre.

Dans son mandement, ce prélat constate que sur les douze membres de cette institution, il en est très peu qui se soucient des devoirs de leur charge; il décide que dorénavant les chanoines « non résidents » ne toucheront que la moitié de leur prébende, le surplus des revenus devant servir à rémunérer les vicaires chargés de les remplacer pour la célébration des offices (3).

En 1226, le duc Henri Ier (4), un des grands bienfaiteurs du chapitre, dans le but de donner plus d'éclat au culte divin, décida la création d'un nouveau chapitre de dix chanoines, appelés communément « petits chanoines », *minores canonici* ou chanoines de la seconde fondation ; choisis par le chapitre, ils devaient être agréés par le souverain et répondre aux conditions suivantes : avoir reçu la prêtrise et être « résidents ».

La présence de ces dix nouveaux prêtres assurait le service du chœur; on se montra, en conséquence, moins intransigeant à l'égard des anciens chanoines. Une attestation du chapitre, datée du 1er octobre 1638, porte que les canonicats de Sainte-Gudule n'exigent plus la résidence canonique et ne sont pas incompatibles avec l'obtention d'autres bénéfices ecclésiastiques; toutefois elle spécifie que le chanoine « non résident » payera 12 florins à son remplaçant, *vicario* (5).

Pour subvenir aux besoins de la nouvelle fondation, Henri Ier lui fit don d'un alleu à Dieghem, de l'église de La Hulpe avec ses dîmes, et de 40 menses de terre.

---

(1) Archives de la cure. Chartrier. Pièce 19.
(2) *Ibid.* Pièce 22.
(3) *Ibid.* Pièce 7.
(4) *Ibid.* Pièce 334.
(5) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 390.

Le chapitre de Sainte-Gudule fut le bénéficiaire de donations nombreuses et jouissait de revenus considérables.

En 1047, Lambert Baldéric (1) lui fait don de 5 menses de terre à *Hascreolt* (2) et de 7 bonniers à Woluwe ; en 1127, Burchard, évêque de Cambrai, lui abandonne l'autel d'Etterbeek (3) et deux ans plus tard, celui de Wesembeek (4) ; en 1134, Liétard, évêque de Cambrai, lui cède l'autel de Melsbroeck avec toutes ses appartenances et dépendances (5).

A la demande de Henri II, comte de Louvain, l'église Sainte-Gudule, qui était assujettie à la cathédrale de Cambrai, se vit accorder par l'évêque Lietbert, sa liberté entière et l'exemption de toutes redevances, sauf le paiement annuel de 2 (12?) sous à la Saint-Luc (6).

Toutes ces donations furent confirmées, en 1174, par le Pape Alexandre III, dont la bulle mentionne nominativement l'église des Saints-Michel-et-Gudule, avec son cimetière et toutes ses dépendances, les églises de Molenbeek et de Melsbroeck, les chapelles Saint-Jacques-sur-Coudenberg et Saint-Nicolas, les trois hôpitaux de Bruxelles, etc.

En 1223, Henri, duc de Lothier et de Brabant, cède au chapitre l'église de Hoeylaert (7), dont le droit de patronat appartenait à Léon de Bruxelles (8) ; l'année suivante, il donne aux chanoines les dîmes de Haeren et de Gordale, près de Tervueren (9) ; en 1226, Walter de Morseke leur cède celle de Machelen-Sainte-Gertrude (10).

Le chapitre levait la dîme à Molenbeek-Saint-Jean, à Ixelles, à Saint-Josse-ten-Noode, à Melsbroeck, à Sterrebeek, à Dieghem, à Pedebeke (Leerbeek) et à Peuthy ; quant à la dîme de Molenbeek-Saint-Jean, elle provenait d'une donation faite, en 987, par Charles de France, à l'occasion du transfert du corps de sainte Gudule, de Moorsel à Bruxelles.

Parmi les plus généreux bienfaiteurs du chapitre, il faut citer, en première ligne, les archiducs Albert et Isabelle.

En 1600, ils fondent à perpétuité trois messes par jour et un

---

(1) Archives du Royaume. Chartrier du chapitre. Anno 1047.

(2) *Ascherholt* ou Bois d'Assche (?). WAUTERS. *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 234.

(3) Archives de la cure. Chartrier. Pièce 335.

(4) Archives du Royaume, *loc. cit.*, anno 1129.

(5) Archives de la cure. Chartrier. Pièce 336.

(6) GHESQUIÈRE. *Loc. cit.*, t. V, p. 686.

(7) Archives de la cure. Chartrier. Pièce 25.

(8) En 1248, ce droit de patronat fut cédé au chapitre. *Loc. cit.* Pièce 31.

(9) Archives de la cure, *loc. cit.* Pièces 10 et 12.

(10) *Ibid.*, *loc. cit.* Pièce 14.

anniversaire solennel par an, pour le repos de l'âme de l'archiduc Ernest, et abandonnent à la fabrique de l'église une ferme d'environ 35 bonniers, nommée *Te Pee*, sise à Molhem; quelques années plus tard, ces biens ayant fait retour à leur propriétaire en vertu de la trêve de douze ans, Isabelle dote la fabrique d'une rente annuelle de 750 florins à prélever sur le droit de scel, rente qui, à partir de 1664, paraît avoir été très irrégulièrement payée (1).

En 1605, les archiducs voulant accroître les revenus des chanoines, gratifient le chapitre d'environ 95 bonniers de prairies nommées « Prés-le-Comte », situés à Dourainchamps, Vy et Frasnes, près de Valenciennes, rapportant à cette époque environ 1,508 livres, à 40 sous de Flandre la livre (2).

Cette importante dotation entraînait pour les bénéficiaires l'obligation de dire chaque jour quatre messes basses à l'autel du Saint-Sacrement du Miracle, et de célébrer annuellement deux anniversaires à l'intention des donateurs: à cette occasion, le chapitre reçut tous les ornements sacrés nécessaires à la célébration de ces offices.

Le chapitre de Cambrai ne goûta guère cette libéralité et suscita de nombreuses difficultés au chapitre de Sainte-Gudule, en revendiquant comme seigneur d'Onnaing, le droit de juridiction sur les « Prés-le-Comte ».

Une transaction intervint le 17 juin 1627 et il fut décidé que le chapitre de Sainte-Gudule demeurerait « avecq l'entière juridiction sur les dits préz, libertez et privilèges », hormis la haute justice en matière criminelle, qui était réservée au chapitre de Cambrai (3).

Lors du recensement général des biens ecclésiastiques, effectué en 1787, les revenus de cette donation se chiffraient par 3,870 florins environ (4).

Parmi les biens appartenant à la mense du chapitre, on trouve des terres sises à Machelen, Haeren, Saint-Josse-ten-Noode, Melsbroeck, Forest, Ternath, Neyghem, Jodoigne, etc.

Plusieurs donations avaient une affectation spéciale : le *fonds des anniversaires*, dont les revenus se partageaient entre les chanoines « résidents », possédait des terres à Grimberghen, Molenbeek-Saint-Jean, Wolverthem, Neder-over-Heembeek, Woluwe-Saint-

---

(1) Archives de la cure, *loc. cit.* Pièce 295. Archives du Royaume, Conseil d'État, C^{on} n° 6.
(2) *Ibid.*, *loc. cit.*, Pièce 319.
(3) Archives du Royaume « Archives ecclésiastiques » n° 556.
(4) *Ibid.*, Chambre des comptes, Reg. 46547.

Etienne, Itterbeek, Jette-Saint-Pierre, Capelle-Saint-Ulric, etc.; l'*office des pains*, dont les revenus étaient réservés en partie aux chanoines présents aux offices du chœur et en partie aux chanoines « résidents », avait des propriétés à Melin, Genville, Jodoigne, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Wambeek, Woluwe-Saint-Etienne, Grimberghen, etc.; le fonds dit de la *distribution quotidienne*, dont les revenus étaient attribués aux chanoines et aux chapelains assistant aux offices de quatre-vingts fêtes déterminées, jouissait de biens sis à Cobbeghem, Saint-Gilles, Ixelles, Humbeek, Goyck, Lennick-Saint-Quentin, Releghem, Wemmel, etc.

Les revenus casuels du clergé de l'église Sainte-Gudule, en sa qualité de *curé primitif*, se composaient d'une partie de tous les droits funéraires perçus dans les églises, chapelles et couvents de Bruxelles, à l'exception des églises de Notre-Dame de la Chapelle et de Sainte-Catherine.

En 1787, le total des revenus du chapitre se montait à environ 17,000 florins.

Indépendamment des biens constituant la mense du chapitre ou affectés par les donateurs à des distributions spéciales, la plupart des chanoines jouissaient de revenus particuliers, spécialement attachés à leur bénéfice. A cet égard, toutes les prébendes étaient loin d'être mises sur le même pied ; c'est ainsi qu'en 1704, la mieux dotée rapportait 602 florins ; la moins dotée, 87 florins seulement !

En 1787, les fruits des douze prébendes de première fondation — citées dans l'ordre — s'établissaient comme suit : 671 fl., 121 fl., 97 fl., 115 fl., 461 fl., 620 fl., 28 fl., 416 fl., 616 fl., 760 fl., 369 fl., 340 fl. A ces chiffres, il faut ajouter la part qui revenait à chaque chanoine, dans les dîmes, distributions, anniversaires, etc.; elle s'élevait, en 1787, à 948 florins par chanoine (1).

L'administration des biens du chapitre était confiée à un maire « *villicus* » ; quant aux biens inhérents à chaque prébende, les bénéficiers en disposaient comme ils l'entendaient.

En 1658, Claudius Nicolot, chapelain et licencié en médecine, consacra l'ensemble de ses biens à la fondation d'une prébende médicinale « sub titulo canonicatus », dont le titulaire devait être médecin et s'engager à soigner gratuitement les pauvres de la ville; ses revenus, qui se montaient, à l'époque de sa fondation, à envi-

(1) Archives du Royaume. Chambre des comptes. Reg. 46547.
Ibid. « Archives ecclésiastiques », n° 535.

ron 700 florins, ne figurent plus en 1787 que pour une somme de 209 florins (1).

Le chapitre de Sainte-Gudule comptait quatre dignitaires : le doyen, le chantre, le trésorier et l'écolâtre ; au XIIe siècle, on constate aussi l'existence d'un prévôt.

Le doyen était le chef du chapitre ; il présidait les réunions capitulaires, avait charge d'âmes, veillait sur la conduite de ses subordonnés et infligeait les réprimandes nécessaires. Les cas graves devaient être tranchés par l'ensemble des chanoines, réunis en assemblée plénière.

Comme proviseur de la fondation dite « des pucelles », fondée en l'église de Notre-Dame du Sablon, ce dignitaire était tenu de réunir à sa table, une fois l'an, les membres du chapitre et ceux du magistrat de la ville (2).

Primitivement, le doyen était choisi par les chanoines ; mais en 1515, Charles-Quint obtint un indult du Pape, réservant au souverain la collation du décanat (3) ; le chapitre ne conserva qu'un droit de présentation.

En 1787, les revenus de cette dignité ne s'élevaient qu'à 223 florins (4), somme de loin inférieure à ses nombreuses charges ; il y a lieu toutefois de remarquer que le doyen, étant presque toujours choisi parmi les chanoines, continuait à jouir des fruits de sa prébende.

En entrant en fonctions, il devait payer 30 florins d'or à la mense du chapitre et 11 florins à répartir entre divers subordonnés.

Le chantre avait la surveillance et la direction du chœur ; il veillait tout spécialement à ce que les cérémonies se célébrassent selon le rite romain.

En 1591, on réunit à la chantrerie le cantuaire de Saint-Grégoire ; de ce chef, le chantre jouissait, comme revenus particuliers, d'un livre censier à Humbeek, et de diverses terres et rentes, rapportant ensemble environ 237 florins. Les revenus spéciaux de la chantrerie s'élevaient en 1787, toutes charges déduites, à 187 florins (5).

---

(1) Archives du royaume. Chambre des comptes. Reg. 46547. « Archives ecclésiastiques », nos 505 à 508.
(2) *Ibid.* Chambre des comptes, *loc. cit.*
(3) *Ibid.* « Archives ecclésiastiques », n° 404.
(4) *Ibid.* Chambre des comptes, *loc. cit.*
(5) *Ibid. Ibid.*

Le trésorier avait la garde des ornements sacrés et des objets précieux, ainsi que celle des archives et des sceaux du chapitre.

C'est à ce dignitaire qu'il appartenait, en cas de procès ou de litiges, de réunir les documents nécessaires et de les communiquer, sous sa responsabilité, aux intéressés.

Les revenus de la trésorerie se montaient en 1787 à 1.489 florins, laissant un boni d'environ 726 florins. Parmi les charges figure une somme d'environ 250 florins, à payer par le trésorier à son « assistant » (1).

Le doyen et le chantre étaient désignés par le chapitre et conservaient la jouissance de leur prébende.

L'écolâtre avait la haute direction des écoles de la ville et des *cuves* de Bruxelles, nommait et révoquait les prévôts, les maîtres et les maîtresses, leur faisait prêter le serment d'usage et leur infligeait, le cas échéant, des peines disciplinaires.

Quatre fois l'an, il visitait les écoles placées sous sa surveillance.

Ces importantes fonctions, qui étaient à la collation du souverain, sur présentation faite par les chanoines, ne devaient pas nécessairement être dévolues à un membre du chapitre. Un acte de l'an 1600, concernant la visite des églises de Bruxelles, mentionne que l'écolâtre n'est pas chanoine, mais qu'il porte l'habit canonial et a une stalle dans le chœur, immédiatement après les chanoines (2).

En 1664, l'écolâtrie fut l'objet d'un important litige. La place d'écolâtre, jusque-là toujours conférée à des Brabançons, fut donnée à un chanoine de Courtrai. De nombreuses protestations surgirent aussitôt tant de la part du magistrat de la ville que des doyens des métiers ; les uns et les autres soutenaient que l'écolâtrie était un *office* et non un bénéfice ecclésiastique, et qu'en vertu de la Joyeuse-Entrée, elle ne pouvait avoir d'autre titulaire qu'un Brabançon.

Le différend fut soumis au Conseil de Brabant, puis au Conseil d'État qui, tous deux, émirent un avis défavorable à ces prétentions.

Malgré cela, le souverain annula sa première nomination et confia le poste d'écolâtre à Antoine de Dyn, chapelain de Sainte-Gudule, candidat de la ville. Cette volte-face n'est pas faite pour étonner outre mesure, lorsqu'on voit le bourgmestre déclarer que si les Nations n'ont pas encore donné leur consentement au subside de 500,000 florins sollicité par le gouvernement, il faut attribuer ce fait

---

(1) Archives du Royaume. Chambre des comptes, *loc. cit.*
(2) *Analectes*, t. V, p. 65.

à l'appréhension que leur cause la nomination d'un écolâtre étranger... (1).

En entrant en fonctions, tout écolâtre devait payer 70 florins d'or à la mense du chapitre et 11 florins à répartir entre les petits chanoines, les sacristains, le secrétaire, etc.

En 1787, il y avait à Bruxelles 50 écoles, dont chaque élève de condition aisée payait annuellement 3 sols à l'écolâtre. A cette même époque, les revenus de l'écolâtrie s'élevaient à environ 947 florins, comprenant, outre les redevances spécifiées ci-dessus, une partie des dîmes d'Uccle et de Bruxelles (2).

Tous les samedis, les chanoines de première fondation se réunissaient en assemblée capitulaire pour l'examen des affaires courantes ; s'il y avait lieu de prendre des décisions importantes, ils tenaient des réunions extraordinaires, auxquelles tous les membres du chapitre, à l'exception des « non-résidents » et des « *non in sacris* » étaient tenus d'assister.

D'après les statuts, le chapitre devait se réunir, en assemblée générale, trois fois par an : le mercredi avant la nativité de saint Jean-Baptiste, le mercredi après la fête de sainte Gudule et le mercredi après l'octave de Pâques.

A la première de ces réunions, on désignait les délégués devant procéder à la visite des églises et ceux qui étaient commis à la vérification des revenus du chapitre ; à la seconde, on procédait à la désignation des dignitaires, des chanoines, du pléban, du personnel subalterne, des proviseurs de la cave au vin, du curé de Notre-Dame de la Chapelle, des recteurs des églises Saint-Géry et Saint-Nicolas ; à la troisième, on s'occupait de la reddition des comptes généraux du chapitre (3).

Les chanoines de seconde fondation ou petits-chanoines, *minores canonici*, avaient leurs statuts particuliers, qui — contrairement à ceux des chanoines de première fondation — leur imposait la résidence, ainsi que l'obligation d'avoir reçu la prêtrise ; ils assistaient à tous les offices du chœur ; dans les cérémonies publiques et dans les processions, ils prenaient place, selon leur rang d'âge, derrière

(1) Archives du Royaume. Conseil d'état. C^{on} 7*bis*.
(2) *Ibid.* Chambre des Comptes, *loc. cit.*
(3) *Ibid.* « Archives ecclésiastiques », n°s 339 et 410.

les chanoines de première fondation. En 1675, ils furent autorisés à revêtir un habit canonial semblable à celui du pléban et de l'écolâtre (1).

Lorsque la sacristie de l'église fut incorporée à la mense de leur chapitre, les petits-chanoines furent chargés de veiller à tout ce qui concernait l'office des sacristains et reçurent le droit de désigner ces derniers, sous réserve de l'approbation des anciens chanoines.

Lors de leur admission, les chanoines de seconde fondation devaient payer un florin d'or à la mense commune, et 4 florins d'or à la caisse de secours fondée dans le but de venir en aide aux chanoines malades ; ils pouvaient s'absenter pendant quarante jours par an sans perdre les fruits de leur prébende.

Les réunions capitulaires des chanoines de seconde fondation avaient lieu, tous les premiers lundis du mois, au domicile de l'un d'eux ; à cette occasion, celui-ci — désigné à tour de rôle — offrait à ses collègues un modeste repas dont le menu est spécifié dans les statuts. Seules, les réunions de février et de novembre étaient suivies d'un dîner « *sumptuosus et splendidus* », aux frais de la communauté.

Chaque année, le lundi ou le mardi après la fête de la Sainte-Trinité, tous les petits-chanoines se rendaient à la chapelle Saint-Adrien, à Bootendael (Uccle), où se célébrait un anniversaire pour le repos de l'âme d'un de leurs confrères, Guillaume Hulbosch, enterré en cet endroit; ils profitaient de ce déplacement pour faire une visite annuelle aux religieux du monastère de Groenendael (2).

Les chanoines de seconde fondation possédaient des biens à Haeren, Dieghem, Machelen, Brusseghem, Ixelles, Audenaeken et Auderghem, une seigneurie foncière à Buekenbosch (La Hulpe) et de nombreuses rentes ; leurs revenus s'élevaient, en 1787, à environ 3,550 florins ; de plus, chaque prébende avait quelques ressources particulières (3).

Le pléban, ou curé de l'église Sainte-Gudule, était nommé par le chapitre (4) et devait, aux termes d'une bulle d'Eugène IV, être gradué en théologie ou en droit canon (5); il n'exerçait pas seule-

(1) *Analectes*, t. III, p. 303; t. IV, p. 65.
(2) Archives du Royaume, *loc. cit.*, n° 902.
(3) *Ibid.* Chambres des comptes, *loc. cit.*
(4) *Ibid.* Chartrier de Sainte-Gudule, n° 1073.
(5) Archives de la cure. Chartrier, pièce 165.

ment sa juridiction dans sa propre paroisse, mais avait encore la surveillance de toutes les églises de Bruxelles et des faubourgs.

Pour assurer à cet ecclésiastique des ressources en rapport avec ses nombreux besoins, on décida, en 1222, de lui abandonner la treizième partie des revenus canoniques, sans préjudice de ce qui lui revenait en matière de baptêmes, mariages, enterrements, etc. (1).

Dans le même but, en 1518, Léon X incorpora cet office au chapitre de Sainte-Gudule (2); mais les nombreuses obligations incombant au pléban, surtout en matière de compétences, n'en rendirent pas moins cette fonction assez peu lucrative.

Dans le courant du XVIIIe siècle, le chapitre sollicita, à diverses reprises, du gouvernement, la réunion de la plébanie à une prébende de collation royale; il faisait ressortir qu'en sa qualité de chanoine, le pléban pourrait aplanir bien des difficultés; que cette fusion libérerait les églises subalternes, de redevances onéreuses; enfin, que cette amélioration de situation serait de nature à faire rechercher cette fonction si importante, par des personnes de mérite.

Ce ne fut qu'en 1761, qu'il obtint gain de cause : la onzième prébende fut réunie, à perpétuité, à la plébanie : en échange, le chapitre abandonnait à Sa Majesté le droit de conférer l'une des deux prébendes « *presbytérales* » (3).

En 1787, les revenus nets de cette charge se chiffraient par environ 2.140 florins et se décomposaient comme suit : revenus particuliers de la plébanie : = 824 florins; revenus particuliers de la onzième prébende : = 367 florins : quote-part dans les distributions du chapitre : = 948 florins (4).

Le pléban avait sous ses ordres deux vice-plébans qui, à tour de rôle, administraient les sacrements et remplissaient les devoirs paroissiaux; en 1787, les revenus nets de ces ecclésiastiques — choisis parmi les petits-chanoines — se montaient respectivement à 935 et à 772 florins (5).

Le clergé de Sainte-Gudule comprenait encore des vicaires, des hebdomadaires et un grand nombre de chapelains ou bénéficiers.

---

(1) Bibliothèque royale. Manuscrit n° 16058.
(2) MIRÆUS, *loc. cit.*, t. IV, p. 101.
(3) Archives du Royaume. Conseil privé. C^{on} 1316.
(4) *Ibid.* Chambre des comptes, *loc. cit.*
(5) *Ibid.*, *loc. cit.*

Vers la fin du xv[e] siècle, on disait, à Sainte-Gudule, près de 30,000 messes par an (1).

Le nombre des chapellenies instituées dans cette église a beaucoup varié : on en comptait parfois jusqu'à trois, fondées en l'honneur d'un même saint. Plusieurs d'entre elles furent détournées de leur destination primitive ; en 1475, le Pape Sixte IV autorisa la fusion des revenus de dix chapellenies, et leur application à l'entretien de dix prêtres ou clercs musiciens, bien doués pour le chant (2).

Parmi les plus anciennes fondations figure la chapellenie des Trois-Rois, créée par Jean, duc de Brabant, en mémoire de la bataille de Woeringen (3).

En 1687, on constate à Sainte-Gudule l'existence de septante-six chapelains jouissant de l'exemption des droits d'accises (4).

Indépendamment de leurs revenus particuliers, les chapelains possédaient un fonds commun qui servait à rémunérer leur présence aux offices du chœur et à d'autres cérémonies ; en 1787, il rapportait environ 5,400 florins.

Le personnel subalterne du chapitre comprenait un maître de cérémonie (ordinairement un bénéficier), un secrétaire, un maire « *villicus* », un receveur, trois prêtres, appelés « *bidtheeren* », spécialement chargés d'annoncer les obsèques, un porteur de croix, un bâtonnier, un maître de chant et cinq chantres, six choraux ou enfants de chœur, un sacristain et deux sous-sacristains.

Le secrétaire était généralement choisi parmi les bénéficiers et recevait annuellement 133 florins ; de plus, il touchait des gratifications du chef de l'expédition des lettres de collation, de redditions de comptes, etc. Ses fonctions essentielles consistaient à recueillir les résolutions et les actes capitulaires, et à les consigner soigneusement dans les registres *ad hoc*.

Le bâtonnier ou huissier était chargé de communiquer aux différentes paroisses, aux couvents, ainsi qu'aux chapelles, les ordres du gouvernement et les mandements de l'archevèque, qui étaient toujours adressés directement au chapitre.

La fondation des chantres, qui existait déjà en 1475, possédait des biens-fonds à Woluwe-Saint-Pierre, Saint-Josse-ten-Noode,

(1) Wauters, *loc. cit.*, p. 243.
(2) Archives de la cure. Chartrier, pièce 177.
(3) *Ibid.* pièce 338.
(4) Archives du royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 348.

Everberg, Molenbeek, Dilbeek, Saventhem, Brusseghem, Wesembeek, Cobbeghem, Audenaeken, Laeken et environs; ses revenus se montaient à 2,090 florins.

La fondation des choraux, ou enfants de chœur, était primitivement distincte de celle des bons-enfants « *bonifanten* », créée en 1358 (1) par le chapelain Pierre van Huffel, et ayant pour but l'entretien et l'instruction d'enfants pauvres.

Malgré différentes libéralités faites en faveur des bons-enfants, leurs revenus étaient notoirement insuffisants pour répondre à toutes les conditions stipulées par les fondateurs ; en 1636, le chapitre, jugeant que le but de ces deux fondations était à peu près identique, réunit tous les revenus en un fonds commun, et les affecta à l'instruction de six enfants, destinés à participer aux services paroissiaux et aux offices du chœur.

La maison des choraux constituait une espèce de pension, placée sous la direction du maître de chant; celui-ci enseignait à ses élèves les principes de la musique et du chant grégorien, tandis qu'un précepteur ecclésiastique se chargeait de leur éducation intellectuelle et morale.

Les revenus des choraux s'élevaient, en 1787, à environ 1,967 florins; ils provenaient de biens situés à Berthem, Lennick-Saint-Quentin, Elinghen, Gaesbeek, Rossum-sous-Wolverthem, Bodeghem-Saint-Martin, Machelen-Sainte-Gertrude, Saint-Gilles, Vilvorde, Anderlecht, Wesembeek, Ruysbroeck, etc.

Une autre fondation, dite « bourse des choraux », avait pour but de permettre aux choraux studieux et bien doués de faire des études complètes (2).

La fabrique de l'église comptait, en 1683, trois maîtres dont l'un était choisi par le chapitre et les deux autres, respectivement par le magistrat de la ville et par le Conseil du Brabant: elle prélevait le tiers des dîmes d'Hofstade, près d'Alost, et jouissait, avec l'écolâtre, des grandes dîmes d'Uccle ainsi que de la moitié de celles de Saint-Gilles (3).

Lors de la fondation du chapitre, il n'y avait, à Bruxelles, d'autre église paroissiale que celle des SS.-Michel-et-Gudule : toutes les églises de la ville lui étaient soumises.

(1) Archives de la cure. Chartier, pièce 345.
(2) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 535.
(3) Wauters, *loc. cit.*, p. 244 et 245.

Par une charte de 1201, Henri Ier, duc de Lothier et de Brabant, rappelle que toutes les églises et chapelles de Bruxelles, à l'exception de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, sont soumises à la juridiction du chapitre, et spécifie les redevances dues aux chanoines, par chacune d'elles : la chapelle Saint-Nicolas payera 8 livres ; celle de Saint-Géry, 4 livres ; celle de Sainte-Catherine, 5 sous ; celle de Saint-Jean-au-Marais, 12 sous ; celle de Saint-Pierre (lépreux), 29 deniers, etc. (1).

Dans les églises subalternes, le service divin était assuré par des prêtres appelés « portionnaires », qui pouvaient entendre les confessions et distribuer la communion ; l'administration des autres sacrements était exclusivement réservée au pléban de Sainte-Gudule.

Le chapitre défendit toujours énergiquement l'intégralité des droits paroissiaux de son église et s'opposa, autant qu'il le put, à la création de toute nouvelle paroisse.

Un conflit important éclata, en 1405, entre le doyen de la chrétienté et le doyen du chapitre, concernant leurs droits respectifs, en matière d'administration de sacrements aux membres du clergé. L'évêque de Cambrai trancha le différend en reconnaissant au premier, le droit d'administrer les sacrements à tous les prêtres, diacres, sous-diacres, bénéficiers et « habituaires » des églises de Molenbeek, du Béguinage et des chapelles des faubourgs de Bruxelles ; quant aux paroisses de Sainte-Gudule et de Notre-Dame de la Chapelle, elles furent exclusivement réservées au doyen du chapitre (2).

L'église de Notre-Dame de la Chapelle, qui appartenait aux religieux du Saint-Sépulchre de Cambrai, fut érigée en paroisse, en 1212, et payait annuellement au chapitre, deux escalins « *pro recognitione dignitatis et primatus* ».

Jusqu'au début du XVIe siècle, Bruxelles ne compta que deux églises paroissiales : celles de Sainte-Gudule et de Notre-Dame de la Chapelle ; en 1520, une troisième paroisse, celle de Saint-Géry, fut érigée par le Pape Léon X (4).

Charles-Quint défendit formellement au conseil de Brabant de permettre la mise à exécution de toute bulle de cette nature, sans

---

(1) Archives de la Cure. Chartrier, pièce 27.
(2) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 650.
(3) *Ibid*. Conseil privé, C n 1315 ; MIRAEUS, *loc. cit.*, t. II, p. 986.
(4) Archives de la Cure. Chartrier, pièce 185.

son placet (1) ; peu de temps après, sur l'avis du conseil privé, Marguerite d'Autriche autorisa les « portionnaires » de Saint-Géry à administrer tous les sacrements. Le chapitre conserva le droit de désigner les desservants et se réserva le montant des offrandes ; de ce chef, les chanoines s'engagèrent à payer annuellement 12 livres au « portionnaire » et 60 livres à la fabrique (2).

Vers la fin du XVIe siècle, les églises Saint-Nicolas et Saint-Jacques-sur-Coudenberg revendiquèrent, à leur tour, la faveur d'être érigées en paroisses, et conclurent, avec le chapitre de Sainte-Gudule, une transaction dont voici les clauses principales (3) : les recteurs des dites églises pourront administrer tous les sacrements, dans les limites de leurs paroisses, mais conjointement avec le pléban de Sainte-Gudule, qui conservera tous ses droits à cet égard ; ils ne pourront s'occuper de funérailles. Pour atténuer le tort que cette mesure causera à la plébanie, chacune de ces églises lui payera annuellement une somme de 100 florins, aussi longtemps que le pléban ne sera pas mis en possession d'une prébende spéciale (4).

En 1730, Bruxelles comptait sept églises paroissiales et vingt-quatre chapelles publiques, les unes et les autres soumises au chapitre de Sainte-Gudule, qui y possédait le droit de visite ainsi que le droit de juridiction, en première instance, sur les curés et les bénéficiers : 1° *l'église paroissiale des Saints-Michel-et-Gudule*, avec les chapelles de Saint-Josse (ten-Noode), Saint-Antoine, Saint-Michel, Sainte-Anne, Sainte-Marie-Madeleine, de la Sainte-Trinité, des Douze-Apôtres, Saint-Laurent et du Saint-Sépulchre ; 2° l'*église paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle* avec les chapelles Saint-Roch, et Saint-Joseph *alias* Notre-Dame du Mont-Serrat, Saint-Julien, Saint-Jean au Marais ; 3° l'*église paroissiale Saint-Géry*, avec les chapelles de Notre-Dame du Bon-Secours et Saint-Sauveur dite « Meerschkapel » ; 4° l'*église paroissiale Sainte-Catherine*, avec les chapelles de la Sainte-Croix, Saint-Roch, Saint-Corneille, Sainte-Marie et Saint-Éloi ; 5° l'*église paroissiale Saint-Nicolas* ; 6° l'*église paroissiale Saint-Jacques-sur-Coudenberg*, avec les chapelles de la Cour et du palais de Nassau (Saint-Georges), les chapelles de Notre-Dame du Sablon et d'Ixelles ; 7° l'*église paroissiale de Notre-Dame du Finistère*, avec la chapelle Saint-Jean-Baptiste.

(1) Archives du Royaume, Office fiscal du Brabant, L., 1177.
(2) WAUTERS, *loc. cit.*, t. III, p. 173.
(3) Archives du Royaume, « Archives ecclésiastiques », n° 693.
(4) Nous avons vu plus haut que cette condition s'est réalisée en 1761.

Ces paroisses comptaient dans leur ensemble environ 52000 communiants (1).

Le chapitre de Sainte-Gudule était extrêmement jaloux de ses prérogatives et, dans maints démêlés, défendit ses droits avec la plus grande énergie.

Les chanoines composaient le premier corps ecclésiastique de la ville ; c'étaient eux qui, dans les cérémonies officielles, allaient recevoir, à la porte de la collégiale, le représentant du Souverain, et le conduisaient processionnellement dans le chœur.

Le chapitre avait la surintendance générale de l'ensemble des bénéfices séculiers et exerçait sa juridiction sur tous les membres et suppôts de la corporation : chanoines, curés, chapelains, vicaires, matriculaires, choraux, ainsi que sur tous les clercs et ecclésiastiques, habitant ou résidant à Bruxelles ; il avait son fiscal et son procureur d'office ; aucun couvent ou autre institution pieuse ne pouvait s'ériger sans son approbation.

En 1337, le duc Jean III ordonna à l'amman de Bruxelles d'arrêter, à la réquisition du doyen de Sainte-Gudule, tous les prêtres et ecclésiastiques soumis à la juridiction du chapitre et que celui-ci voulait faire emprisonner (2).

L'exercice de cette juridiction donna lieu à de nombreux conflits ; en 1425, l'évêque de Cambrai et le chapitre de Sainte-Gudule conclurent un concordat délimitant leurs droits respectifs : l'évêque de Cambrai s'y réservait le droit de juridiction en matières graves, telles que viols, homicides, hérésies et autres actes de nature à entraîner la suspension, l'interdiction ou la prison perpétuelle ; quant à la connaissance de tous les autres délits, on l'attribua au chapitre de Sainte-Gudule, sans préjudice du droit des condamnés de se pourvoir en appel devant l'official de Cambrai (3).

Seul, le chapitre de Sainte-Gudule pouvait tenir dans son église des chapitres généraux, auxquels il convoquait tous les ecclésiastiques des églises subalternes, pour leur donner lecture des règlements ; seul aussi, il avait le droit de procéder aux visites canoniques, et de permettre ou d'ordonner des processions.

En 1637, les grands carmes, s'étant adressés directement à

(1) *Analectes*, t. XII, p. 99. Extraits du rapport adressé au Souverain Pontife, Clément XII, par le cardinal Thomas Philippe d'Alsace.

(2) Archives de la Cure. Chartrier, pièce 116.

(3) Archives du Royaume. Conseil privé. C^{on} 1315. « Archives ecclésiastiques », n° 391.

l'archevêque pour solliciter l'autorisation d'organiser une procession, furent renvoyés par ce prélat au chapitre ; en 1666, les religieux de Saint-Jacques-sur-Coudenberg sollicitèrent une permission analogue et ne l'obtinrent qu'à la condition de faire figurer dans le cortège le bâtonnier du chapitre *in signum juridictionis et præminentiæ.*

La célèbre procession du Saint-Sacrement du Miracle, ordonnée par Marguerite d'Autriche, pour rendre grâces au ciel de la disparition d'une maladie contagieuse qui avait exercé de nombreux ravages, sortit pour la première fois, le 4 octobre 1530, et, par la suite, le dimanche après la Sainte-Marguerite (13 juillet) ; elle donna naissance à la grande kermesse de Bruxelles.

Dans cette imposante manifestation religieuse, le Saint-Sacrement du Miracle, — nom donné aux hosties qui, d'après la tradition, avaient été poignardées par des juifs,— était escorté de toutes les corporations religieuses, des serments, des confréries, du Magistrat, des autorités constituées, de la Cour et de l'ensemble du clergé.

Les hosties miraculeuses conservées à Sainte-Gudule furent primitivement placées au fond du grand chœur, ou derrière lui, dans un tabernacle en bois dit *Armaris.*

La première chapelle consacrée au Saint-Sacrement se trouvait entre les autels de Saint-Pierre et de Sainte-Catherine, à peu près sur l'emplacement de l'entrée latérale du chœur actuel du Saint-Sacrement, dont la construction remonte au milieu du XVIe siècle (1).

Le clergé jouissait de l'immunité d'impôts, — privilège à maintes reprises confirmé par les souverains ; toutefois, on vit fréquemment le chapitre consentir de bonne grâce à intervenir dans les subsides réclamés par les besoins du pays.

Vers la fin du XVe siècle, le Magistrat de Bruxelles voulut « forcer » le chapitre à participer aux charges de la commune et à acquitter les droits d'accises ; il alla jusqu'à placer des garnissaires chez les chanoines qui refusaient d'acquitter les taxes.

Le conflit prenant de grandes proportions, on eût recours à l'official de Reims, qui, cherchant à concilier les parties, décida que les ecclésiastiques seraient exempts de l'impôt sur les boissons, mais

(1) WAUTERS, *loc. cit.*

participeraient aux charges nécessitées par les travaux d'utilité publique (1512 n. s.) (1).

Cette décision n'eut pas l'heur de plaire au chapitre, qui prit son recours à Rome et y obtint plusieurs sentences en sa faveur; la dernière, datée du 22 mai 1513, fut accompagnée d'une bulle d'excommunication à charge des membres du Magistrat, motivée par l'envoi des garnissaires (2).

Une sentence du Conseil du Brabant, en date du 13 janvier 1515 (1516 n. s.), mit fin à ces incidents et un accord s'établit sur les bases suivantes : le chapitre renonçait à se prévaloir de l'interdit prononcé contre ses adversaires; en échange, il était autorisé à posséder une cave franche, à l'usage des membres du clergé (3), qui pouvait y posséder 120 aimes de vin du Rhin ou une quantité double de vin ordinaire, le tout exempt des droits d'accises; toutefois les taxes étaient exigibles pour tout ce qui dépassait la quantité prévue.

En cas de fraude, le Magistrat avait le droit de supprimer le privilège, moyennant l'allocation d'une indemnité.

En 1687, il y avait à Bruxelles environ 230 ecclésiastiques et suppôts du chapitre (chanoines, chapelains, recteurs, vicaires, officiers subalternes, etc.) jouissant de l'exemption des droits d'accises (4).

Le chapitre de Sainte-Gudule compta parmi ses membres des hommes éminents, dont plusieurs parvinrent aux plus hautes dignités ecclésiastiques.

Parmi eux, on peut citer : Jean IV de Serclaes, évêque de Cambrai († en 1388) ; François II de Busleiden, archevêque de Besançon, ancien précepteur de Philippe le Beau et diplomate des plus appréciés († en 1502) ; Maximilien de Berghes, premier archevêque de Cambrai († en 1570) ; Maximilien Morillon, évêque de Tournai, homme politique remarquable, ami et confident de Granvelle († en 1586) ; Jean Hauchin, deuxième archevêque de Malines, ancien doyen du chapitre († en 1589) ; François Richardot, un des prélats les plus éclairés de son époque, évêque d'Arras († en 1574) ; Laurent Metsius ou de Mets, écrivain remarquable, successivement pléban et doyen du chapitre, et évêque de Bois-le-Duc († en 1580); Jean Le Mire dit Miræus (oncle du savant érudit de ce nom), évêque d'Anvers et fondateur du séminaire de cette ville († en 1611):

---

(1) Archives du Royaume. Chartrier de Sainte-Gudule. A° 1512.
(2) *Ibid., loc. cit.*, A° 1513.
(3) *Ibid.* A° 1515. — Chambre des comptes, reg. 636.
(4) *Ibid.* « Archives ecclésiastiques », n° 348.

Martin Prats, évêque d'Ypres et chancelier de l'ordre de la Toison d'or († en 1671) ; Charles Gomez d'Espinosa, évêque d'Anvers († en 1742).

Citons encore : Georges de Themsicke, conseiller au grand conseil de Malines et au conseil privé († vers 1500 ?) ; Charles de Mansfeld, aumônier de la Cour et membre du conseil de Luxembourg († en 1661) ; Philippe Négri ou Le Noir, doyen de Sainte-Gudule, successivement conseiller au grand conseil de Malines, membre du conseil privé et chancelier de l'ordre de la Toison d'or ; nommé évêque d'Anvers, il mourut avant d'être sacré († en 1653) ; Pierre Pantinus, longtemps doyen du chapitre, qui justifia par son inépuisable charité la devise qu'il avait choisie : « *Omnia pro caritate* » († en 1611), etc., etc. (1).

Durant le cours du XVIIIe siècle, le chapitre de Sainte-Gudule se trouva aux prises avec des difficultés de toute nature ; le démembrement successif de son patrimoine paroissial, au profit des nouvelles paroisses, la multiplicité des couvents et des hôpitaux, le grand nombre d'ecclésiastiques résidant à Bruxelles, furent pour lui autant de causes de vexations, d'ennuis et de procès.

Dans une requête adressée au Souverain en 1731, le chapitre se plaignit « d'être accablé par une infinité de procédures, tant de la » part des moines et des églises subalternes que de la part des » prêtres séculiers et même de ses propres chapelains, habitués » et suppôts de l'église de Sainte-Gudule, où il n'est plus possible de » maintenir la subordination ni la discipline interne, sans être » continuellement menacé d'être attrait dans de nouveaux pro» cès... (2). »

Aussi, nombreuses furent les atteintes qu'eurent à subir ses anciennes prérogatives et, lors de sa suppression, ce corps ecclésiastique était loin de représenter sa force morale d'autrefois.

Les derniers membres du chapitre furent : P. Steenen, doyen ; B. Clarembos, chantre ; J. Warnots, trésorier ; L. Millé, chanoine et pléban ; J. de Bay, P. Proost, P. Senocq, J.-B. de Greve, N. Schrœder, M. Van Dorselaer, J. van der Winnen et J. Mertens, chanoines.

---

(1) La Bibliothèque royale possède un intéressant manuscrit du chanoine de Bleye, donnant la biographie de la plupart des membres du chapitre (n° 16575).

(2) Archives du Royaume. Conseil privé. C^on 1315.

Le 6 mai 1793, la belle église Sainte-Gudule fut envahie par les sans-culottes, qui s'y livrèrent aux pires excès ; on vit se déployer là « tout ce que la furie sacrilège et une démagogie insensée peuvent inventer d'abominable ou d'absurde (1). »

L'année suivante, quelques jours avant le retour des Français à Bruxelles, les richesses de Sainte-Gudule et ses archives furent emballées sous la direction des chanoines Warnots et Van Dorselaer, et envoyées à Ruremonde ; les objets les plus précieux avaient été dirigés sur Wurtzbourg.

D'autre part, le chapitre réalisa une grande partie de son argenterie et de ses ornements sacrés ainsi que de nombreux bijoux, — le tout à concurrence d'une somme d'environ 60,000 florins (2).

Le 5 frimaire an VI (25 novembre 1797), le conseil des Cinq-Cents prit la résolution suivante : « Les chapitres séculiers, les bénéfices » simples, les séminaires et toutes les corporations laïques des » deux sexes, sont supprimées » ; le lendemain, l'église Sainte-Gudule fut fermée d'office, et son chapitre, qui comptait à ce moment plus de sept siècles et demi d'existence, disparut définitivement.

A. d'H.

---

(1) Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 278.
(2) Id., *ibid.*

BRUXELLES

CHAPITRE ET ÉGLISE

DES

SAINTS-MICHEL-ET-GUDULE

I. — Archives reposant aux Archives du Royaume
A BRUXELLES

GÉNÉRALITÉS.

Anciens inventaires.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
287	Anciens inventaires des archives du chapitre.	16e au 18e s.
»	Résolution relative à la conservation des archives, et à la formation de certains inventaires	1708

Chartrier.

288-337	La partie du chartrier reposant aux archives du Royaume comporte deux mille quatre cent vingt et un actes sur parchemin, la plupart munis de sceaux bien conservés.	1047 - 1779

« Archives ecclésiastiques ». Numéros. | Années.

Les deux pièces les plus anciennes sont l'acte de fondation du chapitre (1047), et l'acte par lequel l'évêque Lietberd confère aux chanoines le personnat de leur église (1073). — Originaux avec sceaux.

Ce chartrier comprend des octrois de privilèges, des bulles, des lettres d'indulgences, des mandements d'évêques, les actes de fondation de nombreuses chapellenies, des testaments, des collations de bénéfices, des fondations de messes et un grand nombre de titres de propriétés.

Tous ces documents sont placés sous enveloppes, et classés chronologiquement.

Au point de vue de l'ancienneté, ils se subdivisent comme suit :

2 actes du XIe siècle ;
3 » du XIIe » ;
149 » du XIIIe » ;
1076 » du XIVe » ;
782 » du XVe » ;
283 » du XVIe » ;
90 » des XVIIe et XVIIIe siècles.
38 bulles papales des années 1431, 1612, 1707 à 1779.

Cartulaires.

Voir les rubriques : « Office des pains » p. 80 et « Chapellenies » p. 84.

Statuts.

338-339 Statuts du chapitre . . . . 16e au 18e s.

Actes capitulaires.

340 Résolutions du chapitre 1428-1744

Archives ecclésiastiques. Numéros.	*Correspondance.*	Années.
341	Lettres, instructions et mandements adressés au chapitre par l'archevêque de Malines .	1635-1781
342	Lettres et instructions adressées par le chapitre au clergé	1680-1794
343-344	Dépêches du gouvernement, au chapitre. .	1643-1794
345	Lettres diverses	17e et 18e s.

Privilèges et immunités.

346	Cahier contenant la copie d'une série de bulles papales et de lettres diverses, relatives au chapitre	15e et 16e s.
347	Franchises et exemptions d'impôts et de subsides	1511-1704
348	Liste des membres du clergé jouissant de l'exemption des droits sur le vin et la bière.	1687
	—	
349	Cave au vin du clergé de Bruxelles : états, transactions, procès, sentences, etc. . .	1606-1737
350	Id. Comptes et acquits	1630-1737
	—	
351	Lettres de sauvegarde délivrées au chapitre par Philippe le Beau, à l'occasion d'un prêt de 4,000 florins, consenti par le clergé de Bruxelles	1495
352	Contributions volontaires. P. d.	16e et 17e s.
	—	
353	Dossier relatif à l'important litige, en matière d'impôts, au cours duquel le chapitre fulmina l'excommunication majeure contre le Magistrat de Bruxelles	1514-1515
354	— Bulle de Léon X relevant le Magistrat, de la dite excommunication (cop.) . . .	1515
355	Pièces diverses.	15e au 18e s.

Juridiction du chapitre.

356 Ordonnance du duc Jean III, prescrivant à l'amman de Bruxelles d'arrèter, à la réqui-

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
	sition du chapitre, tous les prêtres et ecclésiastiques que ce dernier jugerait bon de faire emprisonner (copie authentique) .	1337
357	Attributions et devoirs du fiscal du chapitre.	1689
358-359	Juridiction contentieuse du chapitre, à l'égard de ses membres et du clergé de Bruxelles	17e et 18e s
360	Juridiction au petit criminel, à l'égard des mêmes.	Id.
361	Juridiction ecclésiastique, à l'égard des militaires. (Mariages et funérailles.) . . .	1669-1754

Procès.

362-365	Procès en matière de revendication de prébendes ou de bénéfices.	1643-1719
366	Procès entre le prêtre Jean Verheylewegen et le chapitre, concernant la chapelle de Saint-Hubert, dite de la « Chasse royale », à Boitsfort	1595-1601
367-375	Procès entre le chapitre et les chapelains. .	1450-1751
376	Procès entre ecclésiastiques, plaidés devant le chapitre	17e et 18e s.
377	Procès divers	Id.

Cérémonies officielles.

378	Plan du chœur de l'église de Sainte-Gudule, avec l'indication des places occupées par les autorités	XVIIIe siècle.
379	Cérémonial de la réception de l'archiduchesse Marie-Christine et du duc Albert de Saxe, gouverneurs généraux des Pays-Bas.	1781
380	Mémoire concernant la chapelle ardente, utilisée pour les obsèques de l'archiduc Albert	s. d.
381	Serments de conserver les privilèges de la collégiale et des autres églises de Bruxelles, prêtés par les ducs de Brabant	—

Divers.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
(339)	Registre intitulé : « Statuta » et contenant les actes suivants :	
	1° Lettres adressées au chapitre des pasteurs	s. d.
	2° Tarifs des droits de funérailles, perçus dans l'église Sainte-Gudule	s. d.
	3° Concordat entre l'évêque de Cambrai et le chapitre de Sainte-Gudule, visant l'étendue de leur juridiction respective.	1425
	4° Statuts du chapitre	1603
	5° Visites canoniques de l'église	1603, 1614
	6° Tarif des droits à payer en matière d'absolution de péchés, de dispenses, etc.	1673
	7° Tarif des expéditions délivrées par la chancellerie de Madrid.	1680
382	Bourses d'études, fondées par des membres du chapitre	1556-1782
383	Indemnités accordées aux prêtres qui s'étaient dévoués pendant l'épidémie . .	1633-1635
384	Divers certificats délivrés à des ecclésiastiques.	17e et 18e s.
385	Inventaire des tableaux provenant de la mortuaire de l'infante Isabelle, dressé à la requête du chapitre.	1653
386	Imprimés divers	17e et 18e s.

MEMBRES ET SUPPÔTS DU CHAPITRE. — DIGNITÉS.

Généralités.

387	Noms des doyens, des chantres et des trésoriers, depuis les temps les plus reculés jusqu'en	1775
388	États nominatifs des chanoines des deux fondations, et des chapelains des différentes églises de Bruxelles	1417-1750
(338)	Liste des chanoines parvenus à l'épiscopat .	s. d.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
389-390	Résidence des chanoines	16e et 18e s.
391-394	Affaires de juridiction, de correction et de discipline	15e au 18e s.
395	Poursuites intentées à des chanoines, pour usurpation du titre de « Monsieur » ou de « Messeigneurs »	1668-1669
396	Conduite répréhensible de chanoines et de suppôts du chapitre	15e au 18e s.
397	Maisons mortuaires de membres et de suppôts du chapitre : Andries, Baccart, Batens, Bodkin, Bousselet, Brant, Bruloot, Coels, Davidt, Dancaert, Danckaerts, Demol, Descartes, De Mottemont, De Thosse, Domburch, Dupoix, Fabri, Fievet, Gaigne, Gobelinus, d'Hovynes, Lemmens, Lopez, Medaerts, Melien, Pangaert, Pantecras, Pantin, Poignard, Prats, Ramires, Reckum, Thobin.	
398	— van Althen, van Auvermeulen, van den Broeck ou Desmarès, van den Zanden, van den Hove, van den Poele, van Ghele, van Gindertaelen, van Muysenwinckele, Vinck, Vincquels, Ydens	1481-1760
399	Règlement du service du chœur	1686
400-401	Petits-chanoines dits de « seconde fondation ». Collations et permutations	1469-1699
402	— Statuts et prérogatives	15e au 18e s.

Décanat.

403-404	Nominations et attributions des doyens	1113-1774
405-406	Revenus et charges	1691-1797
407	Maison décanale	1665
408-410	Conflits entre le doyen et le chapitre	1693-1730
411	Dossier relatif au bannissement du doyen Laurent de Bouchout, inculpé de propos injurieux à l'égard du Magistrat	1240-1424

Chantrerie.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
412	État des biens, des revenus et des charges .	1751
413	Manuel des recettes	1794-1797
414	Censier de la cour dite « Vierschoof », à Humbeek	1586
415	Pièces diverses	XVIIe siècle.
	—	
416	Chantres et musiciens. Biens et revenus.	1476, 17e et 18e s.
417	— Comptes	1609-1650, 1733-1735
418	— État des émoluments et profits de l'organiste et des musiciens	1787
419-421	— Pièces diverses.	XVIIe siècle.
	—	
422-423	Fondations des choraux et des bons-enfants. Biens, revenus et charges	1446, 16e et 17e s.
424-425	— Manuels de recettes et de dépenses . .	1560-1677
426-427	— Comptes	1402-1406, XVIIe s.
428	— Pièces diverses	17e et 18e s.

Trésorerie.

429	Nominations de trésoriers	1379-1742
430	Obligations du trésorier	XVIIe siècle.
431-432	Biens, revenus et charges	1687-1797
433	Comptes	1685-1730
434	Dossier relatif à la chapellenie de Sainte-Marie-Lamentable, à Vilvorde, incorporée à la trésorerie	XVe siècle.
435	Maison de la trésorerie	1574-1480
436-437	Conflits entre le trésorier et le chapitre . .	1608-1699

Écolâtrie.

438	Biens, revenus et charges	1754
439	Écoles de Bruxelles. Ordonnances et règlements	1381-1598
440-445	— Personnel enseignant : nominations, requêtes, révocations, etc.	1417-1695
446	— Noms des professeurs et des élèves des écoles de Bruxelles	1667-1669

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
447-457	Érections d'écoles, autorisations et interdictions d'enseigner	1418-1703
458-460	— Conflit entre l'écolâtre et la corporation des maîtres d'écoles	1545-1659
461	Maison mortuaire de l'écolâtre J.-B. Hebbelincx	1732
462-465	Pièces diverses	15e au 18e s.

PRÉBENDES.

Généralités.

466	Actes de collation de diverses prébendes	1373, 1378, 1489, 1508.
467	Listes des prébendés	1501-1539
468	État des revenus de chacune des douze prébendes, dressé en	1703
469	Conflit entre le duc de Brabant et le Saint-Siège, en matière de collation	1253
470	Recours adressé au gouvernement par l'archevêque de Malines, tendant à faire attribuer la moitié des prébendes à des magistrats ou à des docteurs en théologie	1680
471-472	Procès divers	1515-1391

Première prébende.

473	Actes de collation	1351-1686
474	Biens et revenus	1713,1754
475	Manuel des recettes	1794-1796
476	Procès	1644-1648

Deuxième prébende.

477-478	Biens et rentes	1754-1797

Troisième prébende.

479	Manuel des recettes	1737-1797

Quatrième prébende.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
480-481	Biens et revenus	1751, 1780-97
482	Comptes	1773-1791
483	Procès	1710-1712

Cinquième prébende.

484	Actes de collation	1481,1505
485	État détaillé des biens et des revenus. . .	1751
486	Manuel des recettes	1713-1797

Sixième prébende.

487	Actes de collation	1493-1568
488	Biens et revenus	XVIII[e] siècle
489	Manuel des recettes	1710-1797

Septième prébende.

490	État des revenus	1754
»	Manuel des recettes	1733-1793

Huitième prébende.

491	Actes de collation	1417, 1498
492	Biens et revenus	1605, 1754

Neuvième prébende.

493	Biens et revenus	1754
494	Procès	XVII[e] siècle

Dixième prébende.

495	Actes de collation	1521
496-497	Biens et rentes	1467, 1780-1797
498	Comptes	1757-1782
499	Procès	1643

Onzième prébende (unie à la plébanie).

500-501	Biens et rentes.	1526, 1764-1797

Douzième prébende.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
502	Actes de collation	1400-1587
503	Biens et revenus	16e et 18e s.
504	Manuel des recettes	1794-1797

Prébende médicinale.

505	Requêtes et actes de collation	1668-1687
506	Biens, revenus et charges	17e et 18e s.
507	Comptes	1675-1731
508	Pièces diverses	XVIIe siècle.

BIENS, REVENUS ET CHARGES.

Généralités.

509	Biens, cens et revenus du chapitre. P. d.	16e au 18e s.
510-516	— Manuels de recettes.	1515-1524, 1696-1703
517-532	— Comptes généraux (lac.)	1357-1736
533	États de répartitions, portant les signatures des membres et des suppôts du chapitre	16e et 17e s.
534	Mémoire sur la situation financière du chapitre, de la fabrique, des vicaires et des musiciens de l'église	1703
535	États des revenus, des charges et des fondations du chapitre, transmis au gouvernement en	1787
536-539	Baux, actes de ventes, etc.	1537-1795
540	Dettes actives et passives	17e et 18e s.
541	Comptes des droits de possession, dus par les titulaires des prébendes et des bénéfices, lors de leur nomination	1650-1684
542	Comptes des droits dits : « Bundergeld »	XVIIe siècle.

—

543-552	Biens, cens et rentes du chapitre, à Jodoigne	1407-1796

—

553	Biens dits « Les Prés-le-Comte », sis près de Valenciennes. Acte de donation émanant des archiducs Albert et Isabelle, avec pièces annexées	1605

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
554	— Commissions de baillis, receveurs, etc.	1627-1733
555	— Comptes	1612-1789
556	— Conflits de juridiction	1618-1627
557	— Dossiers concernant divers projets d'aliénation des dits biens . . .	1685-1742
558-568	— Procès et pièces diverses	17e et 18e s.
569	Petits-chanoines dits de « seconde fondation ». Manuel des recettes.	1684-1687
570-572	— Comptes des revenus, de diverses répartitions et des dépenses	1470-1771

Distributions du chœur.

573	État des rentes et des cens acquis par le chapitre depuis 1476, pour servir aux distributions du chœur	1476-1516
574	Décret de l'Archevêque, réglant les distributions du chœur, et pièces diverses relatives au mécontentement suscité par ce règlement	1691-1702
575-578	Procès	17e et 18e s.

Office des pains.

579	Cartulaire composé d'actes intéressant les biens possédés par cet office, à Jodoigne . (In-4° sur papier. 124 folios. Écriture du XVIIIe siècle.)	1311-1572
580-581	Biens et rentes. Pièces diverses	1460-1687
582-583	Manuels de recettes	1506-1516, 1546-1558
584	Comptes	1380, 1498
»	Ordonnances concernant cet office. . . .	1418, 1323

Dîmes.

585	Placards, conventions, etc. .	1393, 1445, 1459, 1520
586	Collection de records, constatant les obligations des établissements ecclésiastiques, en matière de dîmes	1378-1611

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
587	Visites et descriptions de la grande dîme.	1550, 1587, 1620
588	Liste des décimateurs admis depuis . . .	1728
589	Produit des dîmes	1763-1777
590	Dîme de Dieghem. Baux	1787-1790
591	— de Gordael, sous Tervueren. Note relative à l'acte de donation . . .	1224
592	— — Baux	1714-1797
593	— — Comptes	1779-1784
594	— de Haeren. Donations. (cop.) . . .	1224, 1230
595	— — Baux	1701-1794
596	— d'Ixelles. Baux.	1695, 1698
597	— de Saint-Josse-ten-Noode. Id. . .	1756-1795
598	— de Leerbeek. Description et bail . .	1727, 1772
599	— de Machelen-Sainte-Gertrude. Baux.	1627, 1701, 1715
»	— de Melsbroek. Id.	1701-1792
600	— de Molenbeek-Saint-Jean. Id. .	1694, 1757-1798
601	— d'Oudenbroek. (Laeken.) Comptes.	1477-1577
602	— de Schaerbeek. Pièces diverses. . .	17e et 18e s.
603	— de Woluwe-Saint-Lambert. Abandon de la dîme, au curé	1684-1692
604	— du paon. (Pauwthiende). Procès . .	1658-1690
605	— du tabac. Pièces diverses	17e et 18e s.
606	Dîme du vin. (Vignobles de Bruxelles.) Manuel de recettes	1505-1516
607-614	Procès en matière de dîmes.	16e-18e s.
615-621	Pièces diverses	14e au 18e s.

Censiers.

622-623	Censiers de Bruxelles et des environs . . .	16e et 17e s.

Bâtiments du chapitre.

624	Comptes de diverses constructions érigées par le chapitre	1658

ÉGLISE SAINTE-GUDULE.

Fabrique.

Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
625	Composition et attributions du conseil de fabrique	17e et 18e s.
626-630	Biens, revenus et charges	17e et 18e s.
631	Baux	1699-1793
632	Comptes	XVIIe siècle.
633	Relevé des libéralités faites par le chanoine vanden Boom, au profit de la fabrique .	Id.
634	Autorisation de collecter aux portes de l'église.	1652-1655
635	Procès de la fabrique contre le Serment des archers de Wolverthem, relativement à une rente	1691-1706
636	Procès curieux concernant la nomination d'un marguillier	1708
637	Pièces diverses	17e et 18e s.

Baptêmes, mariages, obsèques. Anniversaires.

638	Notes chronologiques sur un grand nombre de baptêmes, de mariages et de décès . .	1633-1640
639-644	Documents relatifs aux familles Bellere, Huwaert, Plas, de Dryver, van Aelst, van den Branden. (Mariages, maisons mortuaires)	17e et 18e s.
645	Obsèques d'Isabelle de Bourbon. Quote-part du chapitre dans les frais	1466
646	— de S. A. S. Charles de Lorraine. Note .	1780
647	Liste des défunts dont les obsèques ont eu lieu à Sainte-Gudule	1580-1599
648	Liste des enfants enterrés au cimetière de Sainte-Gudule	1733-1745
649-658	Ordonnances et statuts concernant les funérailles	1326-1699
(339)	Tarif des droits de funérailles, à Sainte-Gudule	s. d.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
660-675	Conflits entre le chapitre de Sainte-Gudule et divers ordres religieux, en matière de funérailles	1432-1752
676-690	Procès relatifs aux droits de funérailles. Refus de payement.	1496-1754
691	Procès entre le chapitre et le pléban, au sujet de leurs droits respectifs, en matière de funérailles	1499
692	Procès entre le doyen de la chrétienté et le doyen de Sainte-Gudule, concernant les funérailles des ecclésiastiques décédés à Bruxelles	1689
693	Mandement de l'archevêque de Malines, relatif à l'administration des sacrements . .	1633
»	Transaction survenue entre le chapitre de Sainte-Gudule et les églises de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques, concernant l'administration des sacrements. . . .	1622
694-709	Fondations d'anniversaires. Pièces diverses.	15e au 18e s.
710	État des bénéfices, des fondations de messes et autres cérémonies religieuses. . . .	1787
711	État des messes fondées au bénéfice des petits-chanoines, dits de « seconde fondation »	s. d.
712-732	Comptes des droits matriculaires ou droits casuels, perçus par le chapitre de Sainte-Gudule, pour les obsèques et les anniversaires célébrés dans les églises et chapelles de Bruxelles. 1517 à 1673, 1736 à 1745.	1517-1745
(647), 733	Extraits des susdits comptes	1507-1690
734	Comptes et quittances des sommes prélevées sur les droits casuels, pour être affectées à des dépenses extraordinaires	1677-1694
735-740	Procès en matière d'anniversaires. . . .	16e-18e s.
741	Pièces diverses.	17e et 18e s.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.

Plébanie.

Années.

742 Nominations, présentations, requêtes, etc. 1557-1703
743 Émoluments 1676
744 État des revenus et des charges, transmis au gouvernement en 1787
745 Conflit entre le gouverneur général et le pléban, concernant l'interdiction signifiée aux jésuites, de catéchiser dans l'église collégiale 1679
746-749 Différends entre le pléban et le chapitre . . 16e au 18e s.
750 Maison plébanale 1647-1685
751 Pièces diverses . . . . XVIIe s.

Vice-plébanie.

752 Nominations, présentations, requêtes . . 1648-1771
753 Émoluments . . . .
754 État des revenus et des charges, transmis au gouvernement en 1787
755 Procès 1728
756 Maison d'habitation des vice-plébans . . . 1730-1787

Chapellenies.

757 Cartulaire composé de nombreux actes de donations et de fondations de messes, passés au profit des chapelains de Sainte-Gudule . . . . 13e, 15e et 16e s.
(In-4° sur papier. Écriture des 15e et 16e s. 333 fol.)
758 Cartulaire composé d'actes relatifs aux fondations des chapellenies de Saint-Laurent, de Notre-Dame, de Sainte-Élisabeth, de Sainte-Agathe, de Saint-Antoine, de Sainte-Cécile, de Sainte-Gertrude, de Saint-Servais, de Saint-Jean-Baptiste, de Sainte-Agnès et du Saint-Sacrement, en l'église de Sainte-Gudule, de trois chapellenies en

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.		Années.
	l'église Saint-Nicolas et des chapelles de Nassau et de l'hospice de Saint-Christophe	1259-1556
	(In-4° sur papier. Écriture des 15e et 16e s. 157 folios.)	
759	Cartulaire composé d'actes relatifs aux fondations des chapellenies de Sainte-Catherine, de Saint-Laurent, de Saint-Éloi et de Saint-Gommaire, en l'église Sainte-Gudule.	1294-1499
	(In-4° sur papier. Écriture du XVIe siècle. 91 folios.)	
	—	
760	Liste des chapellenies existant en l'église Sainte-Gudule et dans les autres églises et chapelles de Bruxelles, avec le nom des bénéficiers et le relevé des biens . . .	1693, 1702
761	Relevé des ornements sacrés appartenant aux divers autels de l'église Sainte-Gudule	XVe siècle.
762	Dossier relatif à la prétention émise par le chapitre, d'avoir la garde des archives des chapelains	1450
763	Chapellenie de Sainte-Agathe. Permutations	1629, 1760
»	— — État des revenus. . . .	1658
764	— — Procès en matière de prestations féodales.	1679-1684
765	— — Pièces diverses	15e au 17e s.
766	— de Sainte-Agnès. Pièces diverses.	17e et 18e s.
767	— de Saint-André. —	Id.
768	— des Saints-Anges. —	16e et 17e s.
769	— de Sainte-Anne. —	15e au 18e s.
770	— de Saint-Barthélemi. Pièces diverses	16e et 17e s.
771	— de Sainte-Catherine. Pièces diverses	Id.
772	— de Sainte-Corneille et de Sainte-Marguerite. Pièces diverses.	14e au 17e s.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros		Années
773	Chapellenie des Saints-Cosme et Damien. Pièces diverses	17e et 18e s.
774	— de la Sainte-Croix. Pièces diverses	Id.
775	— de Sainte-Élisabeth. Collations et permutations.	1624-1733
776	— — Biens et rentes .	15e au 18e s.
777-779	— — Manuels de recettes.	1570-1578, 1675-1749
780	— — Pièces diverses .	17e et 18e s.
781	— de Saint-Éloi. Id.	15e au 18e s.
782	— de Sainte-Geneviève. Permutations	1694, 1695
783	— de Saint-Georges. Permutations	1701
784	— de Sainte-Gertrude. Procès . .	1718-1728
785	— — Pièces diverses.	16e au 18e s.
786	— de Saint-Grégoire. Id.	XVIIe siècle
787	— de Sainte-Gudule. Permutations	1654, 1694
788	— de Saint-Hubert. Pièces diverses	16e au 18e s.
789	— de Saint-Jacques. Permutations	1696
»	— — État des revenus	XVIIIe siècle
790	— — Pièces diverses	15e au 17e s.
791	— de Saint-Jean au Marais. Id. .	XVIIIe siècle
792	— de Saint-Jean-Baptiste. Acte de fondation (copie).	1449
793	— — Pièces diverses .	16e au 18e s.
794	— de Saint-Jean-l'Évangéliste. Id.	17e et 18e s.
795	— de Saint-Josse. Pièces diverses.	Id.
796	— de Saint-Laurent. État des revenus . .	XVIIIe siècle
797	— — Pièces diverses.	15e au 18e s.
	— de Sainte-Marguerite. Voir Saint-Corneille.	
798	— de Sainte-Marie-Madeleine. Collations	1667, 1673, 1686
799	— de Saint-Martin. Pièces diverses	17e et 18e s.
800	— de Saint-Mathieu. Collations .	1641, 1746, 1757, 1761

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.			Années.
801	Chapellenie	de Saint-Mathieu. Pièces diverses	16e au 18e s.
802	—	de Saint-Maur. Collations et permutations	XVIIIe siècle.
803	—	de Saint-Michel. Pièces diverses	16e au 18e s.
804	—	de Saint-Nicolas. Id.	XVe siècle.
805	—	de Saint-Pancrace. Procès	1730-1740
806	—	de Saint-Paul. Pièces diverses	16e au 18e s.
807	—	de Saint-Pierre. Id.	1759-1760
808	—	de Saint-Rombaut. Id.	16e et 17e s.
809	—	du Saint-Sacrement du Miracle. Collations	XVIIe siècle.
810	—	— Fondations, revenus, etc.	Id.
»	—	— Dossier relatif au règlement des services divins	Id.
811	—	de Saint-Sauveur. Pièces diverses	15e au 18e s.
812	—	de Saint-Sébastien. Pièces diverses	17e et 18e s.
813	—	de Saint-Servais. Biens et revenus	14e au 16e s.
814	—	des Saints-Simon et Jude. Pièces diverses	17e et 18e s.
815	—	des Trois-Rois. Censiers	1540-1750
816	—	— Pièces diverses.	1289-1782
817	—	— (2e fondation). Acte de fondation (copie)	1326
818	—	de Sainte-Ursule et des onze mille vierges. Collations et permutations	1632-1751
819	—	— État des biens et des revenus	XVe siècle
820	—	— Pièces diverses	XVIIe siècle
821	—	de la Sainte-Vierge ou Notre-Dame de la Délivrance. Collations	1731-1763
822	—	— Comptes de la reconstruction du chœur	1649-1658

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
823	Chapellenies de la Sainte-Vierge ou Notre-Dame de la Délivrance. Pièces diverses .	15ᵉ au 18ᵉ s.
824-827	Cantuaires. Pièces diverses	16ᵉ et 17ᵉ s.
828	Chapellenies vacantes. Manuel des recettes .	1659-1662
829	— — Comptes	1465-1483
830	— foraines. Manuels de recettes .	1641-1658
831	— — Comptes	1355-1497
	—	
832	Dossier relatif aux personnes qui avaient le droit d'entrée et de sépulture, dans seize chapelles de Sainte-Gudule	1600-1733
833-835	Pièces diverses concernant l'ensemble des chapellenies	15ᵉ au 17ᵉ s.

Choraux.

Voir la rubrique : Chantrerie, page 76.

Confréries.

836	Confrérie de Sainte-Anne. Pièces diverses .	1510-1600
837	— de Sainte-Barbe. Comptes. . .	1644-1688
838	— du Saint-Sacrement. Statuts . .	1666
839	— de tous les saints. Pièces diverses.	
840	— de Sainte-Ursule. Id. .	1562-1567
841	Fondation concernant la distribution de la sainte communion	1625-1750

Divers.

842	Plan (croquis) de l'église Sainte-Gudule . .	—
(339), 843	Visites canoniques id. .	1603, 1760
844	Indulgences à gagner dans la dite église . .	XVᵉ siècle.
845	Jubilés. 1676, 1681, 1720, 1726, 1735, 1741, 1750, 1770, 1175.	17ᵉ et 18ᵉ s.
846	Prédications. Ordre dans lequel les religieux des ordres mendiants sont admis à prêcher dans la collégiale	1633
847	Carême. Mandements et prédications. . .	1774-1794

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
848	Procession du Saint-Sacrement du Miracle. Ordre et rang des autorités civiles et religieuses, sous la domination espagnole, requêtes, ordonnance concernant le port du dais, etc.	16e et 18e s.
849	Construction d'un nouvel autel dans le grand chœur. Comptes	1744-1745
850	Construction d'une nouvelle sacristie. . .	1657
851-853 (418)	Orgues et Jubé. Procès entre le chapitre et la fabrique, concernant la transformation du jubé et le placement de nouvelles orgues.	1704-1720
854	— Instructions à l'usage de l'organiste.	XVIIe siècle.
855	Cloches et carillon. Fonte et refonte des cloches, placement du carillon	1599-1773
856	Visite des tours. — Dossier relatif au placement et à l'entretien de l'horloge . . .	17e et 18e s.
857	Placement de la statue de saint André, sculptée par Viterbe	s. d.
858	Quittance de la somme payée aux rebelles, pour sauver le mobilier et les cloches de l'église.	1581
859	Cimetière. Pièces diverses	XVIIe siècle.

ÉGLISES ET CHAPELLES DE BRUXELLES.

Généralités.

860	Diplôme d'Henri I soumettant les églises de Bruxelles, à la juridiction du chapitre (cop.)	1201
(388),861	Listes nominatives du clergé de Bruxelles.	1417-18e s.
862	Directoires concernant la célébration de la messe par le clergé séculier . . .	1674, 1686, 1763
	Administration des sacrements et droits de funérailles. (Voir la rubrique : *Baptêmes*, etc., p. 82.)	
863	Érection de chapelles en églises paroissiales.	1520
864	Visites canoniques des églises et chapelles, soumises à la juridiction du chapitre . .	XIVe siècle.

« Archives ecclésiastiques ».

Numéros.		Années.
(760)	Liste des chapellenies existant dans les églises et chapelles de Bruxelles, avec les noms des bénéficiers	1693

Église Sainte-Catherine.

865	Règlement du chœur	1688
866	Chapellenie de Saint-Jean. Pièces diverses .	XVIIe siècle.
867	— de Sainte-Marie. Permutations. .	1701
868	— de Saint-Michel. Id. . .	1712
869	— de Saint-Nicolas. Biens et revenus.	15e et 16e s.
870	Divers	17e et 18e s.

Église du Finistère.

871	Réformation du chant en usage aux obsèques.	1783
872	Érection de l'église en paroisse. Procès . .	1646-1680
873	Visites canoniques	XVIIe siècle.
874	Divers	1646-1760

Église Saint-Géry.

875	Rectorat. Acte de permutation.	1643
876	Visites canoniques.	1627-1671
(761)	Relevé des ornements sacrés	1475
877	Chapellenie de Sainte-Anne. Collations . .	XVIIe siècle.
878	— de Sainte-Barbe. Collations . . .	1691, 1763, 1765
879	— de Sainte-Catherine. Collations. . .	XVIIe siècle.
880	— de Sainte-Gertrude. Pièces diverses .	16e au 18e s.
881	— de Saint-Jean-Bapiste. Id. .	16e et 17e s.
882	— de Sainte-Marguerite. Collations . .	1622, 1717
883	— — État des biens .	1504
884	— de Sainte-Marie *in sole*. Collations .	1772
885, 886	— de Saint-Mathieu. Procès.	1648, 1710
887	— des neuf chœurs des anges. Collation .	1694
888	— Divers.	17e et 18e s.

Église Saint-Gilles.

889, 890	Pièces diverses.	1216-1756

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.	*Église Saint-Jean-Baptiste* (à Molenbeek).	Années.
891	Incorporation de la chapellenie de Saint-Jean, à la cure	1593
892	Chapellenie de la Sainte-Trinité. . P. d. .	16e au 18e s.

Église Saint-Nicolas.

893	État des messes de fondation	1701
894	Visites canoniques	1606-1671
(761)	Relevé des ornements sacrés	1430, 1477
895	Liste des chapellenies et des bénéfices, avec le nom des bénéficiers.	1717-1719
896	Chapellenie de Sainte-Barbe. Biens et revenus	17e et 18e s.
897	— de Saint-Corneille. Pièces diverses. .	16e et 17e s.
898	— de la Sainte-Croix. Id. . .	XVIe siècle.
899	— du Saint-Esprit. Permutations . . .	1699
900	— de Saint-Josse. Id. . . .	1536, 1639
901	— de Sainte-Marie-Madeleine. P. d. .	16e et 17e s.
902	— de Sainte-Marguerite. Pièces diverses.	16e au 18e s.
903	— de Saint-Pierre. Id. . .	17e et 18e s.
904	État des biens de la cure	XVIIe siècle.
905-907	Procès	1630-1674
908	Divers	17e et 18 se.

Église Notre-Dame de la Chapelle.

909	Visites canoniques.	1634
910	Chapellenie de Sainte-Aya. Collations et permutations.	1696
911	— de la Sainte-Croix. Collations et permutations	1750
912	— de Sainte-Gudule. Collations et permutations.	1724, 1773
913	— des Saints-Jérôme et Alexis. Collations et permutations .	1773
914	— de Saint-Laurent. Collations et permutations.	1768, 1773
915	— de Saint-Nicaise. Id.	1695. 1776
916	— de Saint-Nicolas. Id.	1762

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
917	Chapellenie des Saints-Pierre et Barthélemy. Collations et permutations .	1667-1793
918	Procès.	1606-1643
919	Divers.	XVIIIe siècle.

Église Notre-Dame du Sablon.

(864)920	Visites canoniques.	1633-1671
921	Vidimus d'un accord passé entre le chapitre de Sainte-Gudule et la corporation des arbalétriers	1376, 1478
922	Projet de règlement concernant l'administration de l'église	1703
923	Chapellenie de Saint-Antoine. Collations. .	1730, 1773
924	— — Procès . . .	1676
925	— de Sainte-Catherine. Collations.	1658-1754
926	— — Pièces diverses.	15e au 18e s.
927	— de Saint-Corneille. Collations.	1694, 1702, 1765
928	— — Biens et rentes.	1681-1698
929	— de Saint-Daniel. Collations et permutations .	1699-1757
930	— — Pièces diverses.	15e au 18e s.
931	— de Sainte-Madeleine	17e au 18e s.
932	— de Saint-Théobald	16e au 18e s.
933	Cantuaire « Berti »	17e et 18e s.
934	Fondation dite « des pucelles ».	1619-1685
935	Divers.	16e au 18e s.

Chapelle Sainte-Anne.

936	Pièces diverses	17e et 18e s.

Chapelle Saint-Jean au Marais.

937	Visites canoniques.	1656, 1664
(761)	Relevé des ornements sacrés.	1475
938	Chapellenie de la Sainte-Trinité. Collation .	1689
939	— — Pièces diverses	1498-1664

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.		Années.
	Chapelle d'Ixelles.	
940	Visites canoniques.	s. d.
941	Différend en matière de funérailles. . . .	1783
	Chapelle Saint-Josse.	
942	Note sur cette chapelle	XVIIIe siècle.
943	Comptes	1604-1659
	Chapelle Saint-Laurent.	
944	Visite canonique	1671
	Chapelle Sainte-Marie-Madeleine.	
945	Visites canoniques.	1634-1671
946	Pièces diverses	1650-1675
	Chapelle de N.-D. de Bon-Secours.	
947	Visite canonique	1671
	Chapelles d'hospices.	
	Visites canoniques. (Voir *Généralités*, p. 89.)	
948	Chapelle Saint-Christophe. Biens et rentes .	15e au 17e s.
949	— — Visite canonique.	1606
950	— des Douze-Apôtres. Biens . . .	1710
951	— de Sainte-Gertrude. Pièces diverses.	XVIIIe siècle.
952	— dite « Teraerken ». Id.	XVIIIe siècle.

II. — Archives reposant à la cure de Sainte-Gudule
A BRUXELLES

Les archives possédées par la fabrique de l'église collégiale des Saints-Michel-et-Gudule constituent un fonds d'une richesse inestimable.

Indépendamment de nombreuses liasses non dépouillées, cette collection comprend au delà de mille registres ou cahiers, parmi lesquels on ne compte pas moins de vingt-sept cartulaires et de vingt nécrologes.

Quant au chartrier, il se compose de plus de trois mille cinq cents actes sur parchemin, munis de sceaux.

GÉNÉRALITÉS (1).

Anciens inventaires.

Cinq anciens inventaires d'archives . . . . . 16e au 18e s.

Chartrier.

Le chartrier comprend des diplômes impériaux, des chartes ducales, un grand nombre de bulles dont les plus anciennes remontent au XIIe siècle, des attestations de reliques, des mandements d'évêques, des donations, des testaments, des sentences, de nombreux titres de propriétés, etc. . . . . . 1113-XVIIe s.

Au point de vue de l'ancienneté, les chartes se répartissent approximativement comme suit :

4 actes du XIIe siècle ;
125 » du XIIIe » ;
1200 » du XIVe » ;

(1) Les numéros placés entre parenthèses renvoient à l'inventaire provisoire, dressé autrefois par M. l'abbé Keelhof.

1600 actes du XVe siècle;
350 » du XVIe » ;
125 » du XVIIe » ;

plus environ 150 bulles d'indulgences, qui font l'objet d'un classement spécial.

800 actes (1) environ ont été l'objet d'une analyse très sommaire ; les autres sont simplement classés par périodes de dix années.

Cartulaires.

On trouve dans ces recueils, dont les plus anciennes inscriptions remontent au XIIIe siècle, la copie de tous les actes intéressant le chapitre depuis sa fondation (1047), ainsi qu'une quantité de documents concernant la ville de Bruxelles, les églises et couvents de l'agglomération, etc.

Les mêmes actes s'y rencontrent à diverses reprises, et plusieurs de ces recueils font double emploi.

Certains de ces registres sont mi-cartulaires et mi-chroniques, tandis que d'autres concernent presque exclusivement les propriétés du chapitre.

—

Années.

(511) Registre contenant l'énumération des principaux actes intéressant le chapitre de Sainte-Gudule, avec renvois aux cartulaires et au chartrier.
(Écriture du XVIe siècle, 130 folios.)

(508) Cartulaire intitulé : *Registrum antiquum.*
Ce volume comporte un mélange de chroniques et d'actes intéressant l'histoire du Brabant et du chapitre . . . . 11e au 14e s.
(Écriture des XVe et XVIe siècles, 349 folios.)

(509) — Copie du précédent (avec table).
(Écriture du XVIIIe siècle, 349 folios.) Id.

(1) Dans l'inventaire KEELHOF, ces actes sont répartis sous 350 numéros, le même numéro s'appliquant souvent à plusieurs pièces.

Années.

(504) Cartulaire intitulé : *Registrum album*, avec table. Documents de . . . . 1047 à 1467
(Écriture du XVIe siècle, 135 folios.)

(505) — intitulé : *Registrum ceruleum*, avec table. Documents de . . . . 1047 à 1616
(Écriture des XVIe et XVIIe siècles, 379 f.).

(537) — Copie du précédent . . . . Id.

(413) Cartulaire. Documents de . . . . 1047 à 1365
(Écriture du XIVe siècle, 39 folios.)

(497) — sur vélin. Documents de . . . . . 1047 à fin XIVe s.
(Écriture du XIVe siècle, 116 folios.)

(487) — sur vélin, intitulé : *Privilegia et concordata pro capitulo*. Documents de . . . . 1047 à 1461
(Écriture des XIIIe, XIVe et XVe siècles, 181 f.).
N. B. La première partie de ce cartulaire est le double du numéro précédent.

(490*bis*) — Documents de . . . . 1073 à 1487
(Écriture du XVe siècle, 15 pages.)

(510) — Documents des . . . . 15e et 16e s.
(Écriture des XVe et XVIe siècles, 59 folios.)

(490) — Documents de . . . . 1047 à 1501
(Écriture des XVe et XVIe siècles, 77 folios.)

(345) — avec table. Documents de . . . . 1047 à 1591
(Écriture des XVe et XVIe siècles, 138 folios.)

(423) — comportant surtout la copie de privilèges, et des chroniques ; ce volume présente un grand intérêt au point de vue de l'histoire du chapitre.
Documents du . . . . 11e au 16e s.
(Écriture du XVIIe siècle, 425 folios.)

(401) — Documents de. . . . . 1134 à 1580
(Écriture du XVIIe siècle, 27 pages.)

(516) — (En mauvais état.) Documents de . . 1216 à fin XVe s.
(Écriture du XVIe siècle, 97 folios.)

(400) — (Fragments.) Documents du . . . . . . 14e au 16e s.
(Écriture du XVIe siècle. N. P.)

(492) — spécialement composé d'actes de fondations intéressant le chapitre et l'église. (Œuvre de Pierre à Thymo, 1468.) Documents des . . . . 13e, 14e et 15e s.
(Écriture du XVe siècle, 428 folios.)

Années.

(396) Cartulaire sur vélin, concernant les biens du chapitre, sis à Bruxelles et environs.
Documents de 1226-1393
(Écriture du XIVe siècle, 20 folios.)

(420) — intéressant surtout les biens du chapitre.
Documents des . . . . 14e, 15e et 16e s.
(Écriture du XVIe siècle, 234 pages.)

(520) — (Fragment.) Idem. Documents des . . . 15e et 16e s.
(Écriture du XVIe siècle. Paginé de 16 à 82.)

(296) — composé de divers titres de propriétés (34 folios) 1426-1470

—

(169) Petits-Chanoines. Cartulaire concernant les privilèges, les donations, les titres de propriétés, les testaments, etc., des chanoines de la seconde fondation. Documents des. . 14e et 15e s.
(Écriture des XIVe et XVe siècles, 157 folios.)

(..) Écolâtrie. Cartulaire composé de privilèges, de donations, de titres de propriétés et autres actes concernant cette dignité . . . . . 14e - 16e s.
(Écriture des XVe et XVIe siècles, 133 folios.)

(67) Église Sainte-Gudule. Cartulaire contenant la copie de nombreux actes de fondations, titres de propriétés, testaments et autres pièces relatives à l'église. Documents des . . 13e, 14e et 15e s.
Douze cahiers sur vélin. (Écriture du XVe siècle. Pag. de 1 à 122. Quelques lacunes.)

(29) Chapellenies. Cartulaire intitulé : *Capellaniarum diversarum bona*. Documents des . 13e, 14e et 15e s.
(Écriture du XVe siècle, 60 folios.)

(507) — Cartulaire intitulé : *Registrum diversarum capellaniarum*. Documents des . . . 13e, 14e et 15e s.
(Écriture du XVe siècle, 188 folios.)

Statuts.

Cinq registres concernant les statuts du chapitre . . . . 16e au 18e s.

Actes capitulaires.

	Années
Vingt-huit registres d'actes capitulaires, avec table de matières pour les années 1500 à 1716	1371 - fin 18e s.

Inaugurations et serments.

Nombreux documents concernant les serments prêtés par les souverains	—
Id. concernant les inaugurations et les funérailles princières	16e - 18e s.

Correspondance.

Lettres, instructions et mandements adressés au chapitre par l'Archevêché de Malines	1638-1722

Procès.

Nombreux procès suscités à l'occasion de la juridiction civile et criminelle, exercée par le chapitre sur le clergé de Bruxelles et des environs	16e - 18e s.
Gros dossier d'un procès en matière d'immunités ecclésiastiques, entre divers évêques et les églises collégiales	1700
Nombreuses liasses de procès	16e - 18e s.

Pièces diverses.

(502) Un registre intitulé : *Registrum novum*, composé de documents de toute nature : requêtes, sentences, accords, etc.	17e et 18e s.
Un registre intitulé : *Registrum confraternitatis septem ecclesiarum*	1476-1560.
Un manuscrit intitulé : *Chronicon*, se rapportant au XIVe siècle. (Écriture du XVIIe siècle.)	1303-1378.
Un manuscrit intitulé : *Basilica bruxellensis* ou *Histoire de l'église de Sainte-Gudule*, par *Van de Zande*, secrétaire du chapitre	Début du XVIIIe s.
Un recueil d'édits concernant les fraudes en matière de brasserie	1534

MEMBRES ET SUPPÔTS DU CHAPITRE.

Généralités.

	Années.
Collations de bénéfices	1441-1541
Liste des titulaires des bénéfices.	XVIIe siècle
Série importante d'états, intitulés : *Rotulus*, donnant la liste des membres et des suppôts du chapitre, ainsi que des membres du clergé de Bruxelles (64 cahiers)	1563-fin 18e s.

Décanat.

Liste biographique des doyens	—
Procès entre l'archevêché de Malines et le chapitre de Sainte-Gudule, concernant l'attribution du décanat.	1682

Écolâtrie.

Cartulaire. Voir page 97.	
Série de dix registres contenant des actes de toute nature (y compris des comptes) . .	1597-fin 18e s.

Chantrerie.

État des biens et des rentes	XVIIe siècle
Comptes (18 reg.)	1608-1782
Fondation des *Bonifanten*. Comptes (66 reg.).	1430-1794

Chanoines de seconde fondation.

Cartulaire. Voir page 97.	
Registre aux délibérations	1586-1641
Distributions du chœur.	1566
Comptes divers (en grand nombre)	16e et 17e s.
Nombreux dossiers de procès soulevés en matière de préséance, d'attributions, de port de costume, etc.	15e - 17e s.

BIENS, REVENUS ET CHARGES DU CHAPITRE.

Généralités.

	Années.
Deux anciens registres aux rentes. (sur vélin).	1380, 1441
Nombreux manuels contenant le relevé des biens et des rentes qui appartenaient à la mense du chapitre (35 reg.)	15e au 18e s.
Contrats de vente et d'affermage de biens (8 reg.)	16e et 17e s.
Cens et rentes, à Jodoigne (9 rouleaux sur parchemin)	15e et 16e s.
Comptes généraux du chapitre (41 reg.)	1423-fin 18e s.
Comptes de la cave au vin	1540-1630

Prébendes.

Huitième prébende. Manuel des biens	17e et 18e s.
— Relevés de biens (2 rouleaux sur parchemin)	1415, 1442
Neuvième prébende. Pièces diverses	16e - 18e s.
Prébende médecinale. États de biens	1721, 1752

Office des pains.

Manuels des biens	XVIIe siècle
Comptes (30 reg.)	1494-18e s.

Dîmes.

Nombreux documents relatifs à la dîme, dite *Pauwelthiende*	17e et 18e s.
Documents relatifs aux dîmes de Molenbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, Forest, Boendael, Melsbroeck, Humbeek, etc.	Id.

ÉGLISE SAINTE-GUDULE.

Anciens inventaires.

Années.

(408) Registre intitulé : « Inventaire des différents titres appartenant à l'église. »

Table analytique, renvoyant aux actes originaux.

(Écriture du XVIe siècle, 206 folios.)

Inventaire des archives de la fabrique . . . 1759

Fabrique.

Registres aux délibérations (14 reg.) . . . 1603-1834

Relevé des biens appartenant à la fabrique. . 1759

Comptes de l'église (270 reg.) . . . . 16e au 18e s.

Fondations de messes.

Nombreux documents relatifs aux fondations faites par les archiducs Albert et Isabelle . Début 17e s.

Id. relatifs aux fondations Gorchem, Bastardi, Marquart, Jaerens, Van den Berghe, Cloeps, de Pretere, de Maeyere, Van der Borght, etc. . . . . 15e au 18e s.

Comptes des biens chargés de messes (92 reg.). 1698-fin 18e s.

Baptêmes, mariages et obsèques. Anniversaires. Nécrologes.

Registre aux actes de baptêmes, n'indiquant que le nom de l'enfant (5 reg.). Années 1565-1600, 1601 à 1621, 1664 à 1699, 1700 à 1717, 1718 à 1728 1565-1728

Registres aux actes de baptêmes et de mariages. Actes complets (7 reg.). 1758-1778, 1795-1796

Registres aux enterrements. Années 1608-1611, 1623-1625, 1628-1633, 1630-1642 (4 reg.) 1608-1611

Registre indiquant le lieu de sépulture des bienfaiteurs de l'église . . . . fin XVIe s.

	Années.
Série de nécrologes intitulés : *Liber anniversariorum et festorum* (20 reg.). Années 1480 (2 ex.), 1482, 1506, 1515, 1524, 1526 (2 ex.), 1537 (2 ex.), 1543, 1546, 1547, 1550, 1596, 1624, 1671, 1767, plus deux nécrologes non datés, l'un du xve siècle, l'autre de la fin du xvi^e^	1480-1767
Série de registres intitulés : *Funeralia* ou comptes des revenus et des offrandes (7 reg.) Années 1500-1558, 1567 à 1593, 1623 à 1635, 1710 à 1717, 1787	1500-1787
Série de registres intitulés : *Matricularia* ou listes des anniversaires, avec la désignation des répartitions faites entre les petits-chanoines (8 reg.)	17e et 18e s.

Plébanie.

Recueil composé de nombreuses pièces concernant la plébanie	13e au 17e s.

Confréries.

Confrérie du Saint-Sacrement du Miracle. Comptes (40 reg.)	1530-fin 18e s.
— — Inventaire des joyaux	1702
— — Pièces diverses	16e-18e s.
— de Notre-Dame de l'Assomption. Comptes (36 reg.)	1513-fin 18e s.
— de Saint-Charles-Borromée. Liste des membres	1693-1793
— — Comptes	1695-1793
— — Nombreux sermons	17e et 18e s.
— de Sainte-Barbe. Manuel	1497
— de Sainte-Anne. Pièces diverses . . .	xvie siècle.

Objets précieux.

Inventaires des objets précieux appartenant à l'église	1634, 1638
Contrat relatif à la nouvelle châsse de sainte Gudule	xvie siècle.

Dossier concernant les objets précieux, donnés par l'infante Isabelle et vendus, en 1667, pour payer les dettes de l'église	1667
Liste des argenteries données, en 1670, par l'évêque de Ruremonde.	1670
Liste des argenteries achetées par le chapitre, lors de la suppression de certains couvents .	1783
Dossier concernant le transfert, à l'étranger, des objets précieux, appartenant à l'église : argenteries, tableaux, archives, etc . . .	fin 18e siècle.

Divers.

Orgues. Dossier concernant le renouvellement des orgues	1717
Chaire de vérité. Dossier concernant la construction de la nouvelle chaire, due au sculpteur Joseph Duray	1765
Cloches et carillons. Nombreuses liasses de pièces, parmi lesquelles un volumineux dossier concernant le rachat des cloches, après la prise de Bruxelles, en 1746. On y trouve l'énumération des cloches de toutes les églises de Bruxelles	1746
Dossier relatif au placement du carillon, en .	1762

CHAPELLENIES.

Généralités.

(399) Inventaire contenant l'analyse de différentes chartes relatives aux chapellenies . . . . (Écriture du XVIe siècle, 275 fol.)	13e-16e s.
(491) Inventaire de même nature que le précédent . (Écriture des XVe et XVIe siècles.)	—
Registre sur vélin, contenant des actes de collations	1661-1795
Deux cartulaires. (Voir p. 97.)	

Biens, revenus et charges.

	Années
Relevé de tous les titres de propriétés . . .	1588
États des biens et des revenus, de différentes chapellenies (24 reg.)	1472-1702
Comptes généraux. Années 1592-1602, 1651-1658, 1693-1702, 1755-1788.	1592-1788
Comptes des chapelains non résidents . . .	1426-1699
Nombreuses liasses à dépouiller.	

ÉGLISES ET CHAPELLES DE BRUXELLES.

Généralités.

Visites canoniques	17e et 18e s.

Église du Finistère.

Pièces diverses.	Id.

Église Saint-Géry.

Documents concernant l'érection de cette église, en paroisse.	XVIe siècle.
Testaments et comptes mortuaires	Id.
Comptes de l'église (13 reg.)	1529-1772
Une centaine de chartes non classées . . .	15e et 16e s.

Église Saint-Gilles.

Transaction passée entre le chapitre de Sainte-Gudule et la fabrique de Saint-Gilles, concernant les réfections apportées à cette église, en	1756

Église Saint-Jean-Baptiste.

Procès entre l'archevêque de Malines et le chapitre de Sainte-Gudule, concernant la collation de la cure	1673
Nombreux documents non classés, parmi lesquels figure un fragment de cartulaire . .	—

Église Saint-Jacques-sur-Coudenberg.

	Années.
Érection de cette église en paroisse	1622
Confrérie du Saint-Sacrement. Pièces diverses.	—

Église Saint-Nicolas.

Fondations diverses	—

Église Notre-Dame de la Chapelle.

Pièces relatives au droit de collation de la cure	XVIe siècle.
Comptes mortuaires. (Chapelains)	15e et 16e s.

Chapelles.

Documents relatifs aux chapelles Sainte-Anne, Saint-Antoine, Saint-Josse, Sainte-Madeleine et Saint-Michel.	—

III. — Archives reposant au Palais de l'Archevêché

A MALINES

Généralités.

Lettres de sauvegarde	1461
Conflits de juridiction	1425, 1638
Exemptions d'impôts	1515
Conflits entre les Carmes et le chapitre, concernant les droits de funérailles	XVIIe siècle.
Procès entre les chanoines de seconde fondation et les chapelains.	1615

Années.

Dossier relatif au manque de discipline, constaté parmi les membres du chapitre . . . 1693-1705

Dignités.

Décanat. Présentations et nominations de doyens 1685-1779
— Droits et prérogatives 1598
Trésorerie. États de biens . . . . XVIIIᵉ siècle.
— Comptes 1714

Biens et revenus du chapitre.

Registre intitulé : *Cartabellus bonorum prime prebende canonicalis.* Il contient la copie de plus de 200 actes intéressant la première prébende : actes de fondation, donations, testaments, rentes, etc. On y trouve aussi, en annexe, quelques actes du XVIᵉ et du XVIIᵉ siècle.
(Écriture de la fin du XVᵉ siècle.) . . . 1216-1461

Église Sainte-Gudule.

Petit registre aux actes de baptêmes et de mariages 1684-1702
Visites canoniques 1600-1705
Procès des chanoines de seconde fondation, contre la Fabrique. 1652
Confrérie du Saint-Sacrement. Différend concernant la nomination d'un prévôt . . . 1636

Plébanie.

Présentations et nominations de plébans . . XVIIIᵉ siècle.
États de biens 1587, 1597
Conflits entre le pléban et le chapitre. Nombreux dossiers . . . . 17ᵉ et 18ᵉ s.

Chapellenies.

Cahier relatif aux chapellenies de Sainte-Marguerite et de Saint-Corneille 1280, 1429

Églises de Bruxelles et environs.

Années.

(Même cahier que ci-dessus.) Documents relatifs à la chapelle de Watermael, à la chapelle de Sainte-Marie, à Schaerbeek, au couvent de Sainte-Marie-Madeleine, et à l'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, à l'église de Woluwe-Saint-Lambert . . . . 15e-18e s. (?)

Funérailles princières.

Relation des funérailles de François Ier et de Marie-Thérèse d'Autriche 1765, 1780

IV. — Archives reposant aux Archives communales A BRUXELLES

Les archives communales de Bruxelles possèdent cinq registres intéressant le chapitre de Sainte-Gudule, ainsi qu'un nombre considérable d'anciens actes sur parchemin.

Registres.

(739) Recueil composé des actes suivants : Statuts. — Analyse succincte des chartes relatives à l'organisation du chapitre, ses privilèges, ses biens, ses rapports avec les différentes églises de Bruxelles, etc. — Nombreux extraits d'actes capitulaires. — Relation journalière de tous les événements auxquels le chapitre a été mêlé, de juin 1725 à octobre 1726. — Quelques états de biens de la chan-

Années.

trerie et de la 12e prébende (1787). — Liste des objets du culte, mis en vente en 1797. — Divers documents concernant les chapellenies, etc.

(In-folio sur papier. Ancienne collection DE JONGHE.)

(740) Recueil contenant des statuts et autres actes relatifs au chapitre de Sainte-Gudule, ainsi que diverses pièces intéressant l'église Saint-Géry . . . . XVIIIe siècle.

(In-folio sur papier. Id.)

(741) Recueil de comptes de la confrérie de l'administration des derniers sacrements. (*H. Berechtinghe*) 1713-1728

(743) Règlement relatif aux funérailles. 1699

(917) Manuel des recettes de l'église, concernant principalement le produit des quêtes . . . 1673-1706

Chartrier.

Un grand nombre d'actes sur parchemin, munis de sceaux, — principalement des titres de propriétés du chapitre —, dont les plus anciens remontent à la première moitié du XIIIe siècle. (Fonds en voie de classement.)

DIEST

EGLISE COLLEGIALE

DE

SAINT-JEAN-BAPTISTE

INTRODUCTION

La ville de Diest eut l'honneur de posséder deux églises collégiales : celle de Saint-Jean-Baptiste et celle de Saint-Sulpice.

Le plus ancien de ces chapitres — celui de Saint-Jean-Baptiste, — fut érigé, le 18 août 1297, par Hugo, évêque de Liége, à la demande de Gérard, seigneur de Diest et grand bienfaiteur de la ville.

Les revenus du rectorat et des dix chapellenies que comptait cette église, furent affectés à la création de douze prébendes, dont huit étaient *sacerdotales*, deux réservées à des diacres et deux à des sous-diacres.

Trois de ces canonicats étaient respectivement attribués à l'écolâtre, au chantre et au trésorier ; quant à la charge de recteur ou curé de la paroisse, elle était confiée au doyen du chapitre.

La collation de toutes les prébendes appartenait au seigneur de Diest, à l'exception de celles qui étaient dévolues aux dignitaires ; ceux-ci étaient nommés par le chapitre lui-même (1).

En dehors de ses fonctions pastorales, le doyen — dont l'élection devait être ratifiée par l'évêque de Liége — avait la direction du chapitre et la surveillance des églises de la ville ; ses revenus s'élevaient, en 1787, à 423 florins.

Dès l'année de sa fondation, le chapitre de Saint-Jean jouit, grâce à la bienveillance de Gérard, de l'exemption des droits d'accises ; il reçut aussi l'autorisation de bâtir, à proximité de l'église, des habitations exemptes de toute contribution. D'autre part, le même seigneur fonda un autel en l'honneur de la Sainte-Vierge et le dota des ressources nécessaires à l'entretien d'un chanoine (2).

---

(1) Miræus. *Opera diplomatica*, t. I, p. 442.
(2) Raeymaekers. *Het kerkelijk en liefdadig Diest.*

En 1446, le chapitre sollicita son transfert dans l'église Saint-Sulpice, alléguant son éloignement du centre de la ville. Le Magistrat de Diest se montra favorable à cette demande et vota un subside de 50 *riders*, destiné à l'obtention de la bulle papale requise ; il s'engagea aussi à verser une somme de 200 *riders*, dans le cas où l'on obtiendrait de l'évêque de Liége l'autorisation demandée (1).

Si ce projet échoua, il faut l'attribuer, semble-t-il, à l'hostilité qu'il suscita de la part des religieux de Tongerloo ; en effet, dans une lettre adressée au Pape par le Magistrat, ce dernier se plaint amèrement des entraves apportées à ce transfert, par Jean Ghenards et autres moines de Tongerloo (2).

On vit par la suite plusieurs chapelains de Saint-Jean-Baptiste figurer, comme chanoines, dans le chapitre de Saint-Sulpice.

En 1685, il fut question du transfert du chapitre de Saint-Jean en l'église Notre-Dame ; mais ce projet ne se réalisa pas (3).

Comme premier corps ecclésiastique de la ville, le chapitre de Saint-Jean-Baptiste eut beaucoup à souffrir des guerres civiles du XVI[e] siècle, et les nombreuses charges qu'il eut à supporter, l'appauvrirent considérablement.

En 1787, les revenus de cette institution religieuse ne s'élevaient qu'à 1220 florins, alors que, d'après les évaluations des chanoines, la somme nécessaire à leur entretien dépassait 8.000 florins (4).

Ces revenus provenaient de quelques terres situées aux environs de Diest et de quelques rentes.

L'église Saint-Jean-Baptiste, dont il ne reste aujourd'hui que des ruines, vit son chapitre supprimé lors de la réunion de la Belgique à la France.

A. D'H.

---

(1) Archives communales de Diest, chartrier, pièce 93.

(2) Archives du Royaume. — Archives ecclésiastiques , n 953. Jean Ghenards était à cette époque curé de Saint-Sulpice.

(3) Archives de l'archevêché, à Malines, Chapitre de Saint-Jean-Baptiste.

(4) Archives du Royaume. Etats des biens du clergé, t. 14.

DIEST

CHAPITRE ET ÉGLISE

DE

SAINT-JEAN-BAPTISTE [1]

I. — Archives reposant aux Archives du Royaume

A BRUXELLES

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —	*Généralités.*	Années. —
953	Lettre adressée au Pape Eugène IV par le Magistrat de Tirlemont pour se plaindre des entraves apportées par le pléban Jean Ghenaerds et d'autres moines de Tongerloo, au transfert du chapitre de Saint-Jean, en l'église Saint-Sulpice (copie de l'époque) .	1446
»	État des revenus et des charges du chapitre, transmis au gouvernement en.	1787

(1) Malgré toutes nos recherches, nous ne sommes pas parvenu à savoir ce que sont devenues les archives de l'ancienne collégiale de Saint-Jean-Baptiste.

A. D'H.

II. — Archives reposant à la cure de Saint-Sulpice
A DIEST

Généralités.

	Années.
Quelques testaments du	XVI[e] siècle
Un registre de comptes de l'église	1792-1795

III. — Archives reposant au Palais de l'Archevêché
A MALINES.

Généralités.

Nominations de doyens.	1626-1791
Revenus du décanat	1546,1751
Visites canoniques.	1612-1683
Dossier relatif au transfert éventuel du chapitre de Saint-Jean, en l'église Notre-Dame.	1685-1688
Fondation « Stevens », en faveur de 4 pauvres . . .	1550
Requête tendant à la suppression de la paroisse de Saint-Jean	XVIII[e] siècle
Réunion de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, à l'église Notre-Dame	1784

IV. — Archives reposant aux Archives communales

A DIEST

Chapitre.

	Années.
Un compte du chapitre	1626-1627

État civil.

Registres aux baptêmes	1616-1796
— mariages	1644-1794
— décès	1647-1796

DIEST

ÉGLISE COLLÉGIALE

DE

SAINT-SULPICE

INTRODUCTION

Au début du XVe siècle, l'exiguïté et l'état de délabrement de l'église Saint-Sulpice, à Diest, décidèrent les marguilliers à faire appel à la générosité des fidèles pour réunir les ressources nécessaires à l'édification d'un nouveau temple.

Grâce à la munificence des seigneurs de la ville et surtout au concours unanime de la population, on vit s'élever l'église actuelle, qui constitue un des plus beaux monuments de style ogival existant dans le pays ; commencée en 1417, la nouvelle bâtisse ne fut entièrement terminée qu'en 1532.

Au spirituel, cette église dépendait de l'abbé de Tongerloo qui, depuis 1163, jouissait à son égard du droit de patronat (1).

Sur les instances d'Henri van Voren, XXVIe prélat de cet important monastère, l'évêque de Liége, Henri de Bourbon, consentit à ériger l'église Saint-Sulpice, en collégiale ; l'installation solennelle du chapitre eut lieu le 24 février 1457.

Par une charte du 12 janvier de la même année, il attribua à treize prébendes les revenus d'un nombre équivalent d'autels, dont les bénéficiers prirent le titre de chanoines (2).

Les autels incorporés à la mense du chapitre étaient les suivants : celui des Saints-Sulpice-et-Denis ou grand autel, celui de Notre-Dame des Sept-Douleurs et de Sainte-Gudule, ceux du Saint-Esprit, des Trois-Rois, de Saint-André, de Saint-Jacques, de Saint-Bartholomé, de Saint-Nicolas, de Saint-Thibaut, de Saint-Josse et ceux de Sainte-Agathe et de Sainte-Geneviève (1re et 2e fondation).

A la même époque, l'église Saint-Sulpice comptait encore quinze autres autels dont les revenus variaient entre 18 et 8 florins du Rhin.

---

(1) RAEYMAEKERS. *Het kerkelijk en liefdadig Diest.*

(2) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 954.

L'*investi* ou curé primitif reçut le titre de prévôt ou chef du chapitre, tout en continuant à remplir les fonctions de curé de la paroisse : il était choisi parmi les religieux de l'abbaye de Tongerloo et avait la jouissance du grand autel des Saints-Sulpice-et-Denis.

Les revenus de la prévôté ne faisaient pas partie de la mense du chapitre : en 1787, malgré la réunion à cette dignité de douze bénéfices séculiers, destinés à l'entretien de deux vicaires, ses revenus ne s'élevaient qu'à 1,403 florins, — chiffre peu en rapport avec les nombreux besoins de cette charge.

Le doyen ou *choor-deken* desservait l'autel de la chapelle de Notre-Dame et jouissait, depuis 1616, de deux autres bénéfices : il était nommé par l'ensemble des chanoines, sauf approbation de l'abbé de Tongerloo ; il exerçait les fonctions pastorales à l'égard des membres et des suppôts du chapitre, et avait la surveillance des diverses chapelles de sa paroisse.

Les revenus de cette dignité se chiffraient, en 1717, par 168 florins.

Le chantre assurait le service du chœur et desservait l'autel de Saint-Pierre, dans la chapelle des Bogards ; quant au trésorier, il avait la jouissance de l'autel de Sainte-Geneviève, dans la chapelle de tous les Saints.

En 1616, Mathias Hovines, archevêque de Malines, réunit à la mense du chapitre les revenus de deux bénéfices simples, destinés à l'entretien de quatre chapelains.

Toutes les prébendes étaient sacerdotales et se conféraient par l'abbé de Tongerloo.

Lors de leur admission, les chanoines ainsi que le prévôt devaient payer à la mense commune 45 florins ; le doyen, 24 florins ; le chantre et le trésorier, chacun 18 florins.

En 1787, les biens du chapitre se composaient de la seigneurie dite : 'T hof van Pede, sous Diest, qui constituait un plein fief relevant de la cour féodale du seigneur de cette ville, de biens sis à Zelck (Haelen), Assent, Webbecom, Sichem, Schaffen, etc., et de nombreuses rentes. L'ensemble des revenus se chiffrait par 2,575 florins, somme (au dire des intéressés) inférieure de 7,758 florins aux charges réelles du chapitre (1).

---

(1) Archives du Royaume. — Archives ecclésiastiques, n° 950.

On comptait dans l'église Saint-Sulpice cinq confréries : celles de la Vierge, du Saint-Rosaire, de la Sainte-Trinité, du Saint-Sacrement et de l'Adoration perpétuelle.

Au XVe et au XVIe siècle, cette église était le rendez-vous de nombreux pèlerins qui venaient y vénérer l'image miraculeuse de la Vierge, connue sous le nom de : Notre-Dame de Diest. En 1503 (n.s.) l'archiduc Philippe d'Autriche octroya un sauf-conduit à toutes les personnes désireuses de faire ce pèlerinage, leur accordant un délai de trois jours pendant lesquels elles ne pouvaient être arrêtées pour dettes (1).

Le chapitre de l'église Saint-Sulpice, qui compta parmi ses membres des hommes de réelle valeur, disparut définitivement en 1797.

A. d'H.

---

(1) Archives communales de Diest. Charte, n° 117.

DIEST

CHAPITRE ET ÉGLISE

DE

SAINT-SULPICE

I. Archives reposant aux Archives du Royaume.

A BRUXELLES.

Chapitre.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.		Années.
954	Acte de fondation. (Original avec sceau). .	1457
»	— Actes confirmatifs de cette fondation, émanant du chapitre de Saint-Lambert, du doyen de la chrétienté et de l'archidiacre de Liége	1457
955	Bulle du pape Calixte III approuvant la susdite fondation (orig.)	1457
956	Bulle du pape Paul II accordant au chapitre de Saint-Sulpice le patronat de la chapelle Sainte-Barbe, à Quaed-Mechelen (orig.) . .	1469
957-959	Manuels des revenus du chapitre	1796
960	État des biens et des charges du chapitre, fourni au gouvernement en.	1787

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
961	Sentence du Conseil de Brabant dans un différend existant entre le chapitre de Saint-Sulpice et le Magistrat de la ville, au sujet de la procession qui se rendait chaque année de Diest à Montaigu	1781

Église.

962	Accord conclu entre l'abbé de Tongerloo et les mambours de l'église Saint-Sulpice concernant la cure, les autels, etc. (Rouleaux sur parchemin)	1464
963	Manuel des recettes de l'église.	1783

II. Archives reposant à la cure de Saint-Sulpice A DIEST.

Les archives de l'ancienne collégiale de Saint-Sulpice se composent d'une centaine de registres et cahiers, d'actes sur parchemin et de nombreuses liasses de pièces, en voie de classement.

CHARTRIER.

Le chartrier comprend environ 1,200 actes sur parchemin, la plupart munis de sceaux, parmi lesquels une centaine d'anciens testaments, des donations, des fondations pieuses, des titres de propriétés, etc. ; de plus, on y rencontre une centaine d'actes relatifs au béguinage de Diest.	13e au 16e s.

REGISTRES.

Statuts et actes capitulaires.

	Années.
Statuts (un registre)	1458-1504
Actes capitulaires (quatre registres)	16e au 18e s.

Membres du chapitre. Dignités.

Formulaire des serments prêtés par les membres du chapitre (un registre sur parchemin)	fin xve siècle.
Prévôté. État des biens et des revenus (deux registres)	1737-1773
Trésorerie. État des biens et des revenus (six registres)	1590-1755

Biens et revenus du chapitre.

Fondations diverses (un registre)	1645-1758
Distributions du chœur (huit registres)	1527-1783
États des biens et des revenus (vingt-deux registres).	1515-1796
Censiers (en grand nombre)	15e au 18e s.
Lettres d'amortissement de biens (un registre). . .	1516

Obituaire. État civil.

Obituaire. Calendrier sur parchemin, portant la date du décès de membres du chapitre et autres personnes, l'indication des anniversaires, etc.	15e au 16e s.
Relevés des paroissiens (*Status animarum*) (quatre registres)	1662, 1666, 1668, 1711
Actes de décès (cinq registres 1537-1572, 1552-1572, 1597 à 1659, 1729-1771, 1792-1812	1537-1812
Droits de funérailles (deux registres).	1696-1802

Biens et revenus de l'église.

États des biens et des revenus (sept registres) .	1560, 1630-1764
Comptes des biens et des revenus	1437-1674

Confréries.

	Années.
Confrérie du Saint-Sacrement. Nombreux censiers .	16e au 18e s.
— de la Sainte-Trinité. Id. . .	16e au 18e s.
— — Décès de membres.	1503
— de Notre-Dame. Nombreux censiers . . .	16e au 18e s.
— — Décès de membres . . .	1586

ARCHIVES DIVERSES (1).

Généralités.

Actes d'érection du chapitre. Nombreuses copies anciennes et modernes	—
Statuts	15e au 18e s.
Actes capitulaires	XVIIIe siècle
Correspondance avec l'archevêque	XVIIIe siècle
Accord passé entre le chapitre et le couvent des Bogards, concernant la célébration des messes . .	1486
Nombreuses liasses de procès	17e et 18e s.

Membres du chapitre. Dignités.

Prévôté. Pièces diverses	—
Décanat. Quelques nominations	—
Chantrerie. Pièces diverses	—
Écolâtrie. Quelques pièces concernant les écoles de Diest	—
Dossiers relatifs à la résidence des chanoines . . .	17e et 18e s.

Biens et revenus du chapitre.

Distributions du chœur	XVIIe siècle
Fondations diverses	XVIIIe siècle
Testaments	1380-1783
Censier de la seigneurie « 't Hof van Pede » . . .	XVIIIe siècle
Nombreux titres de rentes	15e au 18e s.

(1) En voie de classement (1903).

	Années.
États des biens et revenus du chapitre (et de l'église ?) — En grand nombre	14e au 18e s.
Comptes	1790-1795

Objets précieux.

Inventaire des objets précieux de l'église	1606

III. Archives reposant au Palais de l'Archevêché A MALINES.

Généralités.

Bulles d'érection du chapitre (copie)	XVe siècle
Statuts (copie ancienne)	XVIe siècle
Accord passé entre le chapitre et les Bogards, concernant la célébration d'offices religieux	1486
Conflit entre le chapitre et les Augustins, en matière de funérailles	1707
Conflit entre le chapitre et les sœurs de l'hôpital Sainte-Élisabeth, concernant la célébration des offices religieux	1787-1788
Enquêtes ecclésiastiques	17e et 18e s.

Membres du chapitre. Dignités.

Prévôté. Actes de présentations	1598-1802
— Réduction de messes	1709
— Formule du serment	XVIIe siècle
Décanat. Actes de présentations	1579-1780
— Petit registre aux biens	1588
— État des biens et des revenus	1587

Biens, revenus et charges.

	Années.
État général des revenus du chapitre	1793
Dossier relatif aux charges militaires imposées au chapitre	1674-1678
Conditions inhérentes à l'office de receveur. . . .	XVIIe siècle
Pièces diverses	17e et 18e s.

Église Saint-Sulpice.

Visites canoniques.	1609-1683
Investi ou curé. (Voir : Prévôté).	
Union de l'autel du Saint-Esprit à la vice-plébanie .	1594
État de la paroisse : églises, couvents, relevé des paroissiens, etc.	1787
Prières publiques	XVIIIe siècle
Dossier relatif aux marguilliers	XVIIe siècle

Bienfaisance.

Comptes de l'hospice dit : « Aart Schoolen » . . .	1593
Quelques documents relatifs aux pauvres	XVIIe siècle

Chapelle Sainte-Anne.

Comptes	1592-1593

Chapelle Saint-Jacques.

Comptes	1594

Chapelle Notre-Dame de la Haute-Vigne (lez-Diest).

Nombreuses collations de bénéfices	16e au 18e s.
Pièces diverses	Id.

Pièces diverses.

Dossier relatif à une représentation de la Passion .	1681
Curieux conflit entre le Magistrat de la ville et le chapitre, au sujet d'un sermon sur les bals publics. .	1682

IV. — Archives reposant aux Archives communales
A DIEST.

Église.

	Années.
Registre aux biens et rentes	1672
— aux fondations pieuses	1718-1792
Comptes de l'église (143 cahiers)	1577-1803

État civil

Registres aux baptêmes, avec tables	1585-an IV
— aux mariages, avec tables	1585-an IV
— aux décès, id.	1630-an IV

Tables du Saint-Esprit (1).

Registres aux biens et rentes	1399-xvie s.
Manuels de recettes	1439-fin 18e s.
Comptes des pauvres	1457-fin 18e s.
Fondation des « chemises et souliers ». Nombreux documents	14e s.-fin 18e s.

---

(1) A partir du 1531, les tables du Saint-Esprit de toutes les paroisses de la ville ne forment plus qu'une seule administration, sous le nom de : « Pauvres généraux » ; il en existe à Diest des archives très complètes.

LÉAU

ÉGLISE COLLEGIALE

DE

SAINT-LÉONARD

INTRODUCTION

L'église Saint-Léonard, à Léau, qui peut être rangée parmi les monuments anciens les plus curieux, avait pour patrons l'abbé de Vlierbeek et le chapitre de Saint-Denis, à Liége ; elle fut érigée en collégiale, le 14 novembre 1308, par Thibaud de Bar, évêque de Liége, — fondation confirmée l'année suivante par le chapitre de Saint-Lambert, alors réfugié à Léau.

L'acte de fondation prévoyait neuf prébendes, y compris celles de l'écolâtre et du trésorier ; mais ce chiffre fut porté à onze par la création de deux canonicats dus à l'évêque Adolphe de la Marck et à Englebert, son successeur.

Le chapitre de Saint-Léonard comptait trois dignitaires : le doyen, le trésorier et l'écolâtre.

Le doyen, élu par l'ensemble des chanoines, avait charge d'âmes et exerçait à l'égard de ses subordonnés le droit de correction ; il percevait le produit des funérailles des chapelains et autres bénéficiers du chapitre.

En 1638, la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste *in Duysthem* fut unie au décanat, à la charge de la célébration de quatre messes par semaine que les religieux du couvent des écoliers se chargèrent de dire.

Les revenus de cette dignité s'élevaient, en 1787, à 114 florins.

Le trésorier recevait les pains et les offrandes qu'apportaient les paroissiens aux fêtes de Pâques, de Pentecôte et de Noël ; il avait aussi la jouissance de la dîme dite de *Leeuwerveld*, à Léau.

L'écolâtre avait la surveillance des écoles de la ville et en désignait le personnel enseignant ; il bénéficiait du produit des processions et des funérailles, et recevait les cierges offerts par les écoliers au jour de la Purification.

Dans le principe, la collation de toutes les prébendes était réservée à l'*investi* ou curé titulaire, qui avait la faculté de confier les

fonctions pastorales à un pléban. Sauf l'écolâtre, tous les prébendés devaient avoir reçu la prêtrise et s'engager à dire la messe aux autels dont ils étaient les bénéficiers ; de même, l'assistance à la grand'-messe et la participation aux heures canoniales étaient obligatoires.

A la suite d'un accord conclu le 10 décembre 1652, le chapitre se vit attribuer le droit de désigner les titulaires de sept prébendes : celles de la Sainte-Trinité, de la Sainte-Croix, de Saint-Nicolas, de Saint-Jean-l'Évangéliste et celles qui étaient réservées au trésorier et au chantre. Les prébendes de Sainte-Catherine et de Saint-Jacques, la plébanie et l'écolâtrie devaient être conférées alternativement par l'abbé de Vlierbeek et par le chapitre de Saint-Denis, à Liége.

La collation des chapellenies et autres bénéfices appartenait à l'ensemble du chapitre.

Au début du XVIII[e] siècle, les clauses de cette convention subirent diverses modifications.

Sur les douze prébendes existant à cette époque, il y en avait huit qui se conféraient alternativement par le chapitre de Saint-Denis et par l'abbé de Vlierbeek, et une dont le titulaire était désigné de commun accord par les religieux du Val-des-Écoliers et par les chanoines de Léau. Les prébendes attribuées au doyen et au chantre étaient à la collation de l'ensemble du chapitre.

Quant au pléban, il était désigné par l'archevêque de Malines.

Lors de la fondation du chapitre, toutes les prébendes furent mises sur un pied d'égalité au point de vue de leurs revenus. En 1787, les ressources de cette institution religieuse ne s'élevaient plus qu'à 2,818 florins, dont 1,221 florins représentant la quote-part de la prébende commune ; elles provenaient principalement de biens sis à Léau, Orsmael, Dormael, Attenhoven, Neer-Hespen, Wezer, Budinghen, Halle-Boyenhoven, Rumsdorp, Esemael, Geet-Betz, Heelenbosch, Neerlanden, Neerwinden, etc.

A la même époque, les revenus de la plébanie se chiffraient par 547 florins ; ils comprenaient, outre le montant des oblations ou offrandes, une partie des revenus du personnat, le produit de la petite dîme de Budinghen et les ressources du bénéfice de Notre-Dame à Geet-Betz qui avait été annexé à cette charge.

L'église Saint-Léonard comptait un grand nombre de chapellenies ; mais la plupart étaient ou unies à des canonicats ou attribuées

à des ecclésiastiques jouissant déjà d'autres bénéfices : en 1787, il n'y avait qu'un seul bénéficier résidant à Léau.

Parmi les confréries ayant existé dans cette église, on peut citer : celle des âmes du purgatoire, celle des Saints-Hubert-et-Barbe, celle de Notre-Dame et de Saint-Roch, et celle du Saint-Rosaire, fondée en 1631 par un dominicain de Louvain.

Au point de vue politique, le chapitre de Saint-Léonard se trouva nécessairement plus ou moins mêlé aux nombreux événements qui se succédèrent dans cette petite ville frontière ; au point de vue religieux, les chanoines de Léau constituaient le premier corps ecclésiastique de la région, et leur église demeura toujours le centre d'une circonscription religieuse des plus importantes.

Comme toutes les institutions similaires, le chapitre de Léau sombra dans le tourmente révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle et disparut définitivement.

A. d'H.

LÉAU

CHAPITRE ET ÉGLISE

DE

SAINT-LÉONARD

I. — Archives reposant aux Archives du Royaume

A BRUXELLES.

GÉNÉRALITÉS.

Anciens inventaires.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.		Années. —
964-965	Deux registres intitulés: « Inventarium litterarum et instrumentum capituli leeuwensis », contenant l'analyse détaillée de nombreux documents ayant appartenu au chapitre : actes de collations, fondations, achats et ventes de biens, testaments, etc.	1308-1574

Chartrier.

966-988 Le chartrier se compose de 1259 actes sur parchemin, munis de sceaux, et comprend des pièces de toute nature.

« Archives ecclésiastiques ».

Numéros. Années.

On y trouve notamment l'acte de fondation du chapitre (original avec sceau), des bulles, des octrois de privilèges, des lettres de sauvegarde, des donations, des testaments (aº 1324 à 1466), des sentences, et de nombreuses lettres scabinales . . . 1239-1689

Tous ces documents sont classés chronologiquement et placés sous enveloppes.

Au point de vue de l'ancienneté, ils se répartissent comme suit :

10 actes du XIIIᵉ siècle ;
219 » du XIVᵉ » ;
457 » du XVᵉ » ;
399 » du XVIᵉ » ;
102 » du XVIIᵉ » ;
72 testaments des XIVᵉ et XVᵉ siècles.

Cartulaires.

989 Cartulaire comprenant des copies de testaments et de donations qui émanent, pour la plupart, des familles « Goudacker » et « van Opstalle ».

Plusieurs de ces documents concernent des libéralités faites en faveur de l'autel de Saint-Jean-Baptiste, fondé en l'église Saint-Léonard 1310-1433

(In-4º sur papier. Écriture du XVᵉ siècle. 74 folios.)

990 Cartulaire intitulé : « Liber certarum litterarum, etc. », contenant des actes scabinaux de toute nature, des testaments, des fondations d'anniversaires et divers documents intéressant les autels de Saint-Georges, de Saint-Jacques, de Sainte-Geneviève, de Saint-Jean-Baptiste et de la Sainte-Trinité 1312-1459

(In-4º sur papier. Écriture du XVᵉ siècle. 55 folios.)

« Archives ecclésiastiques » Numéros.		Années.
991	Cartulaire composé de nombreux actes de donations, de testaments et de lettres scabinales. . . . . (In-folio. Écriture du XVIIe siècle. 202 pages.)	1318-1695

Organisation du chapitre.

992	Copies des actes de fondation et de confirmation. (Les originaux se trouvent au chartrier)	1308, 1309
993	Droit de patronat	s. d.
994	Accord conclu entre le chapitre et les chapelains, concernant leurs droits respectifs .	1476
995	Accord conclu entre le chapitre et les clercs de la chapelle Notre-Dame	1518
996	Accord conclu entre le pléban de l'église Saint-Léonard, le chapitre de cette église, le chapitre de Saint-Denis, à Liége, l'abbé de Vlierbeek et le prieur du Val-des-Écoliers, déterminant le mode de collation des prébendes	1652

Actes capitulaires.

997	Cahier intitulé : « Liber capitularis leeuwensis et registrum continens possessiones ac admissiones R. R. D. D. canonicorum et capellanorum »	1635-1653
998	Registre intitulé : « Liber notitiarum capituli » ; il contient :	
	a) Des résolutions ;	1641-1725
	b) Deux dissertations sur le purgatoire ;	s. d.
	c) Règlement pour la célébration des offices ;	s. d.
	d) Règlement de l'école de Léau ; . .	s. d.
	e) Des nominations de choraux ; . .	1658-1688
	f) Liste des chanoines et des chapelains ;	1680, 1739
	g) Des actes de collations ;	17e et 18e s.
	h) Des actes de nominations relatifs au personnel subalterne	Id.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
999-1001	Résolutions du chapitre. Années 1593-1602, 1614-1615, 1641-1725, 1780-1789 (Voir n° 998).	1593-1789
1002	Rôle des causes soumises au chapitre . .	1629-1724

Privilèges et exemptions.

1003	Lettres de sauvegarde accordées au chapitre par Maximilien d'Autriche . . .	1479
1004	Id. accordées par Jean d'Autriche	1578
1005-07	Franchises et exemptions d'impôts . . .	17e et 18e s.

Procès.

1008	Procès entre le chapitre et le béguinage de Léau	XVIIe siècle
1009-11	Procès divers	
1012	Vacations, frais de procédure, etc. . . .	—

Divers.

1013	Formulaire composé d'actes fictifs émanant de l'officialité de Liége et d'actes réels passés devant des notaires liégeois. (72 folios)	1412-1460
1014	Id. (28 folios).	1458-1462
1015	Dossier concernant un prêt consenti à la ville de Léau, par le chapitre	1576

MEMBRES DU CHAPITRE. DIGNITÉS.

Décanat.

1016	Nominations de doyens	1475-1575
1017	Revenus du décanat	XVIe siècle

Écolâtrie.

Archives ecclésiastiques. Numéros.		Années.
1018	Nominations d'écolâtres	1722-1726
1019	Revenus de l'écolàtrie.	1785
1020	Règlements concernant les écoles de Léau .	1680, 1695

Canonicats.

1021	Collations et permutations	1571, 1725
1022	Désaccord entre chanoines	1610

BIENS, REVENUS ET CHARGES DU CHAPITRE.

Généralités.

1023-42	Série de registres contenant le relevé des revenus de la prébende commune et des autels, la liste des anniversaires, l'état des distributions quotidiennes, etc. Années 1321 à 1374, 1389 à 1449, 1451. 1474, 1521 (3 vol.), 1525 à 1526, 1534, 1540, 1549, 1564, 1574 à 1576, 1592, 1612, 1635 à 1536, 1652, 1653 à 1661, 1676. 1693 à 1694	1321-1694
1043	Registre intitulé : « Liber continens proventus diversarum prebendarum » ; il comprend les subdivisions suivantes : Autel de Saint-Jacques — Écolâtrie — Plébanie — Décanat — Autels Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Nicolas, Sainte-Croix, Saint-Jean-l'Évangéliste — Autel de la Sainte-Croix (Béguinage) — Autel de Tous-les-Saints (Chapelle Notre-Dame).	XVIe siècle
1044	Gros registre subdivisé comme suit : Prébende commune (chanoines) — Distributions de pains (chanoines et chapelains) — Cens et rentes — Revenus du luminaire — Revenus du doyen, du trésorier, du chantre et de l'écolâtre —	

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
	Revenus des autels Saint-Georges, Saints-Philippe-et-Jacques, de la Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Jacques, de la Sainte-Trinité, Sainte-Catherine, Saint-Jean-l'Évangéliste, Saints-Pierre-et-Paul, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Marie-Madeleine, Sainte-Geneviève, Saint-Materne et Sainte-Barbe	XVIIe siècle
1045	État des biens et des charges du chapitre, transmis au gouvernement en	1787
1046	Idem	1795
1047	Précis des fondations et des bénéfices existant au profit des chanoines et des chapelains	1658-1716
1048-51	États des biens (fragments et pièces non datées).	—
1052-53	Actes de donations, d'achats, de ventes et d'échanges de biens	1327-1782
1054	Testaments (voir aussi : Chartrier) . . .	1319-1708
1055	Biens du chapitre à Budingen	1565-1768
	— à Esemael	1699
	— à Geet-Betz	1551-1787
	— à Halle-Boyenhoven.	1619, 1628, 1693
	— à Heelenbosch. . . .	1700-1754
	— à Neerlanden	1652,1661
	— à Neerwinden. . . .	1447,1596
	— à Orsmael-Gussenhoven	1472-1776
	— à Rumsdorp	1612,1678
	— à Waterloos-Meer. . .	1660-1711
1056	Amortissement des biens soumis aux édits sur la mainmorte	1755
1057-59	Baux et conditions de vente.	1413-1684
1060	Rentes du luminaire.	1554

Dîmes.

1061	Dîme de Léau	1647

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.	*Messes et anniversaires.*	Années.
1062	Relevé des anniversaires de la prébende commune	1681
1063	Biens affectés aux anniversaires	1681
1064-66	Fondations et réductions de messes	16e et 17e s.
1067	Droits de funérailles d'ecclésiastiques	1556

Revenus des autels.

1068	Relevé des messes incombant aux recteurs des différents autels	XVIIe siècle
1069-70	Revenus de l'autel de la Sainte-Croix	Id.
1071	— — Sainte-Marie *in Duysthem* (incorporé au décanat).	1713
1072	— — Sainte-Marie-Madeleine	1638
1073	— — Saint-Nicolas	1665-1670
1074-75	— — du Saint-Sacrement	1520-1521
1076	— — de divers autels	16e et 17e s.
1077	Dossier intitulé : « Dit zijn de renten van messen van de sueten naem Jhesus ».	XVIe siècle

Censiers.

1078-85	Série de censiers. Années 1494 à 1496, 1566, 1572, 1637 à 1640, 1653 à 1660, 1661, 1672, 1715	1494-1715
1086	Cens et rentes	1381-1775
1087	Lettres de terrier	1771

Comptes.

1088 à 1157	Comptes des revenus et des charges du chapitre	1390-1684

Pièces diverses.

1158	Actes de partages et contrats de mariages	1449-1757
1159	Obligations des receveurs du chapitre	1584

ÉGLISE SAINT-LÉONARD.

« Archives ecclésiastiques ».
Numéros.

Plébanie.

Années.

1160 Règlement de l'évêque de Liège fixant, à la demande des patrons de l'église de Léau, les droits et les obligations du pléban . . 1236

1161 Union à la plébanie, de la chapelle Sainte-Marie, fondée en l'église de Betz . . . 1673

1162 Transaction relative à la compétence du vice-pléban de Léau 1770

Biens de l'église.

1163 Rouleau sur parchemin, intitulé : « Dit is der cyns di jaerlechs ghilt der kerken van Sinte-Lenaerts van Lewe » 1387

1164-1213 États des biens appartenant à l'église . . 1477-1742
(49 cahiers) (1).

Comptes de l'église.

1214-38 Comptes (2). 1405-1788

Biens des pauvres.

1239^A Comptes 1650-1788

1239^B États de biens 1637-1792

Indulgences.

1240^A Lettres d'indulgences accordées à l'église de Léau, par un collège de cardinaux réunis à Avignon.
Ce parchemin est orné de lettrines et de miniatures, et muni de sept sceaux en mauvais état 1328

1240^B Bulle d'indulgences accordées par Paul V aux fidèles fréquentant l'église de Léau . . Début 17e s.

(1) Pour le détail, voir l'inventaire des « Établissements religieux » n° 90, p. 51 v°.
(2) *Ibid.* n° 90, p. 51.

« Archives ecclesiastiques ».

Maîtrise de chant. Orgues.

Numéros.		Années.
1241	Maîtrise de chant. Biens et rentes	1746-1787
1242	Orgues et organiste. Pièces diverses . . .	1646,1658

Objets divers.

1243	Règlement du service du chœur	XVIIe siècle
1244	Restaurations effectuées à l'église	1769
1245	Fabrique. Quittances, etc.	17e et 18e s.
1246	— Procès	Id.
1247	Processions (Autorisations)	1670, 1692
1248	Evaluation des ciboires de l'église . . .	—
1249	Différend entre le chapitre et le Magistrat de Léau, concernant certaines redevances à payer pour la célébration du salut quotidien et pour l'habillement des choraux .	XVIIe siècle
1250	Ordre de la confirmation dans le district de Léau	—

II. — Archives reposant à la cure de Léau.

Les archives conservées à la cure de Léau se composent d'une trentaine de registres ou cahiers, d'environ cent cinquante actes sur parchemin, munis de sceaux, et de papiers divers.

Chartrier.

Les actes sur parchemin comprennent des octrois de privilèges, des testaments, des donations, des bulles et des lettres scabinales : ils se subdivisent comme suit :

87 actes intéressant l'église et le chapitre (1305 à 1774) ;

21 actes se rapportant au béguinage (1344 à 1577) ;

12 actes concernant le couvent de Sainte-Agnès, plus un certain nombre de lettres scabinales de Léau.

Chacune de ces pièces est entourée d'une bande de papier portant une analyse détaillée.

REGISTRES ET LIASSES.

Plusieurs registres concernent le dix-neuvième siècle. Les liasses, qui comprennent un grand nombre d'archives modernes, font l'objet d'un inventaire manuscrit (512 numéros).

Nous nous bornons à mentionner les documents les plus intéressants.

Généralités.

	Années.
Résolutions	17e et 18e s.
Testaments	16e et 17e s.
Procès divers	17e et 18e s.

Biens et revenus.

Biens et revenus (deux registres)	1681, 1751
État des revenus du chapitre	1791
Rentes	16e au 18e s.
Comptes	1749-1789
Revenus du décanat	1586
Acte de fondation de l'autel de la Sainte-Trinité	1357
Biens appartenant à l'autel Sainte-Madeleine	1439-1446
— à l'autel de la Sainte-Vierge	1522,1655
— à l'autel de la Sainte-Trinité	1604
— à l'autel Saint-Jacques	1668
— à l'autel Sainte-Barbe	1738
— à l'autel Sainte-Catherine	1780-1795
— à l'autel Saint-Jean	XVIIIe siècle
Fondations et réductions de messes	1519-18e s.

Eglise.

Visites canoniques	1638
Biens de la fabrique de l'église (cinq registres et deux dossiers)	1590, 1605, 1741-1791
Comptes id.	1392, 1486-1499, 1647-1654

	Année.
Inventaire des meubles et des orfèvreries . .	1625, 1715 an VII
Processions. Accord intervenu entre le chapitre de Léau et les frères de la chapelle Notre-Dame. . .	—

Plébanie.

Manuel des biens et des revenus	1689-1756
Pièces diverses	16e et 17e s.

Confréries.

Confrérie des Saints-Hubert et Barbe (un registre) .	1645-1784
— des âmes du purgatoire. (id.) . . .	1794

Chapelle de Notre-Dame « op den Ossenweg ».

Un registre et pièces diverses	17e et 18e s.

Béguinage.

Manuel des biens	1761
Actes sur parchemin. (Voir : chartrier)	1344-1577

III. — Archives reposant au Palais de l'Archevêché A MALINES.

Généralités.

Nominations de doyens	1635, 1668, 1717, 1738
Correspondance échangée entre l'archevêque de Malines et le chapitre de Léau	XVIIIe siècle
Fondations et réductions de messes	16e et 17e s.

Années.

Procès : 1° entre la ville de Léau et le chapitre ; 2° entre le chapitre et les chapelains . . . . xvie siècle
Visites canoniques. . . . . 17e et 18e s.

Plébanie.

Actes de collations 1665, 1702, 1733
Compétences pastorales 1597-1687
États des biens et des revenus 1666, 1750

Chapelle Saint-Jean-Baptiste « in Duysthem »
(unie au décanat).

Nombreux actes de collation 1597-1727

LOUVAIN

ÉGLISE COLLÉGIALE

DE

SAINT-JACQUES

INTRODUCTION

L'érection de l'église Saint-Jacques, à Louvain, en collégiale ne date que du milieu du xve siècle, lorsqu'à la demande de Philippe le Bon, le pape Nicolas V, par une bulle datée du 7 juillet 1454 (1), transféra dans cette église, le chapitre d'Incourt fondé en 1036 par deux personnes pieuses, Radulphe et Gisèle (2).

En 1079, l'évêque de Liége, Henri I, céda à l'abbaye de Saint-Laurent les biens affectés à cette fondation et détournés de leur objet par un de ses prédécesseurs, Nitard, qui les avait incorporés à son patrimoine épiscopal (3).

Ces biens comprenaient la moitié de l'église d'Incourt avec la moitié de l'alleu, Brombais, Keerbergen avec son église, Houtain-l'Évêque et l'église d'Opprebais.

L'abbaye de Saint-Laurent ne resta pas longtemps en possession de ce patrimoine peu légitimement acquis ; car, en 1112, sur la proposition de l'abbé Béringer, Otbert, évêque de Liége, décida que les biens primitivement destinés à la fondation de prébendes canoniales seraient restitués à l'église d'Incourt, à la condition expresse que l'abbé de Saint-Laurent conserverait à l'égard du chapitre tous droits de patronage, de collation, de juridiction, etc. (4).

Le chapitre d'Incourt se composait de douze membres : un doyen, six chanoines *majores*, deux chanoines *minores*, un écolâtre et un trésorier ; d'après un ancien registre de l'église, l'abbé de Saint-Laurent aurait fait partie du chapitre, mais Molanus, se

(1) Martene et Durand, *Veterum scriptorum collectio*. Tome IV, p. 1191.
(2) Miræus, *Opera diplomatica*. Tome I, p. 263.
(3) Martene et Durand, *loc. cit.*, p. 1185.
(4) Id., *Ibid.*, p. 1186.

basant sur le texte d'une bulle du pape Eugène IV, attribue la douzième place au curé de la paroisse (1).

Le doyen, qui était le premier dignitaire du chapitre, exerçait les fonctions d'official et d'archidiacre à Incourt, Opprebais, Longueville et Roux-Miroir ; sa juridiction spirituelle s'étendait sur les curés, prêtres, nobles et pèlerins de ces localités ; il célébrait leurs funérailles ainsi que celles des béguines et des proviseurs de l'hôpital : aux grandes fêtes, il officiait en personne et, à cette occasion, invitait à dîner tous les membres de son clergé (2).

Le doyen nommait à Incourt une cour judiciaire de quatorze jurés, mais ne participait ni aux produits des amendes, ni aux droits d'adhéritance ou de déshéritance.

Les revenus particuliers du décanat se composaient de la moitié des dîmes de Roux-Miroir.

Les grands chanoines, *majores*, possédaient des dîmes à Incourt, à Longueville et à Opprebais ; ils se groupaient par deux, de façon à jouir sans partage et à tour de rôle des dîmes de chacune de ces trois communes.

Les petits chanoines, *minores*, ne participaient pas à l'élection du doyen et n'intervenaient pas dans la collation des bénéfices ; leurs modestes ressources se composaient de la moitié des dîmes de Roux-Miroir (3). En 1586, Jean Hauchin, archevêque de Malines, incorpora les revenus de ces deux prébendes à la mense du chapitre (4).

Les canonicats étaient presque toujours attribués à des membres du clergé liégeois ; mais ceux-ci résidaient si rarement à Incourt, « qu'en 1444, ce pauvre chapitre ne comptait plus qu'*un* chanoine résident » (*Capitulum de Incourt, pauperrimum, in quo solummodo residet unus canonicus*) (5).

Dans le but de remédier à cet état de choses, le pape Eugène IV publia, en 1444, une bulle réformant les statuts du chapitre ; il

---

(1) Molanus, *Les quatorze livres sur l'histoire de la ville de Louvain*, 1re partie, p. 154. (*Chroniques belges.*)

(2) Id., *Ibid.*, p. 155. — Henne et Wauters, *Communes belges*, canton de Jodoigne, p. 103.

(3) Molanus, *loc. cit.*, pp. 154, 155.

(4) Archives du Royaume. États des biens du clergé. Tome XXII.

(5) Henne et Wauters, *loc. cit.*, p. 103.

décida notamment qu'à l'avenir le doyen devrait résider à Incourt, et que les chanoines non résidents céderaient la moitié de leur prébende à leur remplaçant ; quant à la charge d'écolâtre, elle ne pourrait être confiée qu'à un maître ès-arts.

L'église Saint-Pierre, à Incourt, comptait six chapellenies : celles du Saint-Esprit, de Saint-Jean, de Sainte-Raguenulphe, de Saint-Thomas, de Saint-Nicolas et de Saint-Pierre ; la collation en appartenait aux chanoines, qui avaient pris l'habitude de se les attribuer mutuellement. En 1589, une bulle de Grégoire XIII incorpora ces chapellenies à la mense du chapitre.

Comme nous l'avons dit plus haut, ce fut en 1454 que le chapitre d'Incourt, transféré à Louvain, prit le nom de *chapitre de Saint-Jacques.*

Pour assurer la bonne entente entre les nouveaux venus et les autres membres du clergé, Antoine Haneron, archidiacre de Cambrai, réunit en assemblée générale l'abbé de Saint-Laurent, les doyens et les chanoines de Saint-Pierre et de Saint-Jacques, les curés de ces églises, le curé d'Incourt et autres notabilités ecclésiastiques.

Cette réunion, tenue le 9 octobre 1456, aboutit à un accord dont voici les dispositions essentielles : Le transfert du chapitre ne pourra causer aucun préjudice à l'abbaye de Saint-Laurent. Le corps de sainte Raguenulphe restera dans l'église d'Incourt. L'abbé de Saint-Laurent et ses successeurs conserveront les droits qui leur compètent en matière de collation et de juridiction, et l'élection de tout nouveau doyen devra être soumise à leur approbation. Le gouverneur, les bourgmestres et les échevins de la ville jureront de sauvegarder les privilèges de l'institution (1).

Un nouvel accord fut conclu le 13 novembre de la même année entre le chapitre de Saint-Jacques et maître Jean Stockelpot, docteur en médecine et curé de la paroisse ; il réglait surtout ce qui concernait les offices divins, et spécifiait en outre ces trois conditions : Le curé occupera la première place à la gauche du chœur ; il conservera tous les privilèges et toutes les prérogatives dont lui ou ses prédécesseurs ont joui jusqu'à ce jour ; enfin, il ne devra obéissance ni au doyen, ni au chapitre, à moins qu'il ne soit nommé lui-même chanoine (2).

(1) Martene et Durand, *loc. cit.*, p. 1195.
(2) Van Gestel, *Historia archiepiscopatus mechliniensis.* Tome I, p. 154. — Miraeus, *loc. cit.*, t. II, p. 900.

En 1768, la modicité des prébendes de Saint-Jacques amena les chanoines à solliciter (vainement d'ailleurs) la réunion de leur chapitre à celui de Saint-Pierre ; dans une requête adressée au Conseil d'État, ils faisaient valoir que leurs revenus étaient si réduits qu'il avait fallu supprimer l'office divin, les jours *fériels*, et proposaient, en cas de fusion, la transformation du décanat en une prébende de collation royale (1).

Lors du recensement effectué en 1787, les biens du chapitre comprenaient : 1° les grandes dîmes d'Incourt, d'Opprebais, de Longueville, de Roux-Miroir et quelques autres de moindre importance, rapportant environ 7180 florins ; 2° des biens-fonds situés dans ces communes ainsi qu'à Jodoigne, Jauchelette, Thorembisoul, Malèves, Lathuy, etc., soit environ 160 bonniers rapportant 2,600 florins.

A cette époque, le total des revenus du chapitre se chiffrait par environ 11,000 florins (2).

A partir de la translation du chapitre d'Incourt à Louvain, on voit le doyen de Saint-Jacques figurer comme conservateur des privilèges de l'Université et premier proviseur de l'orphelinat fondé par le docteur Jacques Santfort.

Le chapitre de Saint-Jacques, qui compta parmi ses membres des personnages marquants, n'était pas en bons termes avec l'autorité ecclésiastique :

« Ce chapitre — est-il dit dans un rapport de l'évêque de Namur,
» du 17 mai 1666 — est très pernicieux au diocèse parce qu'on ne
» peut rien en obtenir sinon par la voie des procès ; il prétend
» posséder non seulement le droit archidiaconal, mais encore la
» juridiction épiscopale sur quatre curés qu'il laisse dans l'état le
» plus misérable. (*Dictum capitulum Sancti Jacobi Lovaniensis est*
» *nostræ diocesi maxime perniciosum, utpote a quo nihil obtineri*
» *potest sine litibus, et quod prætendat jus non solum archidiaconale*
» *sed etiam episcopale, super quatuor pastoribus quos relinquit in*
» *miserrimo statu*) » (3).

Plusieurs doyens ou chanoines de ce chapitre parvinrent aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Citons : François Sonnius,

(1) Archives du Royaume. Conseil d'État. C°n n° 6.
(2) *Ibid.*, Chambre des comptes, n° 46560.
(3) Henne et Wauters, *loc. cit.*

premier évêque de Bois-le-Duc et plus tard évêque d'Anvers († en 1576) ; Remy Druitius, conseiller au grand conseil de Malines et évêque de Bruges († en 1594) ; Jean Molinæus, aumônier de Marguerite de Parme ; Corneille Jansénius, président du grand collège, premier évêque de Gand († en 1576) ; Louis Pory, d'Aire, archidiacre et official d'Arras ; Egide de Monte ou Montanus, évêque de Deventer († en 1577) ; d'autre part, ce corps ecclésiastique compta dans son sein de nombreux membres du corps professoral de l'Université, etc.

Le chapitre de Saint-Jacques fut dissous en 1797, à la suite de la promulgation de la loi décrétant la suppression de tous les chapitres séculiers.

A. d'H.

LOUVAIN

CHAPITRE ET ÉGLISE

DE

SAINT-JACQUES

I. — Archives reposant aux Archives du Royaume

A BRUXELLES

Généralités.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1251	État des biens du chapitre, fourni au gouvernement en	1787
»	État des biens du chapitre, fourni au gouvernement en	1795
1252	Bulle de Benoît XIV concernant la collation des prébendes	1749

Eglise.

1253	Fondations d'anniversaires	1764, 1786
1254	État des biens appartenant à l'église, fourni au gouvernement en	1787

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1255	Acte par lequel Arnold Stappaerts et Jacques Waversberghe, respectivement bénéficiers de la matriculaire de l'église Saint-Jacques et de la chapellenie de Sainte-Marie, à Rotselaer, font l'échange de leurs bénéfices	1577

II. — Archives reposant à la cure de Saint-Jacques A LOUVAIN (1)

CHAPITRE.

Cartulaire.

Un cartulaire sur parchemin (189 folios) contenant la copie de documents de. . . . . 1252 à 1482

Biens et revenus.

Un registre aux cens, de. 1481

Comptes du chapitre 1595-1596

ÉGLISE.

Obituaire.

Registre intitulé : « Notitia anniversariorum ecclesie sancti Jacobi » ; il ne contient que les mois de janvier à août. (Écriture du XVIIIe siècle). . . . . XVIIIe siècle

(1) Ce résumé est dressé d'après les notes qu'a bien voulu nous communiquer M. Jos. Wilz, bibliothécaire-adjoint à l'Université.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —	*Comptes.*	Années. —
	Comptes de l'église. Années : 1624-1626, 1628-1629, 1647-1648, 1653-1662, 1665-1669, 1674-1684, 1687-1699, 1703-1705, 1730-1797	1624-1797

Chapellenies.

Chapellenie de Sainte-Cécile. Cinq registres aux rentes, cens, etc.	1480-1619
— de la Sainte-Croix. Documents relatifs aux revenus de la fondation.	1705-1709
— de Saint-Hubert. Documents relatifs aux revenus de la fondation.	1587-1619
— de Saint-Jacques. Comptes	1560-1736
— de Sainte-Marguerite. Censier	xve siècle.
— — Manuel des recettes et des dépenses. . .	1568
— — Comptes . 1537-1538,	1673-1695
— du Saint-Sacrement. Registre aux revenus.	1726-1799
— — Comptes.	1731-1749
— de la Sainte-Trinité et de Sainte-Barbe. Censier	1567
— du Mont-Calvaire. Comptes	1517-1565

—

Censier appartenant aux chapelains	1691
Comptes des chapelains. 1660-1721, 1752-1766, 1769-1770	1660-1770

Confrérie.

Confrérie de Saint-Jacques. Manuel	1580-1743
— — Censier	1483

Cure.

Registre intitulé : « Manuel du curé » . . .	1667, 1621-1796

Divers.

Un inventaire des archives de Saint-Pierre, à Louvain, intitulé : « Inventaris van alle chijnsboecken, leenboecken, pampieren ende documenten eenighsints competerende het cappittel van Sinte-Peeters binnen Loven. »

III. — Archives reposant au Palais de l'Archevêché

A MALINES

Généralités.

	Années.
Ancien inventaire d'archives du chapitre (fragment de registre, folios 27 à 43)	XVe siècle.
Deux dossiers importants où se trouvent en copies les principaux actes intéressant le chapitre : acte de fondation, lettres de sauvegarde, privilèges, acte de la translation du chapitre à Louvain, transactions, sentences, etc.	1036-1670
Procès survenus entre l'archevêque de Malines et le chapitre : transactions, sentences, pièces de procédure, etc.	17e et 18e s.

Décanat.

Présentations et nominations de doyens	1640-1774

Écolâtrie.

État des revenus	18e siècle (?)

Biens et revenus du chapitre.

État des revenus	Id.

Plébanie.

	Années.
Présentations et nominations de plébans	1607-1748
Revenus de la plébanie	17e et 18e s.
Conflit de préséance entre le pléban et le chapitre .	1622

Eglise.

Volume imprimé, intitulé : « Officia peculiaria sanctorum in insigni ecclesia divi Petri Lovaniensis servari solita »	1663
Visites canoniques	17e et 18e s.
Comptes de l'église	1507-1508

Chapellenies.

Chapellenie de Sainte-Agathe. Actes de collations .	1617-1733
— de Sainte-Barbe. Id. . .	1629-1791
— de Saint-Bartholomé. Id. . .	1676
— de Sainte-Catherine. Id. . .	1717-1776
— de la Sainte-Croix. Id. . .	1626-1779
— de Saint-Jean-Baptiste. Id. . .	1612-1744
— des Saints-Josse et Jacques. Actes de collations	1636-1775
— de Sainte-Marthe, de Saint-Lazare et de Sainte-Marie-Madeleine. Actes de collations	1676-1761
— de Saint-Nicolas. Actes de collations. .	1674-1743
— de la Sainte-Trinité. Id. . .	1613-1762

LOUVAIN

ÉGLISE COLLÉGIALE

DE

SAINT-PIERRE

INTRODUCTION

Si nos historiens paraissent être d'accord pour attribuer à Lambert le Barbu, comte de Louvain, la construction de l'église Saint-Pierre, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de déterminer le fondateur du chapitre de cette église.

D'après le texte de la charte de Godefroid II (1140), portant « quas septem prebendas bone memorie Lambertus comes *cum* » *barba* in eadem ecclesia constituit » (1), il semble que c'est bien à Lambert le Barbu (tué à la bataille de Florennes, en 1015) et non à Lambert Baldéric, comme quelques auteurs paraissent le croire, que revient l'honneur de cette fondation ; l'origine du chapitre remonterait ainsi au début du onzième siècle.

Des donations successives portèrent le nombre des prébendes de sept à dix-huit. Parmi les fondateurs connus, on trouve Godefroid Ier (2), comte de Louvain, Simon Grendel et sa femme, Geila (1164) (3), Ebbo et Lideric (1178) (4), Godefroid le maïeur, *villicus* (1188) (5), etc.

A l'origine, les prébendes étaient connues, les unes sous le nom de la localité où se trouvaient leurs biens : de Sichem, de Hove, de Stockem (Overyssche), de Lovenjoul ; les autres, sous le nom des autels qui leur étaient assignés : du grand autel, de l'autel du Saint-Esprit, de Saint-Sébastien, de Saint-André, etc.

Les titulaires des sept prébendes de fondation primitive se donnaient le nom de *fratres* ; plus tard, on les appela *domini* par opposition aux nouveaux prébendés, qui ne participaient pas aux

(1) Archives du Royaume, chartrier de Saint-Pierre, à Louvain. Anno 1140.

(2) MIRÆUS, *Opera diplomatica*, t. I, p. 388.

(3) MOLANUS, *Les quatorze livres sur l'histoire de Louvain.* (Chroniques belges), 1re partie p. 98

(4) VAN GESTEL, *Historia archiepiscopatus mechliniensis*, p. 152.

(5) MOLANUS, *loc. cit.*, p. 100.

dîmes de Louvain et ne jouissaient pas du droit de collation en matière de bénéfices.

En 1311, les sept chanoines de la première fondation voulurent remédier à l'inégalité des prébendes et abandonnèrent généreusement à leurs collègues, une partie de leurs biens ; ils amenèrent ainsi la mise sur le même pied de tous les canonicats, tant au point de vue des droits de collation que des revenus (1) : cet accord, approuvé par le chapitre de Liége, fut ratifié, en 1318, par le pape Jean XXII.

On comptait à cette époque cinq prébendes *sacerdotales* entraînant pour leurs titulaires, outre la participation aux offices du chœur, l'obligation de dire la messe tous les jours. En 1432, une sentence arbitrale réduisit le nombre des messes obligatoires à trois par semaine ; à partir de 1719, on n'exigea plus que la célébration de six messes par mois (2).

Parmi les dix-huit prébendes, le souverain en conférait quinze, et le chapitre, trois ; en 1443, la collation de ces dernières fut attribuée aux bourgmestres de la ville.

Le chapitre de Saint-Pierre comptait six dignitaires : le prévôt, le doyen, le chantre, l'écolâtre, le trésorier et le pléban.

Le prévôt, le chantre et l'écolâtre étaient nommés par le souverain, le doyen et le trésorier par le chapitre, le pléban par les bourgmestres.

La prévôté, qui constituait la dignité la plus en vue, était généralement réservée à des membres de familles princières ou de la noblesse : cette charge n'était pas *sacerdotale* et n'exigeait pas la résidence.

Considéré comme le protecteur du chapitre, le prévôt occupait la place d'honneur dans le chœur et dans les processions ; c'est entre ses mains que le souverain jurait de maintenir les privilèges de l'institution.

Lors de la fondation de l'Université, ce dignitaire se vit attribuer les importantes fonctions de chancelier : il conférait les grades académiques et jouissait de ce chef d'une rétribution spéciale, évaluée, bon an, mal an, à cent écus ou 280 florins ; s'il ne résidait pas

---

(1) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1330.
(2) *Ibid.* « Chambre des comptes », n° 46,560. Déclar. I, p. 56.

à Louvain, l'exercice de ce privilège revenait au doyen auquel les Archiducs accordèrent, en 1617, le titre de vice-chancelier (1).

Les revenus de la prévôté se composaient des dîmes de Winxele, Velthem, Holsbeek, Pellenberg et Kessel, rapportant, en 1787, environ 6,600 florins; ses charges se chiffraient par 1,800 florins (2).

Parmi les personnages marquants ayant occupé la dignité prévôtale, on peut citer: Guillaume de Berthout, évêque d'Utrecht, tué dans un combat près de Hogheswaard, en 1301; Guillaume d'Assche, maître d'hôtel du duc Jean IV et premier chancelier de l'Université († en 1477); Nicolas Ruter ou de Ruistre, évêque d'Arras, fondateur du collège de ce nom († en 1509); Conrad Renner von Ghingen, conseiller de l'empereur Charles-Quint, diplomate éminent († en 1532); Georges d'Autriche, petit-fils de l'empereur Maximilien, grand aumônier des archiducs († en 1619); François-Jean de Robles, évêque d'Ypres († en 1659); Alexis-Antoine, prince de Nassau-Siegen; Charles-Ernest, baron de Breidbach de Buresheim, conseiller d'État des empereurs Charles VII, François Ier et Joseph II († en 1771); Jean de Marci, membre éminent de l'Académie de Bruxelles († en 1791). Le dernier prévôt du chapitre de Saint-Pierre fut Frédéric de Baillet.

Le doyen était le véritable chef du chapitre; il présidait les assemblées capitulaires, assurait l'exécution des décisions prises et exerçait sur les chanoines l'autorité disciplinaire : « ... Habebat potestatem contradictores et rebelles compellandi per censuram ecclesiasticam ad observantiam statutorum... »; au moins une fois l'an, les chanoines et les autres membres du clergé devaient se confesser à lui.

Comme nous l'avons dit, le doyen conférait les grades académiques en l'absence du prévôt; il remplissait aussi les fonctions de proviseur de divers collèges et avait la collation de nombreuses bourses; il choisissait parmi les membres du chapitre, un vice-doyen qui lui servait de coadjuteur (3).

Les revenus particuliers du décanat, alimentés surtout par le tiers de la dîme de Sichem, s'élevaient, en 1787, à 1,709 florins.

En 1744, on réunit à cette dignité la chapelle de l'Annonciation

---

(1) Archives du Royaume. « Conseil d'État », Con 5. *Ibid.* « Conseil privé », Con 737. *Ibid.* « Chambre des comptes », n° 46560.

(2) *Ibid.* « Archives ecclésiastiques », n° 1322.

(3) *Ibid.*, nos 1296, 1297.

dont les biens se composaient d'environ neuf bonniers de terre, à Leefdael (1).

Les fonctions de doyen échurent la plupart du temps à des hommes remarquables, théologiens ou juristes distingués, présidents de collèges, etc.

Nous nous bornerons à citer : Godefroid *de Curia* ou de Oosterhem, fondateur du couvent de Bethléem († en 1426) ; Adrien Florent d'Utrecht, précepteur de l'empereur Charles-Quint, puis pape sous le nom d'Adrien VI († en 1523) ; Ruard Tapper d'Enckhuysen, théologien de grand mérite († le 2 mars 1559) ; Michel *Druitius* ou Drieux, fondateur du collège de ce nom († le 16 septembre 1559) ; Martin-Bauduin Rithove, premier évêque d'Ypres († en 1583) ; Henri Cuyck de Culembourg, évêque de Ruremonde († en 1609) ; Jacques *Baius* ou de Bay, fondateur du collège de ce nom († en 1614) ; François II de Horenbeke, évêque de Gand († en 1678) ; l'historien Nicolas du Bois († en 1696), etc. Le dernier doyen fut Léopold Manderlier, qui, après la suppression du chapitre, devint doyen du chapitre métropolitain de Malines.

Le chantre avait dans ses attributions la direction du service du chœur ; l'écolâtre, *scholasticus*, exerçait la haute surveillance sur les écoles, tant au point de vue des élèves que du personnel enseignant. Ces deux dignitaires jouissaient de quelques biens particuliers.

Le trésorier, connu successivement sous les noms de *custos major* et de *thesaurarius*, avait la garde de tous les objets servant au culte : sous ses ordres se trouvaient placés plusieurs sacristains dont un était tenu de loger dans l'église (2).

Les revenus de la trésorerie provenaient de quelques biens sis à Holsbeek et à Neervelp, et s'élevaient à peu près à 400 florins.

Quant au pléban ou curé de la paroisse, ses revenus, de loin inférieurs aux charges de l'emploi, ne s'élevaient, en 1787, qu'à 931 florins.

Les devoirs ordinaires des chanoines consistaient à assister aux offices du chœur ; leurs devoirs extraordinaires, à surveiller le clergé des autres églises et chapelles de la ville. C'est au chapitre de Saint-Pierre qu'il appartenait de désigner les desservants et chape-

---

(1) Archives du royaume. « Chambre des comptes », n° 46560.
(2) *Ibid.* « Archives ecclésiastiques », n° 1296, 1297.

lains des églises Saint-Jacques, Saint-Michel et Saint-Quentin, à Louvain, ainsi que ceux des églises de Rhode-Sainte-Agathe et de Wilsele (1).

Au début du XIII[e] siècle, la discipline tendant à se relâcher parmi les membres du chapitre, le légat du Saint-Siège, Othon dit *Candidus* fut chargé de porter remède à la situation. On trouve dans les lettres de ce prélat (2), datées de Wavre, juillet 1230, diverses prescriptions non dépourvues d'intérêt : Les chanoines doivent résider à Louvain (3). Ceux qui habiteront hors ville ne recevront que le tiers de leur prébende, l'excédent étant partagé entre leur remplaçant et les chanoines résidents. Deux chanoines, désignés par le chapitre, administreront les biens de la communauté. Les premières stalles du chœur seront réservées aux chanoines ayant reçu la prêtrise. Les chanoines pourvus de prébendes *sacerdotales*, et les détenteurs de bénéfices quelconques sont tenus d'en remplir personnellement les charges. Il est défendu aux chanoines de tolérer chez eux la présence de personnes de moralité douteuse, *suspectam personam*. Les chanoines ayant reçu les ordres mineurs se feront conférer le sous-diaconat avant la fin de l'année, et nul ne sera admis au vicariat s'il n'est sous-diacre ou sur le point de le devenir. Les sceaux du chapitre seront placés sous la garde de deux chanoines.....

Les revenus du chapitre de Saint-Pierre provenaient principalement des dîmes de Louvain, de Rhode-Sainte-Agathe, de Jodoigne, de Sichem, de Winxele, de Velthem, de Thildonck et de Geet-Betz, rapportant au XVIII[e] siècle de 11 à 12,000 florins par an.

De plus les chanoines possédaient des livres censiers à Louvain, Sichem, Dormael, Stockem (Overyssche), Lovenjoul, Thildonck et Lubbeek, d'un rapport annuel d'environ 1,300 florins, et des terres à Berthem, Corbeek, Heverlé, Lovenjoul, Huldenberg, Werchter, Winxele, etc.

En 1787, le total des revenus de la première fondation s'élevait à 16,323 florins (4) ; mais ses charges étaient assez considérables : à lui seul, le montant des compétences pastorales à payer par le chapitre s'élevait à plus de 4,000 florins.

---

(1) Van Even. *Louvain monumental*, p. 169. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, anno* 1901, p. 346.

(2) Archives du royaume. « Chartrier du chapitre », *anno* 1230.

(3) Voir, au sujet de la résidence des chanoines, les chartes de Henri I[er], duc de Lothier. — Même collection, *annis* 1221, 1230.

(4) Archives du royaume. Chambre des comptes, *loc. cit.*

En 1730, les chanoines de Saint-Pierre, se trouvant endettés à concurrence de 18,000 florins, sollicitèrent et obtinrent du souverain l'abandon au profit de la *masse* du chapitre, des revenus des deux premières années de toute prébende vacante, y compris la prévôté.

Cette mesure ne dut remédier que partiellement à la situation; car, dans une requête adressée au souverain le 15 mai 1777, on voit le chapitre signaler l'état fort obéré de ses finances, et solliciter la suspension, pendant cinquante années, de la collation des deux premières prébendes qui viendraient à vaquer.

A l'appui de cette demande se trouve joint le relevé des revenus du chapitre pendant un espace de trente ans (1746 à 1775); cette pièce permet de constater que, durant cette période, la moyenne des revenus s'élevait à 502 florins par prébende, dont 111 reçus à titre de distributions extraordinaires : offices, anniversaires, etc., et le reste provenant de la *masse* (1).

Le pape Eugène IV, par une bulle datée du 23 mai 1443, institua, en faveur de l'Université de Louvain, un second chapitre dans l'église collégiale de Saint-Pierre (2).

Ce chapitre, appelé *de la seconde fondation* — par opposition à l'ancien, — comprenait dix prébendes canoniales (3) dont la collation appartenait aux bourgmestres de la ville; seuls, les membres du corps professoral pouvaient être pourvus de ces bénéfices, savoir : deux professeurs de théologie, deux de droit canon, deux de droit civil, deux de médecine, un de doctrine chrétienne et un de logique.

Un document portant la date du 20 janvier 1444 et intitulé : *Concordia inter novos et antiquos canonicos*, détermine minutieusement les droits respectifs des deux catégories de chanoines; on y remarque chez les anciens chanoines la constante préoccupation de ne tolérer aucune atteinte à leurs prérogatives (4).

Traduisons quelques passages intéressants : Dans toutes les cérémonies, soit à l'église, soit ailleurs, les chanoines de la première

(1) Archives du royaume. Conseil privé. C^n 726. *Ibid.* Office fiscal de Brabant. L. 1178.

(2) *Analectes*, ouvr. cit. *anno* 1895, p. 357. (Charte originale aux archives de la ville de Louvain).

(3) La charte de fondation prévoyait un maximum de 15 nouvelles prébendes; mais les ressources ayant été jugées insuffisantes, on décida de ne les répartir qu'entre dix chanoines.

(4) Archives du royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1296, f° 27.

fondation, y compris le chantre, l'écolâtre et le pléban, auront le pas sur leurs nouveaux collègues ; ceux-ci se placeront comme ils l'entendront ; puis viendront le trésorier, les chapelains et les autres membres du clergé. Les chanoines de la seconde fondation, *novi*, ne sont forcés ni d'être présents au chœur, ni de prendre part aux chants et aux offices, sauf les jours de grandes fêtes, *festis triplicibus ;* ces jours-là, leur présence aux matines, à la messe et aux vêpres est obligatoire. En échange de leurs dispenses, ils payeront 70 florins du Rhin qui serviront à rémunérer un ou plusieurs chantres. De plus, les anciens chanoines se réservent le droit d'avoir sept vicaires, un *epistolarium*, un *evangeliarium* et un prêtre pour chanter la messe conventuelle.

— Les nouveaux chanoines supporteront la moitié des frais inhérents au service du culte : missels, ornements, luminaire, etc.; ils n'assistent de droit qu'aux assemblées générales du chapitre ; en aucun cas, ils n'ont voix délibérative pour les affaires intéressant les anciens chanoines, et ne peuvent concourir à l'élection du doyen : *nec eligi nec eligere.*

— Chacune des fondations conserve la collation des bénéfices qui lui sont propres.

Les nouveaux chanoines ne pourront tenir leurs réunions capitulaires que sous la présidence du doyen, dont la juridiction s'étend sur les deux chapitres : *unicus erit antiquis et novis ;* de plus, ces assemblées ne pourront avoir lieu aux heures où les *anciens* ont l'habitude de se réunir.

— Si les intérêts en jeu : immunités, privilèges, etc., sont communs aux membres des deux fondations, tous les intéressés participent aux délibérations.

— La garde des sceaux, des clefs et des archives est réservée aux anciens chanoines.

— Les chanoines délinquants seront jugés par le doyen du chapitre, assisté des membres de la fondation à laquelle ils appartiennent.

— Quant aux autres membres du clergé : chapelains, vicaires, *annales*, ils sont soumis exclusivement à l'autorité des anciens chanoines.

— Si des difficultés devaient surgir entre les membres des deux fondations, chacune de celles-ci élira deux délégués chargés de négocier l'entente ; en cas d'insuccès, la cause sera soumise au duc de Brabant ou au chapitre de Liége, selon la nature du différend.—

Les chanoines de la seconde fondation, quoique tonsurés, ne devaient ni porter l'habit ecclésiastique, ni réciter le bréviaire ; ils ne faisaient pas vœu de chasteté, mais en cas de mariage, devaient renoncer à leur prébende (1).

Pour subvenir aux besoins de cette nouvelle institution, le pape Eugène IV incorpora au chapitre, les églises paroissiales de Haekendover, Holsbeek, Corbeek-Loo, Neerlinter, Knexel (Brabant septentrional), Brecht, Schelle, Boom et Erps.

En 1787, les revenus du chapitre de seconde fondation provenaient de la grande dîme de Boom, d'une partie des grandes dîmes de Schelle et d'Erps, et de la petite dîme de Holsbeek, ainsi que de quelques biens sis dans ces communes.

Parmi les charges figuraient les compétences à payer aux curés de ces quatre paroisses, et les dépenses nécessitées par l'entretien de leurs églises.

Tous frais déduits, les revenus du second chapitre se montaient à cette époque à la somme de 5,060 florins (2).

Le clergé de la collégiale comprenait plusieurs vicaires, un grand nombre de chapelains et quelques *annales* ou prêtres rétribués au moyen des revenus des prébendes vacantes.

Au début du XVe siècle, il y avait à Saint-Pierre 75 chapelains *résidents* ; plus tard, on en compta jusqu'à 77. En 1610, le pape Paul V, considérant l'état de pauvreté des chapellenies (les distributions quotidiennes n'atteignaient pas 70 florins) en réduisit le nombre à 25 ; mais cette décision fut jugée si préjudiciable aux intérêts du chapitre, qu'on ne tarda pas à la rapporter (3).

En 1774, on comptait à Saint-Pierre 58 chapelains, dont huit remplissaient les fonctions de vicaire ; ils devaient assister aux offices du chœur, où leur présence était rémunérée au moyen de jetons en plomb, *plumbeta*.

Au XVe siècle, les chapelains de Saint-Pierre avaient l'habitude de représenter des *Mystères* à l'occasion de certaines fêtes ; à la même époque, ils choisissaient parmi eux un évêque des Innocents

---

(1) PAQUOT, *Mémoires littéraires*, t. XI, p. 154.
(2) Archives du Royaume. État des biens du clergé, t. XXII.
(3) *Ibid.*, Archives ecclésiastiques, n° 1296.

ou supérieur d'un jour, coutume qui subsista jusqu'à la suppression du chapitre (1).

En 1384, le chapitre donna aux chapelains, vicaires et *annales*, l'autorisation de se constituer un capital dont les revenus serviraient à des distributions quotidiennes (2) ; des cotisations annuelles alimentaient ce fonds dont l'administration était confiée à quatre délégués.

Les *communs chapelains* possédaient un moulin et un livre censier à Rillaer, des biens à Cortryck, Leefdael, Lubbeek, Neerlinter, Rhode-Saint-Pierre, Winghe-Saint-Georges, ainsi que de nombreuses rentes ; en 1787, leurs revenus s'élevaient à 7,539 florins.

Certains états de paiement de cette fondation permettent de constater qu'en cette même année, le chœur de la collégiale fut fréquenté par trente-sept chapelains qui se partagèrent 6,247 florins (3).

L'église Saint-Pierre fut l'objet d'un grand nombre de fondations pieuses ; l'autel du Saint-Sacrement à lui seul bénéficiait de cinquante et une donations différentes, sous obligation de messes, d'anniversaires, de distributions, etc.

En 1496, l'écolâtre Henri de Houterlé — créateur du collège de ce nom — fonda la maison des sept enfants de Saint-Pierre, appelés communément *choraelen* ou *Petristen*, et leur légua une grande partie de ses biens (4) ; un siècle plus tard, en 1598, un de ses successeurs, l'écolâtre Wellems, augmenta dans de fortes proportions les ressources de cette fondation qui, lors de la suppression du chapitre, possédait un capital de 6,934 florins, produisant un revenu annuel de 309 florins.

Le chapitre de Saint-Pierre constituait pour l'Université de Louvain, une aide puissante et un allègement de charges, considérable.

Outre les dix prébendes de la seconde fondation, qui devaient nécessairement être réservées à des professeurs, un grand nombre

(1) Van Even, *loc. cit.*, p. 173.
(2) Archives du Royaume, *loc. cit.*
(3) *Ibid.* État des biens du clergé, t. XXII, déclar. 4.
(4) Testament du 29 décembre 1511 (v. s.). — Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1399.

de canonicats de l'ancien chapitre furent attribués à des membres du corps professoral.

En 1428, Philippe de Saint-Pol accorde à l'université naissante, six prébendes, à répartir de la manière suivante : deux à des professeurs de théologie, deux à des professeurs de droit et deux à des professeurs de médecine (1).

Quelques années plus tard — lors de la création du second chapitre — le pape Eugène IV réserve expressément trois des anciennes prébendes aux professeurs de l'Université et en retire la collation aux chanoines pour la confier aux bourgmestres de la Ville.

Sur les vingt-huit canonicats représentant l'ensemble du chapitre, il y en avait donc dix-neuf attribués de droit à des membres du corps professoral ; mais rien ne s'opposait à ce que ce nombre soit plus considérable.

Le gouvernement ne négligea rien de ce qui pouvait contribuer à cimenter l'union la plus étroite entre le chapitre de Saint-Pierre et l'Université. « Il convient — lisons-nous dans un avis adressé » par le Conseil privé au duc Charles de Lorraine — de réserver ces » prébendes (de Saint-Pierre) qui ne valent qu'environ 600 florins » par an, à des sujets qui ont rendu des services dans l'enseigne- » ment public, parce que ce revenu, joint à quelques avantages de » la part de l'Université, peut déterminer des bons sujets à s'y » attacher (2). »

Aussi, de tous les chapitres du Brabant, celui de Saint-Pierre, à Louvain, occupa-t-il incontestablement la place d'honneur, car nul ne compta dans son sein autant d'hommes de valeur et de mérite.

L'invasion française, qui devait bouleverser toutes les institutions religieuses de notre pays, n'épargna pas la ville de Louvain.

Le 14 novembre 1797, l'église collégiale de Saint-Pierre était fermée d'office, et son clergé dispersé ; quelques jours plus tard, le 27 du même mois, l'antique et vénérable chapitre de Saint-Pierre était frappé à mort par une loi décrétant la suppression radicale de tous les chapitres séculiers et de toutes les corporations laïques des deux sexes. (5 Frimaire an VI.)

A. d'H.

---

(1) *Analectes*, ouvr. cité, année 1895, p. 21.
(2) Archives du Royaume. Conseil privé, C^{on} 737.

LOUVAIN

CHAPITRE ET ÉGLISE
DE
SAINT-PIERRE

I. — Archives reposant aux Archives du Royaume
A BRUXELLES

GÉNÉRALITÉS.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.	*Anciens inventaires.*	Années. —
1256	Inventaire des titres et documents concernant les propriétés du chapitre. (En latin.)	XVIe siècle.
1257	Inventaire général des archives du chapitre, divisé en 685 articles	1652
1258	Inventaire répondant à l'ancien classement des archives du chapitre, autrefois réparties dans un grand nombre de casiers.	

Ce répertoire, qui fournit souvent une analyse très détaillée des documents, comprend les subdivisions suivantes (1) :

Choraux (9) ; musiciens et chantres (52) ; sacristie (14) ; personnel subalterne (9) ; vice-plébanie (4) ; confrérie des âmes du purgatoire (13) ; confrérie du Saint-Sacrement (12) ; obsèques et funérailles (48) ; chapitre de seconde fondation (22) ; ser-

(1) Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de dossiers ou de pièces figurant sous chaque rubrique.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros — Années.

vice du chœur (37); statuts (28); prébendes (22); résidence des chanoines (11); église et cure de Saint-Jacques (21); église et cure de Saint-Michel (12); abbaye de Sainte-Gertrude (15); église de Saint-Quentin (11); ornements sacrés (31); prévôté (18); plébanie (18); décanat (64); chapelains et vicaires (36); emprunts (17); écolâtrie (19); béguinage (29); trésorerie (15); fondation de Houterlé (9); Magistrat de Louvain (21); privilèges et sauvegardes (59); archidiaconé (24); couvents de Louvain (13); abbayes (7); procès (37); dîmes (24); fabrique (13); chantrerie (6); jésuites (3); abbaye du Parc (4); abbaye de Vlierbeek (17); pièces diverses (9).

Supplément : dîmes (9); Magistrat de Louvain (21); chartreux (2); église Saint-Michel (13); procès divers (39).

1259-60 Inventaire (en double) de 600 documents concernant spécialement les biens du chapitre, et intéressant 150 communes du Brabant . . . . S. D.

1261 Fragments d'anciens inventaires . . . . . S. D.

Chartrier (1).

1262-95 La partie du chartrier conservée aux Archives du Royaume comprend 1,673 actes

(1) Le chartrier du chapitre de Saint-Pierre, à Louvain, comprend dans son ensemble plus de 3,000 actes sur parchemin, malheureusement dispersés en trois endroits différents : 1,673 pièces reposent aux Archives du Royaume, à Bruxelles, environ 550 aux archives de l'église Saint-Pierre, à Louvain, et environ 800 aux Archives secrètes de l'État « Geheimes Staatsarchiv », à Berlin.

Avant d'être transportées dans cette dernière ville, ces chartes étaient conservées à Münster, mais on ignore comment elles y parvinrent.

M. Henri van der Linden, chargé de cours à l'Université de Liége, a été désigné par la Commission royale d'histoire, pour procéder à l'analyse de ces documents; il a publié son intéressant travail dans le tome LXXII, n° 4, des Bulletins de cette Commission.

Les documents analysés par lui embrassent la période comprise entre 1140 et 1732 et se composent surtout de lettres scabinales relatives à des ventes de biens; ils comprennent aussi des donations, des constitutions de rentes et de cens, quelques chartes ducales concernant des collations de prébendes ou des concessions de fiefs, des testaments, des procurations, etc.

Sauf un ou deux, tous les sceaux autrefois appendus à ces chartes ont disparu. A. D'H.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
	sur parchemin, y compris les 706 chartes cédées à l'État, en 1865, par l'administration communale de Louvain.	
	Le document le plus ancien est l'acte par lequel le duc Godefroid II confirme la fondation du chapitre de Saint-Pierre (1140).	
	Ce chartrier comprend des octrois de privilèges, des chartes ducales, des bulles, des mandements épiscopaux, des actes de fondation et de collation de bénéfices, des testaments, des donations et un grand nombre de lettres scabinales relatives à des propriétés du chapitre	1140-1768
	Tous ces documents sont placés sous enveloppes et classés chronologiquement.	
	Au point de vue de l'ancienneté, ils se répartissent comme suit :	

1	acte du	XIIe	siècle	;
73	actes du	XIIIe	»	;
737	»	XIVe	»	;
468	»	XVe	»	;
227	»	XVIe	»	;
100	»	XVIIe	»	;
67	»	XVIIIe	»	.

Statuts.

1296	Statuts du chapitre	1250-1618

Actes capitulaires.

1297 à 1310	Résolutions du chapitre. Années : 1488 à 1513 et 1529 à 85, 1529 à 30, 1541 à 42, 1546 à 53, 1633 à 44, 1661 à 68, 1682 à 86, 1687 à 99, 1722 à 30, XVIIIe siècle (fragment), 1720 à 32, 1733 à 45, 1741 à 42, 1744 à 49, 1760 à 80	1488-1780
1311	Id. (Table)	1577-1712

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1312	Gros registre intitulé : *Litteræ, procuratoria et mandata*, contenant des actes de toute nature : résolutions, lettres, requêtes, procurations, enquêtes, collations et permutations de bénéfices, etc.	1562-1585

Privilèges.

1313	Lettres de Philippe le Bon confirmant les privilèges accordés au chapitre par ses prédécesseurs (copie conforme)	1431, 1440

Procès.

1314	Procès entre les membres du chapitre et les chapelains, au sujet de leurs droits respectifs. Ce dossier comprend de nombreuses copies de documents anciens	1560-1572
1315-18	Divers procès entre le chapitre et les fabriciens de l'église Saint-Médard, à Jodoigne, concernant les compétences pastorales, l'entretien de l'église, etc.	1570-1714
1319	Procès entre le chapitre de Saint-Pierre et l'abbé de Sainte-Gertrude, concernant la cure de Geet-Betz	1751-1767

Divers.

(1296)	Conditions de l'incorporation du chapitre de Saint-Pierre, à l'Université de Louvain.	1609
1320	Varia : débris de registres, fragments de pièces, etc.	16e au 18e s.

MEMBRES DU CHAPITRE. — DIGNITÉS.

Généralités.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1321	Liste des chanoines, dressée en	1795
(1296)	Accord conclu entre les chapitres de première et de seconde fondation, relativement aux prérogatives des chanoines . .	1443

Prévôté.

1322	État des revenus et des charges.	1734-1735
1323	Note concernant cette dignité	1791

Décanat.

1324	Liste des doyens, de	1125 à 1701
1325	Comptes de la mortuaire du doyen Nicolas Dubois	1697

Trésorerie.

1326	Intervention du prévôt Jean Berthout, dans un différend survenu entre les chanoines et le trésorier Jean de Brocke (?) . . .	1285
1327	État des revenus de cette dignité, et énumération de quelques prérogatives	1741
(1341)	État des biens et des charges, transmis au gouvernement en	1787

Écolâtrie.

1328	Accord conclu entre l'écolâtre et la ville de Louvain, au sujet des écoles	1568
(1341)	État des biens et des charges, transmis au gouvernement en	1787

BIENS, REVENUS ET CHARGES.

Généralités.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.		Années.
1329	Acte par lequel Godefroid le Barbu fonde une huitième prébende dans l'église Saint-Pierre (copie ancienne)	1140
1330	Les sept chanoines de fondation primitive abandonnent à leurs nouveaux collègues une partie de leurs revenus, dans le but d'assurer l'égalité des prébendes (copie) .	1311
1331	Acte dans lequel Philippe I énumère ceux de ses domaines qui sont grevés au profit du chapitre	1427
1332-35	Revenus de la prébende commune (six rouleaux sur parchemin et un registre) .	14e et 15e s.
1336	Relevé du produit des dîmes, oblations, cens et fermages appartenant au chapitre, dans l'agglomération de Louvain	XVIe siècle.
1337	Biens sis à Wychmael	XVIIe siècle.
1338	Manuel des revenus du chapitre	XVIe siècle.
1339	Comptes des biens, cens et rentes du chapitre	XVIe siècle.
1340	Comptes des biens ayant appartenu au couvent des frères mineurs, à Louvain, et incorporés par la suite à la mense du chapitre	1511-1523
1341	État des biens et des charges du chapitre, de la trésorerie, de l'écolâtrie, de l'église collégiale, de la plébanie, du corps des chapelains et d'autres bénéfices. . . .	1786-1787
(1321)	État des biens, transmis au gouvernement de la République en	1795
1342	Dossier relatif aux capitaux levés par le chapitre, notamment en 1698, 1720 et 1726	1662-1737
1343	Remboursements de rentes	1559-1671

Dîmes.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros		Années.
1344	Relevé du produit des dîmes levées par le chapitre	14e et 15e s.
1345	Grande dîme de Jodoigne	1548-1601
1346	Petite dîme de Jodoigne	1686
1347	Comptes de la dîme des vins	1528
1348	Procès entre le chapitre de Saint-Pierre et le Magistrat de Louvain, concernant la dîme novale des terres dites : « De Loo »	1389-1701
1349	Procès entre le chapitre et les Oratoriens de Montaigu, concernant la levée des dîmes	1655-1656
1350	Procès entre le chapitre et les habitants de Sichem, au même sujet	1673, 1674
1351	Sentence du Conseil de Brabant, rendue en cause de plusieurs couvents de Louvain et du chapitre de Saint-Pierre, concernant la levée des dîmes	1658

Censiers.

1352	Manuel des cens appartenant au chapitre de Saint-Pierre, dans la ville de Louvain	1678-1699
1353-54	Censiers des seigneuries du chapitre sises sous Corbeek-Loo, Lovenjoul et Pellenberg	1608
1355	Censiers de la cour de Dormael	15e-17e s.
1356-57	— — de Lubbeek	1489-1643
1358-61	— — de Sichem et Montaigu.	15e-18e s.
1362	— — de Stockem	1391
1363	— — de Thildonck	1630
1364	— — de Winxele, Velthem, Thildonck et Kelfs (Hérent)	1567-1578

ÉGLISE.

Fabrique.

1365	Comptes relatifs à la reconstruction de l'église	1433-1440

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1366-76	Comptes de la fabrique 1592-1605, 1635-1641, 1667-1668, 1680 à 1708	1592-1708
1377	Comptes des revenus affectés à l'achat d'ornements sacrés.	1439-1650
(1341)	État des revenus et des charges de la fabrique, transmis au gouvernement en.	1787

Obituaire. — Anniversaires.

1378	Un fragment d'obituaire. (In-fol., sur pap., de la fin du XVe siècle, 12 feuillets.)	15e s.

1379	Fondations d'anniversaires	15e - 18e s.
1380-81	Comptes des anniversaires	1542-1578
1382	Fondation « van den Abeele ». P. d. . .	1572
1383	— « Cobbelgiers ». État des revenus et des charges	1786-1787
»	— — Pièces diverses.	17e et 18e s.

Plébanie.

1384	Mémoire relatif aux revenus de cette charge .	s. d.
(1341)	État des revenus et des charges, fourni au gouvernement en	1787

Chapellenies.

1385	Registre intitulé : *Catalogus omnium cappellaniarum et vicariarum ecclesiæ Sancti Petri Lovaniensis*	1678-1766
	Comptes. (Voir : *Anniversaires.*)	
1386-88	Manuels des revenus des chapellenies dont les titulaires étaient absents. 1560-1565, 1589-1625, 1745-1748	1560-1748
(1296)	Accord relatif à l'administration des biens des chapelains	s. d.
(1296)	Autorisation donnée aux chapelains de se constituer un capital dont les revenus serviront aux distributions quotidiennes . .	1384

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
(1296)	Long mémoire relatif aux droits des chapelains, en matière de distributions . . .	XVIe siècle.
1389	Bénéfice de Sainte-Anne. État des revenus et des charges, fourni au gouvernement en	1787
1390	Bénéfice des Saints-Etienne et Laurent. Sentence	1787
1391	Bénéfice de Saint-Jean. État des revenus et des charges	Id.
1392	Bénéfice de Saint-Josse. État des revenus et des charges	Id.
1393	Bénéfice de Sainte-Marguerite. État des revenus et des charges.	Id.
1394	Bénéfice du Saint-Nom de Jésus. État des revenus et des charges.	Id.
1395	Bénéfice de la Sainte-Trinité. Comptes . .	1724-1744
1396	— — États des revenus et des charges.	1787
1397	Bénéfice de la Sainte-Vierge. État des revenus et des charges	Id.
1398	Bénéfices divers. Varia	17e et 18e s.

Fondations pieuses.

1399	Fondation des sept enfants de chœur ou choraux. Testament du fondateur Henri de Houterlé (1)	1511
1400	Fragment généalogique de la famille de Houterlé	1569
1401	Comptes des choraux	1560-1698

Confréries.

1402	Confrérie de la Sainte-Vierge. Comptes.	1672-82, 1745-51

Divers.

1403	Visites canoniques (district de Louvain) . .	1660-68

(1) L'original se trouve dans les archives de l'Université de Louvain. (Archives du royaume.)

« Archives ecclesiastiques ». Numéros		Années.
(1296)	Érection en paroisses, des églises Saint-Quentin, Saint-Michel, Saint-Jacques et Sainte-Gertrude (copie ancienne) . . .	1252
1404-05	Procès intenté par l'organiste Mathieu van den Gheyn, au magistrat de la ville, au sujet d'immunités d'impôts	1760-1766
1406	Cahier intitulé : *Officium recollectionis gaudiorum et festorum B. M. V.* »	s. d.

II. — Archives reposant à l'église Saint-Pierre,

A LOUVAIN.

A l'exception du chartrier, les archives conservées dans l'ancienne salle du chapitre de Saint-Pierre concernent presque exclusivement le chapitre de seconde fondation ou l'église; elles se composent d'environ trois cents registres et liasses.

Les pièces principales sont soigneusement analysées dans un inventaire manuscrit dû à M. l'abbé van der Heyden, actuellement curé de Blauwput (Kessel-loo).

Quant au chartrier, il comprend environ 800 actes sur parchemin, classés chronologiquement et placés sous enveloppes ; mais le tiers de ces chartes concernent le couvent des Augustins, à Louvain.

CHARTRIER.

	Années.
Les chartes relatives à l'ancienne collégiale de Saint-Pierre sont au nombre d'environ 550, se subdivisant comme suit : une bulle de 1197 attestant l'authenticité des reliques, une confirmation de privilèges (1272), 67 actes du XIVe siècle, 331 du XVe, 108 du XVIe et une cinquantaine du XVIIe	1197-17e s.

Années.

On y trouve des bulles, des octrois de privilèges, des lettres de sauvegarde, des donations, des testaments, des sentences et de nombreuses lettres scabinales.

CHAPITRE DE SECONDE FONDATION.

Généralités.

Registre contenant entre autres documents, diverses copies de l'acte de fondation, des formules de serments, la liste des bénéfices à la collation du chapitre, plusieurs accords intervenus entre le chapitre et les abbayes du Parc et de Cortenberg, une série d'actes concernant les dîmes de Boom et d'Haekendover, les compétences pastorales d'Holsbeek, etc. 1443-1634

—

Registre aux privilèges du chapitre 1466-1522
Actes capitulaires 1632-61, 1723-29
Comptes du chapitre : 1447-53, 1456-58, 1461, 1537-78, 1610-19, 1660-65, 1696-1747, 1752-82. 1447-1782
Comptes des revenus des paroisses incorporées (Neerlinter, Haekendover, Corbeek, Holsbeek, Erps, Knecxel, Schelle, Brecht et Boom) 1720-1734
Nombreuses liasses de pièces de procédure . . . . 16e-18e s.
Visites décanales 1604-1688

ÉGLISE.

Fabrique.

Biens et revenus. (3 reg.) 1715-1813

Plébanie.

Manuel de pièces intéressant la plébanie, rédigé par Robert Malcotte. 1570-1578
États des revenus 1633, 1755, 1782-1794

Chapellenies.

Statuts des chapelains 1687
Résolutions des chapelains 1640-1784
Deux registres contenant la liste des chapelains, des actes de collation, etc. 1642-1795, 1774-1795
Nombreux actes relatifs aux biens des chapelains . . 16e-18e s.
Testaments faits en faveur des chapelains 1553-1796
État des revenus et des charges 1770-1796
Censiers de Leefdael et de Rillaer 1669, 1671
Biens sis à Leefdael et à Rillaer. 1444-1773
Livre aux rentes 1720-1794
Comptes de biens appartenant aux chapelains . 1761-63, 1789-91
États des distributions quotidiennes 1752-1796
Liste des messes à célébrer par les chapelains, en . . 1780
Accords intervenus entre les chapelains et les chanoines 1650

—

Autel Sainte-Anne. Comptes 1630-1795
— Saint-Michel. Id. 1778-1805
— Notre-Dame, sous la tour. Rentes. 1661-1752

Confréries.

Confrérie du Saint-Sacrement. Acte de fondation (Diverses copies) 1433
— Liste des membres . . . . —
— Lettres d'indulgences accordées par le pape Alexandre III 1662
— État des biens, revenus et charges . . . 1786
— Comptes (9 vol.) (1) 1466-1782
— Nombreux contrats concernant la confection d'œuvres d'art : peintures, grilles, etc. XVIe siècle
— de la Sainte-Trinité. Registre contenant l'acte d'érection (1650), diverses bulles, la liste des membres, etc. 1650-1814
— Série de comptes . . . . —

(1) On trouve dans le premier volume de ces comptes, ainsi que dans la série de contrats placée à leur suite, de nombreux renseignements relatifs au célèbre tableau de la cène, dû au pinceau de Thierry Bouts dit Stuerbout.

	Années.
Confrérie des Saints-Anges. Registre contenant l'acte de fondation, la liste des membres, des comptes, etc.	1703-1799
— de la Sainte-Croix. Registre contenant les statuts, la liste des membres, etc. . .	1713
— de la Sainte-Vierge. Liste des membres .	1460-1580
— — États des revenus et des charges.	1751-1794
— — Comptes	1571-1745
— de Saint-Charles-Borromée. Nombreux « Wyckboeken »	18e siècle (?)
— du Saint-Nom de Jésus. Livre aux rentes .	1782
— des âmes du purgatoire. Résolutions . .	1717
— Manuel de la confrérie	1717-1798
— Comptes	1717-1796

Chapelle de Notre-Dame hors ville.
(O.-L. Vrouwe ginder buiten.)

Comptes	1780-1797

III. Archives reposant au Palais de l'Archevêché
A MALINES.

Généralités.

Lettres échangées entre le chapitre et l'archevêque de Malines	seconde moitié du XVIIe s.
Pièces relatives à de nombreux différends survenus entre les réguliers de Louvain et les curés de cette ville	17e et 18e s.

Décanat.

	Années.
Présentations et nominations de doyens, des années : 1625, 1628, 1639, 1668, 1677, 1696, 1730, 1737, 1740, 1743, 1758, 1785	1625-1785
Dossier relatif à l'incorporation au décanat, de l'église de Sichem.	—

Biens et revenus du chapitre.

Comptes	1759-1763, 1774-1778
Deux registres aux fiefs, *leenboeken*, de la seigneurie de Hagenocht alias Hadonck, sous Thildonck, contenant des reliefs et des dénombrements	16e au 18e s.

Plébanie.

Nominations de plébans	1678-1773
Relevé des biens de la plébanie.	1628, 1780
Volumineux dossier d'un procès ayant existé entre l'archevêque de Malines et le chapitre de Saint-Pierre, au sujet de la présentation de Charles van Craenenbroek aux fonctions de pléban	1680-1685

NIVELLES

EGLISE COLLÉGIALE

DE

SAINTE-GERTRUDE

INTRODUCTION

Fondé vers l'an 650 par Ide ou Iduberge, veuve de Pépin de Landen, le monastère de Nivelles eut comme première abbesse, sainte Gertrude, fille de la fondatrice.

A l'origine, cette congrégation se composait de religieux, *monachi*, *fratres*, et de religieuses, *sorores*. *sanctimoniales*, qui célébraient leurs offices en commun et habitaient le même cloître.

En dehors de leurs devoirs spirituels, les religieux ou clercs s'occupaient plus particulièrement de l'administration des biens de la communauté et des affaires temporelles ; quant aux religieuses ou sœurs, elles n'étaient pas astreintes à des vœux formels et se contentaient de mener une vie pieuse, en se conformant au règlement qui leur avait été donné par le pape Pascal Ier (817-824).

La vie commune subsista jusqu'au moment où le concile de Latran, tenu sous Innocent II, en 1139, interdit aux membres de congrégations des deux sexes, de psalmodier dans le même chœur (1).

Les clercs se retirèrent alors, pour la récitation de leurs offices particuliers, dans l'église ou oratoire de Saint-Paul (2) ; toutefois la célébration des offices en commun fut maintenue les jours de fêtes solennelles.

Ce fut vers cette même époque que le monastère de Sainte-Gertrude se transforma en un chapitre, composé de chanoines et de chanoinesses.

Minée par ses querelles intestines, cette institution religieuse s'écarta peu à peu de l'esprit qui avait présidé à sa fondation et finit par ne plus constituer qu'une association féodale, groupant des

(1) Art. 27. *Ne sanctimoniales simul cum canonicis vel monachis in ecclesia in uno choro conveniant ad psallendum.*

(2) D'où le nom d' « État de Saint-Paul » donné parfois à l'ensemble des chanoines.

jeunes filles nobles, exemptes de tout vœu et ne menant qu'un simulacre de vie religieuse.

En effet, les chanoinesses de Nivelles n'étaient tenues qu'à la récitation de quelques offices peu importants ; elles étaient dotées de riches prébendes, entretenaient des relations mondaines et pouvaient se marier ; d'autre part, leurs incessantes querelles et les nombreux procès qu'elles intentèrent souvent pour les motifs les plus futiles ne sont pas de nature à donner une haute idée de leur esprit d'humilité et d'obéissance.

Même aux temps les plus reculés, on paraît n'avoir jamais admis parmi les membres du monastère ou chapitre de Nivelles, des personnes n'étant pas nées de condition libre.

Vers le début du treizième siècle, on commença à exiger des postulantes la preuve de quatre quartiers de noblesse, deux du côté paternel et deux du côté maternel.

Aux termes d'un règlement du 18 mai 1462, l'aspirante chanoinesse devait être qualifiée de noblesse, issue « de noble et gentille » progénie et nation, deux du costé du père et deux du costé de la » mère sans malengien » ; ce texte fut falsifié dans certaines copies, et le mot *deux* remplacé par *quatre* (1).

Le chapitre réussit à faire approuver cette nouvelle rédaction par Philippe IV, qui, par son diplôme du 30 septembre 1647, confirma les privilèges du chapitre « et en particulier les coutumes et » observances selon lesquelles nulle demoiselle ne pourroit être » reçue en ladite église si elle ne seroit issue de noble et gentille » progénie de noblesse ancienne et militaire, *quatre* quartiers du » côté paternel et de *quatre* du maternel, faisant ensemble huit » quartiers sans batardise, bourgeoisie ou roture (2) ».

Jusqu'en 1776, il n'y eut pas d'âge requis pour l'admission au chapitre de Nivelles ; aussi longtemps qu'une chanoinesse n'avait pas atteint sa majorité, elle était considérée comme *écolière*, logeait (habituellement) à l'hôtel abbatial, ne revêtait pas le manteau et n'avait pas voix au chapitre.

Les chanoinesses, appelées autrefois « demoiselles au blanc surplis », portaient un vêtement blanc, recouvert d'un manteau garni de fourrures. Le règlement de 1786 (qui ne fut guère appliqué)

---

(1) JULES FRÉSON. *Le Chapitre noble de Nivelles*. Chap. XVIII. (*Annales de la Société d'archéologie de Nivelles*, a° 1892.)

(2) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1465.

modifia complètement cet habillement et décida « que les chanoi-
» nesses ne porteraient, soit chez elles, soit à l'église, que des
» robes de taffetas noir en été, et des gros de tours en hiver, sans
» manteau, ni voile à l'église... (1) ».

Quant aux chanoines, ils ne jouèrent en réalité qu'un rôle assez effacé. Pour les amener à se faire conférer l'ordre de la prêtrise, le chapitre décida, en 1332, la création de sept prébendes sacerdotales qui ne pourraient être attribuées qu'à des prêtres (2).

Le chapitre de Nivelles jouit de privilèges importants qui furent confirmés, le 27 novembre 1549, par Charles-Quint (3) et, le 25 juin 1648, par Philippe IV ; il s'efforça toujours de vivre dans une indépendance complète, prétendant ne relever que du Saint-Siège.

Cette intransigeance fut la cause de nombreux démêlés avec les évêques auxquels le chapitre déniait toute juridiction sur lui. En 1359, l'évêque de Liége, Engelbert de la Marck, à qui il avait été signalé comme se trouvant dans un déplorable état d'indiscipline, voulut prescrire l'observance de nouveaux statuts : il dut menacer les contrevenants des foudres de l'Église, pour obtenir un semblant d'obéissance.

La concorde n'existait pas non plus entre les membres du chapitre eux-mêmes. En 1606, l'évêque de Namur attribua aux chanoines la juridiction sur les suppôts du chapitre et décida que, dans les assemblées capitulaires, le vote aurait lieu à la majorité (4) ; il s'ensuivit entre les chanoines et les chanoinesses une rupture complète à laquelle mit fin un édit des archiducs.

Cet édit, daté du 17 mai 1607, régla le mode de convocation des assemblées ainsi que la marche des délibérations ; il décida qu'en cas de conflit, les commissaires du Conseil de Brabant statueraient en dernier ressort (5).

L'année suivante — le 23 novembre 1608 — une transaction fut conclue entre les chanoines et les chanoinesses dans le but d'apaiser

---

(1) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1427.
(2) *Ibid. Ibid.*, n° 1417 (cartulaire), f° 392, v°.
(3) *Ibid.*, f° 597.
(4) En fait, cette mesure favorisait les chanoines, qui étaient beaucoup plus assidus aux réunions que les chanoinesses.
(5) Tarlier et Wauters. *Ville de Nivelles*, p. 91.

les querelles incessantes qui surgissaient entre eux ; mais elle ne tarda pas à être elle-même la cause d'une nouvelle série de procès (1).

Le chapitre de Sainte-Gertrude demeura en possession d'un patrimoine considérable, malgré les nombreuses spoliations dont il fut la victime.

En 1059, l'empereur Henri IV divisa les biens du monastère de Nivelles en trois parts : celle de l'abbesse, celle de la congrégation des frères et sanctimoniales, et celle de l'hôpital (2).

Ce partage, confirmé par Lothaire en 1136 (3), avait attribué à la congrégation, le bourg de Nivelles avec son église et ses revenus, en ne réservant à l'abbesse que l'autel de Sainte-Gertrude *cum omni familia*. Cette dernière clause donna lieu à de multiples contestations auxquelles mit fin un édit de l'empereur Othon IV (4), reconnaissant à l'abbesse la possession du bourg et de la ville de Nivelles, avec son marché, ses tonlieux, etc.

Aux environs de Nivelles, la part échue au chapitre comprenait, entre autres localités, Tubize, Ittre, Baulers, Goyck, Hennuyères, Wambeek, Lennick, provenant d'une donation faite, en 877, par Charles le Chauve (5) : d'autres villages tels que Buzet, Duffel, Baisy, etc., vinrent successivement accroître le patrimoine du chapitre.

A la fin du haut moyen âge cette institution était aussi en possession de nombreuses propriétés sises en pays étranger, notamment en Hollande et en Allemagne ; mais les événements politiques et des spoliations successives démembrèrent ces biens au point qu'au début du XVIIIe siècle, on ne lui connaît plus que la possession des vignobles de Rheinbrohl et Walheim, sous Andernach et ceux de Lay, sur la Moselle.

En 1787, le chapitre possédait les seigneuries de Baulers, Lillois, Petit-Roeulx-lez-Braine, Tubize, Hennuyères, Odomont-sur-Rèves, Noucelle-sur-Wauthier-Braine, Beusart, Meigloux-sur-Mellet, Sirieux-sur-Thieusies, Gottechain, plus des seigneuries foncières à Baisy, Lathuy et Piétrebais, Wagnelée, Tilly, Seneffe, Tenneville et Ramont (Luxembourg) ; enfin, une seigneurie foncière, dite de

(1) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1588.
(2) Miraeus. *Opera diplomatica*, t. Ier, p. 510.
(3) Archives du Royaume. *Loc. cit.*, n° 1417 (cartulaire), f° 310, v°.
(4) *Ibid.*, f° 308, v°.
(5) *Ibid.*, f° 8.

Sainte-Gertrude, sise à Bruxelles : il levait la dîme à Nivelles, Baulers, Lillois, Buzet, Jauchelette, Tubize, Rebecq, Petit-Rœulx-lez-Braine, Meerbeek, Eghezée, Bolinne, Pepinghen, Leerbeek, Appelterre, Lathuy, Corbais, Piétrebais, Wichelen, Givry (Hainaut) et possédait aussi des livres censiers dans la plupart de ces communes.

Les bois de Nivelles, du Hazoy, de Hez et de Bossu appartenaient, par indivis, au souverain et au chapitre ; ils formaient une juridiction particulière ayant une *Cour des bois*, composée de deux baillis, de huit jurés et d'un greffier.

Les revenus des biens seigneuriaux du chapitre s'élevaient, en 1787, à 5,758 florins ; les biens non seigneuriaux rapportaient 22,372 florins ; les dîmes, 26,468 florins ; les bois, 16,402 florins et diverses rentes, 5,360 florins.

Toutes charges déduites, l'ensemble de ces revenus fournissait un excédent de 60,408 florins, ce qui permet d'évaluer la valeur moyenne de chacune des soixante-douze prébendes, à environ 850 florins (1).

L'administration des biens du chapitre était confiée à des receveurs dénommés selon la nature de leur recette, receveurs de l'espier ou du *spier* (grains provenant de dîmes), receveurs des *pastes* ou cens perçus en nature, receveurs des bois, etc.

Le boni des comptes se répartissait entre les capitulants à raison de quatre cinquièmes attribués à la fréquentation des offices et un cinquième à gagner par l'assistance à certaines cérémonies déterminées.

Les chanoines et les chanoinesses possédaient en outre quelques biens particuliers : aux premiers appartenaient des dîmes et des rentes, d'un rapport annuel de 1,256 florins ; aux seconds, la seigneurie de Hattain, à Baisy, et quelques rentes, rapportant en tout 1,228 florins (2).

Comme on l'a vu plus haut, le chapitre de Nivelles se composait de soixante-douze prébendes, y compris la prébende impériale et la prébende ducale ; ces dernières étaient respectivement conférées par l'empereur d'Allemagne et par le duc de Brabant.

Soixante-dix prébendes — quarante de chanoinesses et trente de

---

(1) Archives du Royaume, « Archives ecclésiastiques », n° 1834.
Ibid. Chambre des comptes, n° 46565.

(2) *Ibid.*

chanoines — étaient à la collation de l'abbesse qui ne pouvait les laisser plus de six mois sans titulaires.

Le droit de nomination appartenant à l'abbesse subit plus d'une atteinte; à la suite du concordat germanique (1467), le Saint-Siège se réserva la collation de la moitié des prébendes masculines; un siècle plus tard, l'université de Louvain se fit reconnaître par le Concile de Trente, le droit de conférer les trois prébendes masculines qui viendraient à vaquer après la mort de chaque abbesse (1).

En 1776, le gouvernement autrichien, entrant résolument dans la voie des innovations, se réserva la collation de la moitié des prébendes masculines et féminines (2), décision que le chapitre dut se résigner à approuver; enfin, par un édit du 22 juillet 1778, Marie-Thérèse ordonna la suppression des dix-huit premières prébendes de chanoines qui deviendraient vacantes, mais cette décision suscita une telle opposition qu'elle fut annulée, en 1790, par un décret du Conseil de Brabant, sans avoir été mise à exécution (3).

Les dignités du chapitre étaient au nombre de quatre : la dignité abbatiale, la prévôté féminine, la prévôté masculine et la dignité décanale.

Malgré la transformation du monastère de Nivelles en chapitre séculier, la supérieure conserva le titre d'abbesse auquel elle ajouta fréquemment celui de princesse de Nivelles et du Saint-Empire.

Cette dernière qualification lui suscita maints démêlés avec les autorités constituées; en 1643, le procureur général du Brabant invita l'abbesse à « faire conster qu'elle auroit droit de se qualifier » *princesse de Nivelles*, requérant « faute de celle preuve à ce » qu'elle fut condamnée à casser et mettre à néant tous écrits » esquels se trouveroit le prétendu titre... » (4); mais l'abbesse employa une foule de moyens dilatoires, et l'affaire resta provisoirement sans suite.

Un siècle plus tard, la question fut soulevée de nouveau, à l'occasion de la rétrocession au chapitre par le souverain, de la moitié des bois de Nivelles, du Hazoy, de Hez et de Boussu.

La résolution capitulaire relative à cette vente donnait à l'abbesse le titre de *princesse de Nivelles et du Saint-Empire*. Dans une lettre

---

(1) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1462.
(2) *Ibid. Ibid.*, n° 1595.
(3) *Ibid. Ibid.*, n° 1526, *Ibid.*, Conseil privé, C^{on} 738.
(4) *Ibid.*, Conseil privé, C^{on} 780.

adressée au conseil privé, Marie-Thérèse exprima sa surprise de voir l'abbesse se donner des titres qui ne lui appartenaient d'aucun chef et dont, à maintes reprises, on lui avait défendu de faire usage.

Celle-ci fit répondre qu'elle était en état « de monstrer que les » souverains lui ayant donné le titre de *princesse* dans les anciennes » investitures accordées aux abbesses de Nivelles au sujet de toute » la juridiction de Nivelles, même avec les grandes régales, ce titre » devait naturellement s'entendre relativement au fief qu'elle rele- » voit... » d'où elle conclut qu'il devait lui être permis de se qualifier de *princesse de Nivelles et du Saint-Empire*, ainsi que de *princesse du Saint-Empire* seulement ; au surplus, elle insista vivement pour être autorisée à faire valoir ses droits en justice.

Il y a lieu de croire que le gouvernement ne désirait guère s'engager dans cette voie ; car, dans sa dépêche du 5 mai 1753, Marie-Thérèse exprime le désir « que l'on évite d'en venir à aucune » discussion ou action juridique là-dessus, en continuant, pour » autant que possible, d'envisager ces titres de la part du gouver- » nement, comme une entreprise à réprimer et qui n'a pas besoin » d'examen... ».

Sur les ordres de l'impératrice, le duc Charles de Lorraine apostilla la requête de l'abbesse d'une déclaration portant « que, comme » elle n'a pas encore fait conster des titres et concessions qui sont » indispensables pour qu'elle puisse se prévaloir de ceux de prin- » cesse qu'elle prétend avoir, la suppliante ne peut et n'a aucun » droit de s'en servir .. » (1).

Ce titre de *princesse de Nivelles* ne fut pas seulement l'objet de nombreux conflits avec le gouvernement : il occasionna encore maints démêlés avec le corps des jurés de la ville.

En 1743, l'installation solennelle de Mme de Berlaimont donna lieu à une violente querelle entre le maïeur de la ville et les jurés ; ces derniers refusèrent formellement de boire à la santé de la *princesse* de Nivelles, alléguant que Nivelles n'était pas une principauté ; que, jusqu'en 1662, les ordonnances étaient publiées par *madame* et les trois membres de Nivelles ; qu'en 1640, dans une sentence rendue par le Conseil de Brabant, l'abbesse était seulement qualifiée de

(1) Archives du Royaume. Conseil privé. C^on^ 780.

madame de Nivelles ; qu'il en était de même dans toutes les lettres émanant des corps de métiers et dans la formule du serment prêté à la dite dame par les échevins.

Quelques années plus tard, les jurés allèrent même jusqu'à contester à l'abbesse le titre de *dame* de Nivelles ; mais ils n'obtinrent pas gain de cause : une sentence du Conseil de Brabant, du 28 août 1759, déclara que les jurés n'étaient « pas qualifiés de » disputer à la suppliante le titre de *dame* de Nivelles (1) ».

Le souverain conférait à l'abbesse les régales, c'est-à-dire la jouissance du temporel de l'abbatialité et la faculté d'y exercer toute espèce de juridiction.

Les biens de l'abbatialité se composaient, en 1787, de la seigneurie de Nivelles et d'un livre féodal comprenant 356 fiefs situés à Nivelles, Monstreux, Baulers, Familleureux, Lillois, Genappe, Promelles, Ways, Glabais, Baisy, Gaesbeek, Meerbeek, Ternath, Wambeek, Goyck et Wichelen.

L'abbesse de Nivelles était dame foncière de Monstreux, Jauchelette, Nil-Abesse, Bollebeek et jouissait, dans ces localités, de livres censiers importants ; elle possédait aussi des dîmes à Rebecq, Hennuyères, Saventhem et Meerbeek, provenant de l'ancien partage des biens du chapitre.

En 1787, les revenus nets de l'abbatialité se chiffraient par 5,083 florins (2).

On peut considérer les prérogatives de l'abbesse à un double point de vue : comme *dame* de Nivelles et comme dignitaire du chapitre de Sainte-Gertrude.

En sa qualité de *dame* de Nivelles, elle exerçait la haute, moyenne et basse justice, et nommait le maïeur et les échevins de la ville (3).

Parmi les autres nominations à sa discrétion, on relève, à Nivelles, celles des greffiers et sergents, du receveur de l'hôpital du Saint-Sépulcre, des receveurs des églises de Saint-Cyr et de Notre-Dame de Gouthal, des maïeurs, greffiers et sergents des fiefs, des maïeurs et échevins des Tenables, des rewards des métiers, etc. ; hors ville, elle nommait les maïeurs et échevins de

---

(1) Fréson. *Loc. cit.*

(2) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1542.

(3) *Ibid. Ibid.*, n° 1417 (cartulaire), f° 391, v°.
Miræus. *Loc. cit.*, f° 661.

Monstreux, de Nil-abbesse, de Jauchelette et le maïeur des *morte-mains*, à Wambeek... (1).

A part le pouvoir de conférer toutes les prébendes féminines et la moitié des prébendes masculines, les droits de l'abbesse, sur le chapitre, étaient surtout honorifiques.

Aux termes des statuts de 1462, l'abbesse devait prêter le serment de « guarder bien et léallement toutes les franchises, libertés, sei-» gneuries, juridictions, droitures, biens et choses de sa dignité » abbatiale, spirituels et temporels... (2) ».

Les biens de la *cousterie* ou sacristie de l'église ayant été incorporés à l'abbatialité, l'abbesse devait prendre soin de tout ce qui concernait la célébration des offices divins : luminaire, ornements sacrés, cloches, etc. ; à cet effet elle nommait, avec l'approbation du chapitre, un trésorier, des *églisiers*, un sonneur de cloches, etc. ; c'est à elle aussi qu'incombait l'entretien des bâtiments du chapitre.

L'abbesse n'était autorisée à se montrer en ville qu'accompagnée de sa *capellaine*, chanoinesse qui lui servait de dame d'honneur ; elle ne pouvait sans autorisation s'absenter plus de trois mois par an ; elle n'avait pas le droit d'assister aux assemblées capitulaires sans y être invitée, et ne pouvait se mêler en rien des affaires du chapitre : « Nil assumat sibi abbatissa de rebus et jure congrega-» tionis nisi a congregatione invitata (3) » ; toutefois elle continuait à jouir de sa prébende de chanoinesse et avait le droit de participer à l'élection des dignitaires (4).

En sortant de la salle capitulaire pour se rendre processionnellement à l'autel de Sainte-Gertrude, l'abbesse nouvellement élue laissait tomber son manteau pour indiquer que désormais elle ne pouvait assister aux réunions ; car il était interdit aux chanoinesses de se trouver sans manteau aux assemblées du chapitre (5).

Une attestation délivrée, en 1686, par le chapitre à M[me] de Noyelles, décrit minutieusement les droits et les obligations de l'abbesse de Nivelles : « Le XXVII (octobre) en rassemblement a été » accordé à madame la princesse une attestation qu'elle ne fait pas » de vœu ni simple ni solennel, pas même pour le temps qu'elle

(1) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1531.
(2) *Ibid., Ibid.*, n° 1428.
(3) *Ibid. Ibid.*, n° 1417 (cartulaire), f° 310, v°.
(4) *Ibid. Ibid.*, n° 1532.
(5) TARLIER et WAUTERS. *Loc. cit.*, p. 94.

» demeure abbesse ; qu'elle n'est obligée à aucunes heures, ni quel-
» que office divin, non plus que toute aultre personne laïque ;
» qu'elle n'a ni voix, ni séance au chapitre et n'en fait pas même
» partie ; que ma dite dame exerce en sa qualité toute soite de juri-
» diction haulte, moïenne et basse ; qu'elle a droit d'ordonner et
» ordonne elle-même l'exécution de toutes sentences à mort rendues
» par les eschevins à charge des criminels, sans qu'aucune puisse
» être mise en œuvre qu'après sienne ordonnance ; qu'il y a pour
» cela dans son hôtel, une place appellée : *la salle du jugement*
» ou repose la verge de justice et ou l'on ameine les délinquans
» pour y entendre la lecture de leurs sentences qui se prononcent
» à la semonce et en présence de ma dite dame et s'exécutent
» par ses ordres ; que la collation de son abbatialité n'est non
» plus susceptible de vice de simonie que tout aultre office
» laïque... (1) »

L'attestation porte aussi que « la dite dame peult se marier » quand il lui plaist » ; mais ce dernier point est inexact : une fois en possession de sa dignité, l'abbesse ne pouvait plus contracter mariage (2).

Le chapitre de Nivelles était si jaloux de son indépendance qu'il s'opposa toujours à ce que l'abbesse prît le moindre qualificatif de nature à faire présumer un droit quelconque sur lui. Les lettres-patentes de nomination de Mme de Berlaimont, délivrées en 1725, lui donnant le titre « d'abbesse du chapitre de la collégiale » au lieu de celui d' « abbesse séculière de l'église collégiale », le chapitre refusa catégoriquement de reconnaître la nouvelle élue, et il fallut pour le faire céder que Charles VI lui accordât un acte de non-préjudice concernant ce qualificatif indu (3).

L'abbesse avait la collation des cures de Rebecq, de Jauchelette, de Meerbeek et de Hennuyères ; elle conférait aussi les bénéfices suivants : celui de Sainte-Madeleine ou bénéfice des *primes*, dans l'église Sainte-Gertrude ; ceux de Notre-Dame et de Sainte-Marie-d'Oignies dans l'église des Ladres ; celui de Sainte-Élisabeth dans l'église Saint-Cyr ; celui de Sainte-Gertrude dans l'église de Gouthal ; enfin, celui de Sainte-Catherine, à Nil-Abbesse.

En principe, elle était élue par le chapitre ; mais les souverains

(1) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1532.
(2) TARLIER et WAUTERS. *Loc. cit.*
(3) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1532.

conférèrent souvent la dignité abbatiale à leur gré ; à partir du règne de Charles-Quint, le droit du chapitre devint tout à fait illusoire (1).

Pendant la vacance du siège abbatial, les droits et les prérogatives de l'abbesse étaient exercés par l'ensemble du chapitre qui jouissait dans l'intervalle de tous les revenus de cette dignité.

La dernière abbesse de Nivelles fut Marie, comtesse van der Noot, qui mourut le 21 vendémiaire an VIII (2).

Depuis la division des biens de la communauté en trois parts, la prévôte était devenue en réalité le chef du chapitre ; seule, elle avait le droit de convoquer les assemblées capitulaires des deux sexes ; elle en avait la présidence (bien que le prévôt y occupât la place d'honneur) et sa voix était décisive en cas de parité de suffrages.

La dame prévôte était élue par l'ensemble du chapitre — chanoines et chanoinesses —, et mise en possession de sa dignité par le chanoine écolâtre ; c'est à elle qu'il fallait s'adresser pour toutes les affaires intéressant le chapitre.

Depuis la transaction de 1608, elle avait le droit de désigner les commissaires du chapitre, les maîtres de la fabrique, de l'hôpital et de l'administration des bois ; ces nominations appartenaient antérieurement au chapitre lui-même (3).

En 1237, les biens affectés à la prévôté furent incorporés à la mense commune ; à titre de compensation, le chapitre garantit à la prévôte certains revenus particuliers qui se chiffraient, en 1787, par 481 florins (4).

A la tête des chanoines se trouvait un prévôt (5) dont la nomination appartenait à l'ensemble du chapitre.

Ce dignitaire n'avait ni charge d'âmes, ni juridiction ecclésiastique; il n'était tenu à aucun office et se bornait à faire réciter, par les vicaires, une ou deux fois pendant le carême, le psautier de la Vierge ; il était « le premier et principal commissaire des affaires du cha-

---

(1) TARLIER et WAUTERS. *Loc. cit.*, p. 93.

(2) Pour les détails biographiques concernant les abbesses et les chanoinesses de Nivelles, on peut consulter les ouvrages suivants : A. RYCKEL. *Historia S. Gertrudis;* F. LEMAIRE. *Notice historique sur la ville de Nivelles;* J. FRÉSON. *Le Chapitre noble de Nivelles* (*Annales de la Société d'archéologie de Nivelles*, a° 1892) ; T. LEBON. *Le Chapitre de Nivelles* (même collection, a° 1882) ; *Chronique* (M. S. S.) de BAUDOUIN DES HAYES. (Bibliothèque royale.)

(3) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n°s 1420, 1421, 1614.

(4) *Ibid. Ibid*, n° 1616.

(5) Dans le principe, les chanoines avaient à leur tête un abbé.

» pitre soit près des souverains, soit près du chancelier de Bra-
» bant » (1).

Jusqu'en 1743, nul n'était admis à la dignité prévôtale et mis en possession de ses revenus s'il ne faisait déjà partie du chapitre en qualité de chanoine; le 26 octobre 1750, Charles de Lorraine, au nom de Sa Majesté, prévint le chapitre que cet usage « est contraire » aux lois, à l'esprit de l'église et à la saine doctrine » et lui enjoignit « de procéder à l'élection d'un nouveau prévôt qui jouira dès le jour » de son installation, de tous les fruits inhérents à la dignité » (2).

Par suite de la réunion des biens de l'écolâtrie et de la chantrerie à ceux de la prévôté masculine, le prévôt avait le droit (sous réserve de présentation au chapitre) de nommer un écolâtre, un maître d'école et un chantre, qu'il devait rétribuer convenablement ; « lors de son installation, il donnait une pièce d'or à la fabrique de la collégiale, à celle de l'église Saint-Paul, aux vicaires et au bâtonnier; un pot de vin à chaque choral, une gelte de vin à la femme du dortoir des chanoinesses, un repas au chapitre et à ses officiers, et un autre repas aux chanoinesses... » (3).

La prévôté masculine relevait ses biens en plein fief de l'abbatialité : ceux-ci ne provenaient pas d'une dotation particulière, mais des biens de la communauté, et l'abbesse n'en recevait le relief que *qualitate qua*, c'est-à-dire comme dignitaire représentant le chapitre.

En 1787, les biens de cette dignité comprenaient les seigneuries d'Ardenelles, de Lasne et de Samme-sous-Ittre, une seigneurie à Promelles (Vieux-Genappe), la seigneurie de Jacquiers-sous-Lillois, divers livres censiers, des dîmes à Lasne et de nombreuses terres à Nivelles, Bousval, Samme, Promelles, etc. ; ses revenus s'élevaient à cette époque (toutes charges déduites) à 4.613 florins (4).

En entrant en fonctions, le prévôt jurait de maintenir les privilèges de l'État de Saint-Paul et particulièrement l'union de la *consterie* à la table des chanoines.

Le 6 mai 1744, dans le but de faire face à d'urgents travaux, le chapitre sollicita et obtint du pape Benoît XIV la suspension de la prévôté masculine pour un terme de douze ans ; mais cette bulle ne fut pas approuvée par le gouvernement autrichien (5).

---

(1) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1421.
(2) *Ibid. Ibid.*, n° 1598.
(3) WAUTERS. *Loc. cit.*
(4) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1611.
(5) *Ibid. Ibid.*, n° 1605.

Le doyen était en quelque sorte le directeur spirituel du chapitre ; il avait charge d'âmes sur tous ses membres et suppôts, et surveillait plus particulièrement la conduite des chanoines ; il célébrait l'office divin aux principales fêtes, administrait les derniers sacrements aux capitulants, inspectait les églises de Nivelles, etc.

C'est à lui et non au prévôt qu'appartenait le droit de convoquer les chanoines pour la discussion de leurs affaires personnelles.

Le doyen possédait une seigneurie foncière à Overyssche ainsi que quelques biens ; ses revenus particuliers s'élevaient, en 1787, à 507 florins (1).

Quand le chapitre était imposé en masse, les charges se répartissaient comme suit : sur cent florins, le chapitre en général en payait cinquante-six, l'abbesse quatorze, la prévôté deux, le prévôt neuf, le doyen un et demi, l'État de Saint-Paul un et demi et les chapelains seize (2).

L'État de Saint-Paul (c'est-à-dire les chanoines) devait fournir, à ses frais, aux chanoinesses, le personnel nécessaire à la célébration des saints offices : prêtres, diacres, sous-diacres, chantres, enfants de chœur, etc.

Les jours ordinaires, les chanoinesses occupaient le petit chœur dit chœur des *dames* ou des *demoiselles* ; lorsque les offices se faisaient en commun, les chanoines se rendaient dans le chœur de Saint-Pierre, et les chanoinesses restaient dans leur chœur particulier.

Lors de son installation, la demoiselle récipiendaire, après avoir demandé à l'abbesse le pain de Sainte-Gertrude dans la salle de justice de l'abbatialité, se rendait, escortée du chapelain et de la *chapelaine* de l'abbesse, au pied du grand autel pour y baiser la paix et faire son offrande ; de là, on la reconduisait au petit chœur ou chœur des *dames* pour s'y voir indiquer la stalle qu'elle occuperait à l'avenir, et recevoir les compliments d'usage.

Certaines cérémonies parmi lesquelles la célébration des fêtes de saint Pépin et de sainte Iduberge réunissaient tous les membres du chapitre dans le chœur de Saint-Pierre ou grand chœur ; les chanoines se rangeaient alors du côté de l'épître, les chanoinesses du côté de l'évangile.

---

(1) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1621.

(2) TARLIER et WAUTERS. *Loc. cit.*, pp. 92 et 93.

En 1669, ce chœur appelé jadis : chœur des chanoines ou des seigneurs, *dominorum*, fut la cause d'un procès entre les chanoinesses et les chanoines, qui prétendaient avoir seul le droit d'y officier; une transaction conclue l'année suivante autorisa les chanoinesses à s'en servir, sauf dans certaines circonstances spéciales (1).

Outre les réunions capitulaires ou *rassemblements* qui se tenaient fréquemment, il y avait chaque année deux assemblées générales; tous les membres du chapitre prenaient part aux délibérations et avaient droit de vote, à l'exclusion des demoiselles *non mantelées ou émancipées*, dites *écolières*, et des chanoines *non in sacris*.

Le chapitre faisait choix d'un secrétaire qui assistait à toutes les réunions, enregistrait les résolutions, délivrait des extraits des ordonnances, libellait les commissions et les baux, etc.

Le grand sceau du chapitre, en usage en 1287, représentait un bâtiment, percé de quatre fenêtres placées sur deux rangs et flanqué de deux tourelles hautes et minces, surmontées d'une croix.

En 1748, trois sceaux étaient employés : le premier représentait sainte Gertrude debout, tenant la crosse de la main droite et un livre de la main gauche, avec cette légende : *sigillum capituli nivellensis ad causas* . 1580 . ; il servait à sceller les actes de collation des cures et des bénéfices ecclésiastiques conférés par le chapitre; le second, parti aux armes de France et d'Autriche, et surmonté d'un bonnet ducal, servait pour toutes les autres dépêches; le troisième, semblable au précédent, mais plus petit et sans bonnet ducal, était employé par le secrétaire du chapitre pour la correspondance ordinaire (2).

Des trente bénéfices ou chapellenies existant dans l'église collégiale de Sainte-Gertrude, il y en avait vingt-huit à la collation du chapitre; chacun de ses membres jouissait, dans l'ordre suivant et pendant une semaine, du *tour d'anneau*, c'est-à-dire du droit de collation : prévôt, prévôte, doyen, demoiselle aînée, chanoine aîné et ainsi de suite.

Deux bénéfices — celui de Sainte-Marie-Madeleine, dit *bénéfice des primes*, et celui de la Sainte-Trinité — dépendaient respectivement de l'abbesse et du souverain.

---

(1) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1658.
(2) *Ibid. Ibid.*, n° 1522.

De plus, le chapitre conférait vingt-quatre bénéfices fondés dans les églises paroissiales et dans les chapelles de Nivelles.

La communauté des chapelains jouissait, en 1787, d'un revenu de 3,070 florins, servant à rétribuer la célébration des messes et la fréquentation des offices; à cette époque, on disait annuellement dans la collégiale de Nivelles deux mille cinq cent et seize messes de fondation (1).

L'hôpital du monastère de Nivelles, fondé (croit-on) par sainte Gertrude elle-même, fut vraisemblablement dédoublé lors du partage des biens de la communauté; à partir du XIII[e] siècle, on constate l'existence de deux hôpitaux, l'un dépendant de l'abbesse, l'autre, du chapitre.

L'hôpital de Sainte-Gertrude, dit de Saint-Nicolas ou du chapitre, fut l'objet de nombreuses donations; ses revenus s'élevaient, en 1787, à 16,384 florins. La prévôte désignait comme maître et maîtresse de cet établissement un chanoine et une chanoinesse qui en administraient les biens, veillaient à l'entretien des bâtiments, etc.

L'hôpital du Saint-Sépulcre, dont l'abbesse était la surintendante, possédait un certain nombre de biens par indivis avec l'hôpital de Saint-Nicolas, circonstance de nature à confirmer la probabilité d'une origine commune ; ses revenus s'élevaient, en 1787, à 10,879 florins. Deux chanoines désignés par l'abbesse remplissaient les fonctions de directeurs ou *mambours*.

Le personnel des deux hôpitaux — receveurs, médecins, infirmiers — était nommé par le chapitre pour l'hôpital de Saint-Nicolas, et par l'abbesse pour celui du Saint-Sépulcre.

Le premier de ces établissements hospitaliers était situé en ville, le second, dans un des faubourgs; chacun d'eux recevait les malades de son district, les pèlerins et les étrangers étant hébergés de préférence à l'hôpital du Saint-Sépulcre (2).

Quelques années avant sa suppression, le chapitre de Nivelles ne ressemblait en rien à une maison religieuse ou à un monastère. Les dames chanoinesses étaient certainement des personnes de bonne vie et mœurs et de conduite très régulière, mais elles vivaient comme on vit dans le monde. Dans l'hôtel abbatial se donnaient

(1) Archives du Royaume. Chambre des comptes, *loc. cit.*

(2) *Ibid.* « Archives ecclésiastiques », n[os] 2260 à 2263.
Ibid. Chambre des comptes, n° 46565. (Décl. 82 et 85.)

parfois des bals auxquels étaient invitées la noblesse de Bruxelles et quelques personnes de la ville de Nivelles (1).

L'article 12 du règlement de 1786 était conçu comme suit : « Les » chanoinesses pourront aller deux, trois ou plusieurs ensemble aux » spectacles publics et assister de même aux bals de la noblesse et » aux redoutes, mais toujours accompagnées soit de l'une des » dames doyennes, soit d'une parente, soit d'une dame mariée » connue... »

Au moment de sa suppression, le chapitre de Nivelles était composé comme suit : l'abbesse Marie-Félicité comtesse van der Noot, la prévôte Isabelle comtesse de Geloës, les chanoinesses Henriette d'Horion, Marie-Honorine d'Arberg de Neuchâtel, Régine comtesse de Leerodt, Henriette de Blois Calembourg, Marie-Anne van Grave, Barbe van Grave, Jeanne de Trips, Marie-Ignace van der Gracht, Marie de Lalaing, Louise de Herma, Thérèse de Thurheim, Victoire de la Puente, Marie d'Overschie, Marie-Anne de Mettecoven, Augusta de Trips, Anne-Josèphe princesse de Tour et Tassis, Dominique de Hager, Hélène de Lalaing, Françoise de Haultepenne, Euphrasie d'Aerschot de Schoonhoven, Marie-Thérèse de Herma, Thérèse de Wallis, Louise van der Gracht de Rommerswal, Caroline de Baillet la Tour et Thérèse Gaisruck.

L'état de Saint-Paul comprenait les chanoines dont les noms suivent : Louis-Albert, baron de Dongelbert, prévôt ; Philippe-François Marlier, Jean-Walter Lacroix, François-Louis Fallon, Jean-Nicolas Marin, Pierre-Joseph Lacroix, Jean-Baptiste Dept, Joseph d'Orjo, Bernard Malfroid, Nicolas Ghobert (?), Antoine de Lerneux, Joseph van Grave, Emmanuel Lintz, Rutger de Plaine, Charles-Joseph Charlier, Pierre Alardin, Hyacinthe Malfroid, Adrien-Charles le Mayeur, Alexandre Bouvin, Jean-Joseph Brasseur, Alexandre Camberlens, Jean Hamale, Jean-Nicolas Maubille, Albert-Joseph Hagon et François-Joseph Brassine (2).

Lorsque la loi du 15 fructidor an IV (1er septembre 1796), ordonnant la suppression des ordres monastiques, fut publiée à Nivelles, le chapitre soutint qu'elle ne lui était pas applicable. « le corps des

---

(1) T. Lebon. *Le Chapitre de Nivelles.* (*Annales de la Société d'archéologie de Nivelles.* A° 1882.)

(2) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 2117. Cette liste est dressée par ordre d'ancienneté.

» chanoinesses ne formant pas un ordre ni congrégation monas-
» tique, mais purement et simplement un chapitre collégial sécu-
» lier, composé d'hommes et de femmes n'étant liés d'aucun vœu
» et ne vivant point en communauté (1). »

Le conseil des Cinq-Cents partagea cette manière de voir et fit lever le séquestre qui avait été mis sur les biens du chapitre ; mais cette trêve fut de courte durée. La loi du 5 frimaire an VI (25 novembre 1797), supprimant les chapitres séculiers, les bénéfices, les séminaires et toutes les corporations laïques des deux sexes, fut notifiée le 15 janvier 1798 au chapitre de Nivelles qui, après plus de onze siècles d'existence, disparut pour toujours dans la tourmente révolutionnaire.

A. d'H.

---

(1) Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1422.
Ibid. « Administration centrale et supérieure de la Belgique. » C^on 158.

NIVELLES

CHAPITRE NOBLE ET ÉGLISE

DE

SAINTE-GERTRUDE

I. — Archives reposant aux Archives du Royaume (1).

GÉNÉRALITÉS.

Anciens inventaires.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.		Années.
1407	Cahier intitulé : Index général des titres, papiers et documents concernant le noble et vénérable chapitre de Sainte-Gertrude, à Nivelles, recueillis par le chanoine Bonnier (2).	1770

(1) L'inventaire des archives du chapitre de Nivelles dressé par feu l'archiviste adjoint Wouters (antérieurement à 1869) ne concerne que le tiers environ des anciens titres de cette institution.

Tous les autres documents — soit près de 500 grosses liasses de pièces (souvent en très mauvais état de conservation) — n'avaient été l'objet d'aucun classement jusqu'au moment où, en 1904, nous en avons entrepris l'inventaire détaillé et méthodique.

(2) Cette collection présente un réel intérêt, car elle nous fournit la copie d'un grand nombre de documents dont on ne possède plus les originaux.

La moitié environ des pièces analysées dans cet index repose aux Archives du Royaume ; elles se trouvent réparties méthodiquement dans le présent inventaire.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. — | Années. —

1408 Dossier relatif aux archives du chapitre qui reposent à la Chambre des comptes . . | —

1409 Documents relatifs aux anciennes archives du chapitre . . . . | 17e et 18e s.

Chartrier (1).

1410-16 Ce chartrier, qui ne comprend guère de pièces importantes, se compose de 429 actes sur parchemin dont quelques-uns sont munis de sceaux : octrois de privilèges, sentences, transactions, commissions, actes de collations et de fondations, baux et nombreux titres de propriétés, de rentes, etc. . . | 1210-1692

Au point de vue de l'ancienneté, il se subdivise comme suit :

13	actes	du	XIIIe	siècle ;
81	»	du	XIVe	» ;
172	»	du	XVe	» ;
113	»	du	XVIe	» ;
50	»	du	XVIIe	» ;

Tous ces actes sont classés chronologiquement et placés sous enveloppes.

Cartulaires.

1417 Recueil de chartes relatives aux droits, aux biens et aux revenus du chapitre noble de

(1) Les documents qui composent ce chartrier ont été trouvés et réunis par nous, en 1904, lors du classement des archives du chapitre de Nivelles (supplément).

Nous ne sommes pas parvenu à retrouver la moindre trace de l'ancien chartrier du chapitre, qui devait comprendre des actes de grande valeur, tels que : bulles, diplômes impériaux, chartes ducales et épiscopales, octrois de privilèges, etc. ; aussi y a-t-il lieu de croire que ces précieux titres ont été soit détruits, soit dispersés à l'étranger.

Dans une requête adressée, en 1750, par le chapitre au gouvernement, on lit à propos du sac de Nivelles, survenu le 25 janvier 1580 : « jour fatal auquel *ses archives furent pillés et emportés*, » ce qui a dû depuis réduire le chapitre à l'impuissance de ne pouvoir plus établir ses plus » anciens droits que par des fragments échappés à la fureur des rebelles.... » (Archives du Royaume. « Archives ecclésiastiques », n° 1518.) A. D'H.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années.
	Nivelles : octrois de privilèges, bulles, lettres de sauvegarde, compromis et sentences, élections d'abbesses et collations de prébendes, donations, achats et ventes de biens, fondations d'autels, etc. . .	877-1556
	Avec table analytique.	
	(In-4° sur papier, 623 feuillets. Écritures des xve et xvie siècles.)	
1418	Recueil composé en majeure partie de chartes émanant de souverains	1214-1254
	A la fin de ce registre, on trouve une série de documents produits à l'occasion d'un différend entre le chapitre de Nivelles et l'abbaye d'Afflighem, au sujet des bois de Nivelles	1225-1403
	(In-4° sur papier, 25 pages. Écritures des xve et xvie siècles.)	
1419	Recueil composé de diplômes impériaux et de bulles ayant trait aux privilèges de l'abbesse et du chapitre de Nivelles . .	1181-1354
	(In-4° sur papier, 8 feuillets. Écriture du xve siècle.)	
	Voir aussi : Communauté des chapelains, p. 247.	

Origine et suppression du chapitre.

1420	Mémoires historiques concernant l'origine et les prérogatives du chapitre	xviiie siècle.
1421	Notes ayant trait à l'origine du chapitre . .	s. d.
1422	Documents relatifs à la suppression du chapitre	1796-1797

Statuts.

1423	Copie des statuts de l'année. . . . . : .	810
1424	Extraits des statuts donnés par le pape Pascal Ier en	817
1425	Statuts particuliers des chanoines. . . .	15e au 18e s.
1426	— — des chanoinesses . . .	Id.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1427	Dossier relatif au règlement édicté par Joseph II au sujet des chapitres de dames	1786-1790
1428	Statuts et règlements. Pièces diverses. . .	15e au 18e s.

Actes capitulaires.

1429-30	Index des principales résolutions du chapitre	1566-1794
1431-48	Livres aux résolutions. Années 1429 à 1431 (1 vol.) — 1502 à 1507 (1 vol.) — 1676 à 1794 (16 vol.)	1429-1794
1449-53	Minutaires des résolutions. Années 1599 à 1675, 1682 à 1697 (1 vol.) — 1715 à 1716 (1 vol.) — 1774 à 1791 (3 vol.)	1599-1791
1454-55	Analyse des principales résolutions du chapitre	1581-1758
1456	Nombreux extraits des livres aux résolutions	15e-18e s.
	—	
1457	Répertoire des résolutions particulières aux prévôt, doyen et chanoines	1603-1737
»	Résolutions. Id.	1773-1794

Correspondance.

1458	Volumineux dossier de rapports faits par les commissaires de chapitre sur diverses matières	1550-1673
1459	Lettres de l'évêque de Namur au chapitre de Nivelles	1759-1794
1460	Lettres diverses	16e-18e s.

Privilèges et prérogatives.

1461	Bulles. (Copies.)	11e au 16e s.
1462	Privilèges et prérogatives du chapitre. (Copies.)	1034-18e s.
1463	Lettres de sauvegarde émanant de Philippe le-Bon	1435

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1464	Lettres de sauvegarde émanant de Charles-Quint	1549
1465	Lettres de sauvegarde émanant de Philippe IV	1647
1466	Ordonnance touchant l'exemption des droits d'accises	1552
	Voir aussi : *Abbatialité.*	

Juridiction du chapitre.

		Années
1467	Juridiction du chapitre dans le cloître	1782
1468	Juridiction du chapitre, à Baisy	XVIIIe siècle.
1469	— à Baulers. Procès entre le chapitre et les échevins du fief de Rognon	1790
1470	— à Baulers. Droit de chasse	1771
1471	— à Bolinnes. Procès entre le chapitre et l'abbaye de Boneffe	XVIIIe siècle.
1472	— à Buzet. Procès entre le chapitre et le seigneur du lieu	1662-1669
1473	— à Hennuyères. Procès entre le chapitre et le maïeur. (Affaire de sortilège.)	1619
1474	— à Hennuyères. Droit de chasse	XVIIIe siècle.
1475	— à Lillois. Procès	Id.
1476	— à Nivelles. Conflits de juridiction.	Id.
1477	— à Tubize. Volumineux procès entre le chapitre et le seigneur du lieu, en matière de juridiction	XVe siècle.
	Ce dossier renferme de nombreux documents anciens parmi lesquels il en est qui remontent au XIIe siècle.	
1478	— à Tubize. Droit de chasse et de pêche. Procès	1559, 18e s.
1479	— à Tubize. Pièces diverses	15e au 18e s.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1480	Commissions de maïeur délivrées par le chapitre pour les localités suivantes : Baulers, Jauchelette, Lasne, Nivelles, Odomont, Tenneville et Ramont (Luxembourg) . .	17e et 18e s.
1481	Commissions, requêtes et pièces diverses .	XVIIIe siècle.
1482	Documents relatifs à la cour et seigneurie de Sainte-Gertrude, qui s'étendait sur Bruxelles et environs	1797-1799
1483	Droit de chasse. Pièces diverses	17e et 18e s.

Cour judiciaire du chapitre.

1484	Appointements et sentences.	1566-1571

Procès du chapitre.

1485-1487	Procès divers	15e et 16e s.
1488-1500	Id.	XVIIe siècle.
1501-11	Id.	XVIIIe siècle.
1512	Fragments de procès analysés dans l'inventaire « Bonnier ». Voir n° 1407	16e au 18e s.
1513-14	Avis d'avocats sur diverses matières . . .	—
1515-17	Vacations, frais de procédure, etc. . . .	16e au 18e s.

Bâtiments du chapitre.

1518-19	Visite des maisons claustrales	17e et 18e s.
1520	Procès entre les chanoines et les chanoinesses, concernant les dites maisons . .	1761-1772
1521	Accord passé entre l'abbesse et le chapitre, concernant l'entretien des bâtiments de la communauté	1287

Sceaux.

1522	Déclaration du secrétaire du chapitre, relative aux trois sceaux en usage (avec empreintes)	1748-1762

ABBATIALITÉ.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.	*Généralités.*	Années.
1523	Biographie des abbesses de Nivelles depuis l'origine du chapitre jusqu'en 1743 . .	650-1743
1524	Liste des abbesses de Nivelles, avec les dates de nomination et de décès.	1432-1726
1525	Nominations d'abbesses. (Orig. et cop.) . .	15e au 18e s.
1526	Nombreux actes concernant l'abbesse Van der Noot : nomination, installation, commissions d'officiers, collations de prébendes, etc.	1776-1796
1527	Installations d'abbesses et prestations de serment	17e et 18e s.
1528	Maison mortuaire de l'abbesse Marguerite de Noyelles	1568
1529	Sentence relative aux absences.	1751
1530	Reliefs du temporel et des régales . . .	1440, 1630, 1706
1531	Cahier contenant : 1° la formule des serments prêtés par les officiers de l'abbesse : bailli, hommes de fiefs, maïeurs, greffiers, huissiers, sergents, etc.	—
	2° Liste des abbesses	1400-1744
	3° Liste des offices dépendant de l'abbatialité	—
	4° Conditions, droits et profits du maïeur de Nivelles	—
	5° Mutations de prébendes féminines. . .	1610-1794

Privilèges et prérogatives.

1532	Prérogatives et obligations de l'abbesse . .	13e au 18e s.
1533	Mémoire tendant à démontrer que l'abbesse est *dame* de Nivelles	XVIIIe siècle.
1534	Mémoire revendiquant pour l'abbesse le droit de police à Nivelles.	Id.
1535	Sentence arbitrale rendue en cause de l'abbesse de Bierbais et du chapitre, établissant les droits, prérogatives et charges des deux parties. (Copie.)	1287

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1536	Règlement du chapitre des chanoinesses confirmant le droit de l'abbesse de conférer les prébendes féminines	1462

Hôtel abbatial.

1537	Visites de l'hôtel abbatial	1606-1763
1538	Procès	17e et 18e s.
1539	Pièces diverses	1606-1800

Biens, revenus et charges.

1540-41	Registres aux biens de l'abbatialité . . .	1493, 1664
1542	État des biens dressé par ordre du gouvernement en	1787
1543	Manuel des recettes	XVIIIe siècle.
1544	Comptes	1795-1796
1545	Biens sis à Appelterre.	1607-1623
»	— à Jauchelette	XVe siècle.
1546	— au quartier de Lille. Comptes . .	1597-1630
1547	— en Allemagne	XVIe siècle.
1548	Censier de la seigneurie de Molhem, Bollenbeek, etc. (Rouleau sur parchemin) . . .	1401
1549	Id.	1683-1684
1550	Cens seigneuriaux.	1668-1717
1551	Biens et revenus. Pièces diverses	16e-18e s.

Fiefs.

	Cour féodale de l'abbesse : reliefs, rôles judiciaires, actes passés devant les hommes de fiefs, etc. (1).	
1552	Relevé des griefs formulés par l'abbesse contre les officiers du duc de Brabant, au sujet d'une série d'abus de pouvoir. Rouleau sur parchemin paraissant remonter au	XIIIe siècle.

(1) Voir l'inventaire des greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles (3e section).

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
1553	Liste des *sainteurs* ou serfs de l'abbesse, en Hainaut	1430
1554	Droit de *mortemain*, en Hainaut	1439-1440
1555	Id. au pays de Gaesbeek	1564
1556	Droits de reliefs perçus par l'abbesse, à Baulers.	XVIe siècle.
1557	Id., à Wichelen.	1763

Procès.

1558	Procès entre des membres du chapitre au sujet d'une nomination faite par l'abbesse	1366
1559	Procès entre Marguerite de Longastre et Wilhelmine de Franckenberg, revendiquant toutes les deux la dignité abbatiale	1581
1560	Procès entre l'abbesse et le chapitre au sujet de la procession de Sainte-Gertrude . .	1627
1561	Procès, en revendication de bijoux, entre la famille de Berlo et le chapitre	1682
1562	Procès entre l'abbesse et le chapitre, en matière de prestations dues par l'abbatialité.	1709
1563	Procès entre l'abbesse de Berlaimont et le chapitre, au sujet d'une omission faite dans une patente de nomination . . .	1725-1726
1564	Procès entre l'abbesse et le corps des jurés de Nivelles, en matière de juridiction . .	1759
1565-67	Grand procès intenté au chapitre par l'abbesse de Berlo, en matière de prérogatives	1759-1765
1568	Fragments de divers procès intentés par l'abbesse, au même sujet. (Analysés dans l'inventaire Bonnier. Voir n° 1407.) . .	17e et 18e s.

Vacance de l'abbatialité.

1569	Liste établissant la vacance de l'abbatialité, de	1519 à 1668
1570-75	Comptes de la vacance	1443 à 1630, 1773 à 76
1576	Procès entre l'abbesse de Hondschoot et le chapitre, au sujet de la vacance abbatiale.	1574

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1577	Procès au sujet de privilèges revendiqués par le chapitre pendant la vacance . . .	fin 16e s.

MEMBRES ET SUPPÔTS DU CHAPITRE.

Généralités.

(1524)	Liste des chanoinesses de Nivelles, avec les dates de réception, de mariage et de décès	1610-1776
1578-80	Listes des membres du chapitre et de leur domesticité	1756, 1796, an IV
1581	Noms, âge, lieu de naissance, date de réception, etc., des chanoines	1774
1582	Id., des chanoinesses	1774
1583	Liste de tous les prêtres domiciliés à Nivelles et soumis à la juridiction du chapitre . .	1786
1584	Formulaires des serments prêtés par les membres et les suppôts du chapitre . .	—
1585	Testaments de membres du chapitre . . .	1628-1750
1586	Sentence arbitrale des commissaires royaux dans un différend existant entre l'abbesse et les chanoinesses, d'une part, et le doyen et les chanoines, d'autre part.	1516
1587	Compromis passé entre les chanoines et les chanoinesses, en matière de prérogatives.	1520
1588	Transaction conclue entre chanoines et chanoinesses, au même sujet	1608
1589	Procès relatif à l'exécution de la susdite transaction	1670
1590	Dossier relatif à de nombreux différends ayant existé entre des membres du chapitre	XVIIe siècle.
1591	Édit des archiducs Albert et Isabelle déterminant les modes d'assemblée du chapitre et la façon de voter.	1607
1592	Déclarations de plusieurs chapitres attestant qu'un chanoine peut être privé des fruits de sa prébende lorsqu'il refuse de remplir les obligations de sa charge	1629

« Archives ecclésiastiques ». Numéros		Années.
1593	Mémoire concernant les droits du Saint-Siège en matière de collation de prébendes	s. d.
1594	Autorisation d'employer les revenus des prébendes vacantes à l'extinction des dettes du chapitre	1687-1692
1595	Supplique adressée à Joseph II en vue d'obtenir l'annulation de l'édit de Marie-Thérèse, relatif au mode de collation des prébendes	fin 18[e] s.

Dignité abbatiale.

(Voir : *Abbatialité*, p. 218.)

Prévôté masculine.

1596	Ancien inventaire des archives de cette dignité.	XVII[e] siècle.
1597	Listes des prévôts	15[e]-18[e] s.
1598	Nominations et installations	16[e]-18[e] s.
1599	Prérogatives et obligations	15[e]-18[e] s.
1600	Défense de conférer cette dignité à un étranger	1743
1601	Résolutions du chapitre relatives à la prévôté	1582-88
1602	Résidence du prévôt	1743
1603	Bulle d'Eugène IV désignant un chanoine d'Amiens pour juger toutes les contestations visant la prévôté (cop. auth.) . . .	1433
1604	Bulle du même décidant que le prévôt ne peut être choisi que parmi les chanoines prébendés (cop. auth.).	1433
1605	Suspension de la prévôté masculine pour un terme de douze ans, autorisée par Benoît XIV. Bulle et pièces diverses . .	1744
1606	Bulle de Benoît XIV décidant la réunion à la prévôté masculine, du premier canonicat vacant (et pièces jointes)	1752
1607-10	Biens et revenus. Manuels de recettes, comptes et pièces diverses	1441-1797

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.		Années.
	Fiefs (1).	
1611	État des biens de la prévôté masculine, transmis au gouvernement en	1787
1612	Procès entre le prévôt et le chapitre concernant la juridiction à exercer dans la seigneurie de Samme	1437
1613	Procès intenté par le chapitre au prévôt comte de Berlo	1736-1738

Prévôté féminine.

(1597)	Liste des prévôtes	—
1614	Prérogatives et obligations	XVIIIe siècle.
1615	Testament de la prévôte Marie de Blois . .	1525
1616	État des biens, transmis au gouvernement en	1787
1617	Pièces diverses	XVIIIe siècle.

Décanat.

1618	Réunion au décanat, de la cure de Lennick-Saint-Quentin	1507
1619	Dossier relatif à l'élection du doyen Sotteaux. (Nomination contestée par l'abbesse) . .	1655
1620	Mortuaire du doyen Briquet	1715-1725
1621	État des biens, fourni au gouvernement en	1787
1622	Pièces diverses	XVIIIe siècle.

Écolâtrie.

1623	Procès relatif à la nomination de maîtres d'école.	1748

Chantrerie.

1624	Nominations de chantres	XVIIIe s.
1625	Comptes des choraux (2).	1674-1675

(1) Voir l'inventaire des greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles (3e section).
(2) La maison des choraux était considérée comme une dépendance de la prévôté masculine.

Prébende impériale.

Archives ecclésiastiques. — Numéros.		Années.
1626	Pièces diverses	1566-1746

Prébendes masculines.

1627	Érection de sept prébendes sacerdotales	1332
1628	Nominations de chanoines	XVIIe siècle.
1629	Bulles, patentes et pièces diverses concernant les dignités et bénéfices dont a été pourvu le chanoine Marlier	1741-1757
1630	Résidence des chanoines	17e et 18e s.
1631	Maison mortuaire du chanoine Lewaiette	1668
1632	Maisons mortuaires des prêvôts de Tilly et Hennin-Liétard, et du chanoine d'Eumring	1714, 1717, 1766
1633	— du chanoine Lafontaine	1739
1634	— du chanoine Clément	1788
1635	— du chanoine Joneau	1792
1636	— du chanoine Gilles	1752
1637	Dossier concernant la suppression de dix-huit prébendes masculines	1778-1790
1638-39	Pièces diverses	17e et 18e s.

Prébendes féminines.

1640	Nominations de chanoinesses	1432-fin 18e s.
1641	Accord intervenu entre l'abbesse et les chanoinesses, en matière de collation de prébendes	1638
	(Voir aussi : Abbatialité, p. 218.)	
1642	Mémoire touchant l'émancipation des demoiselles *écolières*, après le décès d'une abbesse	fin 14e s.
1643	Mémoire dans lequel les demoiselles *écolières* protestent contre les abus qui se sont glissés dans les statuts	XVIIIe siècle.
	Preuves de noblesse. (Voir p. 226.)	
1644	Usages et coutumes	—
1645	Frais de réception	—

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
1646-47	État des absences et des rentrées des chanoinesses. (On y trouve les dates de réception, de mariage et de décès)	17e et 18e s.
1648	Pièces diverses relatives aux absences . .	Id.
1649	Maison mortuaire de la chanoinesse de Waermonde	1647
1650	Maisons mortuaires des chanoinesses Bomy (1697), de Berlo (1705), de Berlaimont (1714) et d'Horion (1767) .	XVIIIe siècle.
1651	— de suppôts du chapitre.	Id.
1652	Montant des revenus des prébendes féminines en	1666
1653	Procès entre chanoinesses au sujet des maisons capitulaires	1633-1634
1654	Procès relatif à l'attribution d'une prébende à Hélène de Lannoy, fille du gouverneur de Hulst	1640-1643
1655	Copie du décret de S. M. concernant l'état du chapitre, avec la réponse des chanoinesses	1753
1656	Fondations faites au profit de vieilles servantes de chanoinesses	1683

Offices.

1657	Dix-neuf livres de chœur. (Manuscrits) . .	XVIIIe siècle.
1658	Procès relatif à la possession du grand chœur de l'église.	1669
1659	Relevé des offices qui nécessitaient la présence de tous les membres du chapitre .	—
1660	Divers règlements relatifs aux offices. . .	1500, 18e s.
1661	Règlements relatifs aux obits et aux vigiles .	XVIIIe siècle.
1662	Offices particuliers des chanoines	id.
1663	Obligations du bâtonnier	1628
1664	Divers	17e et 18e s.

Distributions.

1665	Généralités	s. d.
1666	Liste des répartitions faites aux chanoines et aux chanoinesses.	XVIIIe siècle.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
1667	Règlement relatif aux distributions faites aux chanoines	1657
1668	Distribution dite des *annuaulx*	15e, 18e siècle.
1669	— dite des obits	1788-1797
1670	— dite des vigiles	1789-1792
1671	— dite des vins	1504-18e s.
1672	— dite des *pastes*.	1756-1794
1673	— dite des chapons	XVIIIe siècle.
1674	— dite des bois	1611-1797
1675-79	— dite des *quotidianes*	1412-1797
1680	— dite des *corseries*	1511-1794
1681-83	— dite de l'*espier*.	17e et 18e s.
1684-85	— dite des pains blancs.	1571-1795
1686	Répartition faite aux membres du chapitre du produit de la vente de joyaux et d'argenteries	1580, 1582
1687	Répartition des revenus de la vacance de la prévôté masculine	XVIIIe siècle.
1688	Procès entre chanoines et chanoinesses au sujet de diverses répartitions.	XVIe siècle.

Secrétaire du chapitre.

1689	Nominations	1740-1764
1690	Obligations	1748, 1766
1691	Divers.	XVIIIe siècle.

Personnel subalterne.

1692	Nominations de commissaires du chapitre	XVIIIe siècle.
1693	— de receveurs	id.
1694	Commissions diverses.	14e au 18e s.

PREUVES DE NOBLESSE.

Généralités.

1695	Relevé des arbres généalogiques fournis par les chanoinesses récipiendaires et déposés parmi les archives du chapitre	—

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.		Années.
1696	Liste des chanoinesses ayant fourni leurs preuves de noblesse de.	1783 à 1788
1697-98	Lettres de rois d'armes, attestations, etc . .	17e et 18e s.
1699	Varia de pièces généalogiques	id.

Généalogies.

Fragments de généalogies, quartiers de noblesse, armoiries, etc., concernant les familles suivantes : (1)

1700 *d'Alberg* (voir d'Ingelheim). — 1. Allegambe. — 2. d'Alsace de Bossu. — 3. d'Amstenraed. — *d'Arberg* (v. de Plettenberg). — 4. d'Arco. — *d'Aremberg* (v. d'Alsace, de Hornes). — 5. d'Argenteau. — *d'Aerschot* (v. Serclaes (t')). — 6. d'Assignies. — 7. van Baesdorp. — *de Bailloeul* (v. de Dion, d'Estournelles). — 8. de la Barre. — *de Barwitz* (v. de Franckenberg). — 9. de Bazincourt. — *de Beaufort* (v. Bonnier). — 10. de Belleforrière. — 11. de Bergh de Trips. — 12. de Berghes. — 13. de Berlaimont. — 14. de Berlo. — *de Bernelo* (v. de Bylandt). — 15. de Biseau. — 16. de Blois. — 17. de Boeckholt. — 18. Bonnier. — 19. de Bourgogne. — 20. de Brandebourg. — *van den Broeck* (v. de la Puente). — 21. de Bryas. — 22. de Bylandt. — *de Carnin* (v. de Vignacourt). — 23. Carondelet. — 24. de Celles. — 25. de Chabo. — 26. Charlet. — 27. Clary d'Aldringen. — 28. Closen de Guern. — *de Coloma* (v. de Looz-Corswarem). — 29. de la Corenhuuse. — 30. Cottereau Puissieux. — 31. Couden-

(1) Les noms en italiques concernent l'ascendance maternelle des chanoinesses.
Le chiffre placé devant chaque nom équivaut au numéro d'ordre qu'occupe le dossier dans la série des pièces généalogiques. Pour obtenir communication des documents relatifs à la famille d'Arco, par exemple, il suffit de mentionner : « Archives ecclésiastiques », n° 1700, *dossier* 4.

hove de Fraiture. — 32. de Créquy. — 33. Croix d'Heuchin. — 34. de Croy. — *de Culembourg* (v. de Bourgogne). — 35. de Cunchy. — 36. Czernin de Chudenitz. — 37. Dandelot. — *de Davre* (v. de Sainte-Aldegonde, Carondelet). — 38. de Dion. — 39. de Dobbelstein. — 40. Douren. — 41. de Draeck. — 42 et 43. Duhan de Martigny. — 44. de Duvenvoorde. — *van den Duyn* (v. Pinsen van der Aa). — 45. d'Egmont. — *von Eltz* (v. de Franckenstein). — *d'Erpe* (v. de Zuylen). — 46. d'Estournelles. — *de Fiennes* (v. de Croix). — *de Fléchin* (v. de Wissocq). — 47. de Franckenberg. — 48. de Franckenstein. — *de Furstenberg* (v. de la Tour et Taxis). — 49. de Gand. — 50. de Gavre. — 51. de Geloës. — 52. de Ghistelles. — 53. de Glymes. — 54. Goldacker. — 55. van der Gracht. — 56. van Grave. — 57. Greiffenclau à Vollraths. — 58. de Groesbeeck. — 59. de Guttenberg. — 60. de Haestrecht. — 61. de Hager. — *de Halewyn* (v. de Witthem). — 62. de Hamal. — 63. de la Hamaide. — 64. de Harchies. — *de Harff* (v. de Hoensbroeck). — 65. Heerma de Holwinde. — *de Heidenheim* (v. Guttenberg). — 66. de Hennin Liétard. — 67. de Hettersdorf. — 68. von der Heiden dit Belderbusch. — 69. de Hoen. — 70. de Hoensbroeck. — *de Hoheneck* (v. Greiffenclau, Walbott). — 71. de Horion. — 72. de Hornes. — 73. de Hosden. — *de Houchin* (v. de Lens). — *de Hövell de Westerflier* (v. de Heerma). — *de Humières* (v. de Blois). — Immerzeel. Voir : Ymmerzeel. — *d'Isenghien* (v. de Gand). — 74. d'Ingelheim. — *de Kettler* (v. de Noyelles). — *de Königsegg* (v. de Nassau). — 75. de Lalaing. — 76. de Lannoy. — *de Leefdael* (v. de Gelöes). —

77. de Leerodt. — 78. de Lens. — 79. de Liedekerke. — *de Limbourg* (v. de Velen). — 80. de Lonati. — *de Longchamps* (v. de Marbais). — 81. de Looz-Corswarem. — *de Maillen* (v. de Coudenhove). — *de la Malaise* (v. d'Argenteau). — 82. de Malsen. — *de Maltzau* (v. Sedlnitzki). — 83. de Marbais. — *de Marnix* (v. de Sainte-Aldegonde). — 84. de Mérode. — 85. de Mettecoven. — *de Montenaeken* (v. d'Oyenbrugge). — *de Montfort* (v. de Closen). — 86. de Montmorency. — 87. de Moorsele. — 88. de Namur. — 89. de Nassau. — 90. de Nesselrode. — 91. de Nieulant. — 92. van der Noot. — 93. de Noyelles. — 94. d'Oignies. — 95. d' Oyenbrugge de Duras. — *de Pallant* (v. Douren). — 96. Pinsen van der Aa. — 97. Pipenpoy. — 98. de Plettenberg. — 99. de Poederlé. — 100. de Poelgeest. — 101. de Poitiers. — 102. de Poix. — 103. Preudhomme. — 104. de la Puente. — *de Puget* (v. de Nassau). — — *de Quarré* (v. d'Oyenbrugge de Duras). — *de Ray* (v. de Mérode). — 105. de Reede. — *Reisky de Dubnitz* (v. de Czernin). — 106. de Renesse. — *de Ressenich* (v. de Malsen). — *de Retz* (v. de Roisin). — 107. de Reuschenberg. — 108. de Rivière d'Aerschot. — 109. de Roisin. — *de Rohrbach* (v. Zuylen d'Erpe). — *de Roquefeuille* (v. Duhan, Lonati). — *de Rosimbos* (v. d'Oignies). — 110. de Rouveroy. — *Sacquespée* (v. de la Puente). — 111. de Sainte-Aldegonde. — 112. Schenck de Nydeggen. — 113. de Schoonhove. — *Schenich de Schmidtburg* (v. de Leerodt). — 114. Schultz von Holthausen. — *de Schwartzenberg* (v. de Reuschenberg). — 115. de Sedlnitzki. — 116. Serclaes (t') de Tilly. — 117. de Spangen. — *Spies* (v. de Hoensbroeck). — 118.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. — | Années. —

de Spoelberg. — 118*bis*. de Spontin. — 119. de Stolberg. — *Taeye* (v. d'Oyenbrugge de Duras). — 120. de Thiennes. — 121. de Thürheim. — 122. de la Tour et Taxis. — *de la Tramerie* (v. de Sainte-Aldegonde, d'Oyenbrugge). — 123. de Trazegnies. — 124. de la Valette. — *de Velbruck* (v. de Horion). — 125. de Vélen. — 126. de Vérita. — 127. de Vignacourt d'Ourton. — *Vilain* (v. de Montmorency). — 128. de Waha. — 129. Walbott à Bassenheim. — *de Waldow* (v. Goldacker). — 130. de Wallis. — 131. Wangen de Geroltzeg. — *de Welden* (v. de Verita). — *de Westerholt* (v. Dobbelstein). — *de Wieznick* (v. d'Arco). — 132. de Wissocq. — 133. de Witthem. — *de Wouters* (v. d'Allegambe). — *Yedeghem* (v. de Glymes). — 134. Ymmerzeel. — 135. d'Yve. — *Yssendorn* (v. de Blois). — 136. de Zuylen dit d'Erpe.

BIENS, REVENUS ET CHARGES.

Généralités.

1701	Diplôme de Lothaire confirmant la division des biens du chapitre, actes de donation émanant de souverains, etc. (Copies) . .	1030-1136
1702	Dénombrement des biens appartenant à la spiritualité de Nivelles : chapitre, chapelains, églises, béguinage, hôpitaux, etc. .	xve siècle.
1703	Relevé des biens du chapitre groupés par localités	fin xvie s.
1704-11	Titres de propriétés : censes, terres, bois, rentes	15e-18e s.
1712-17	Baux (originaux, avec index)	1741-1794
1718-19	Manuels de recettes	1723-1797
1720	Cartes figuratives et plans	—

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
1721	Lettres de *debitis* accordées au chapitre . .	16e-18e s.
	—	
1722	État des biens et revenus particuliers des chanoines, fourni au gouvernement en. .	1787
1723	Rentes créées au profit des chanoines. . .	1782-1791
1724	Manuels des recettes particulières des chanoines	1795-1797
1725	Comptes des recettes particulières des chanoines	1793-1797
	—	
1726	État des biens et revenus particuliers des chanoinesses, fourni au gouvernement en .	1787
1727-28	Manuels de recettes id.	1702, 1735-1797
	—	
	Biens, cens et rentes appartenant au chapitre de Nivelles dans les localités suivantes :	
1729	— Anderlecht. Terre.	XVIIIe siècle.
1730-31	— Appelterre. Censiers (sur parchemin)	15e s., 1519
1732	— — Rentes	16e-18e s.
1733	— Archennes, Lillois et Pepinghen. Censier	XVe siècle.
1734	— Baulers. Terrier	1560
1735	— — Censier	XVIe siècle.
1736	— — Cens dits *Pastes*	16e-18e s.
1737	— — Divers	XVIIIe siècle.
1738-44	— Beusart. Censiers. Années : 1427, 1469, 1534, 1625, 1643, 1662, 18e s.	1427-18e s.
1745	— Bolinnes. Rentes, baux, etc. . . .	XVIIIe siècle.
	— Bornival. Vente de la seigneurie . .	1701
1746	— Brages. Biens	1641-1643
1747	— Bruxelles et Molenbeek. Cens et rentes.	1610
1748-49	— Buzet. Censiers. Années : 1375, 1550 (en double).	1375, 1550
1750	— — Cense du chapitre	17e et 18e s.
1751	— Courcelles. Baux	XVIIIe siècle.
1752	— Eghezée. Transaction en matière de droits seigneuriaux	1774

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —			Années. —
	(Biens)	Erquennes. Biens communs au chapitre et aux abbayes de Florival et de Valduc. (Placé au chartrier, A° 1330)	1330
1753	—	Frasnes. Baux.	1785-1794
1754	—	Gaesbeek. Censier	1590
1755	—	— Biens divers	15e et 16e s.
1756	—	Gottechain. Engagère de la seigneurie	1658
1757	—	— Cens et rentes	1559-1685
1758	—	— Procès concernant la cense du dit lieu . .	17e et 18e s.
1759	—	Hainaut. Relevé des biens du chapitre	1689
1760-66	—	Hennuyères. Censiers. Années : 1483, 1551, 1566, 1568, 1590 (en double), 1701 . .	1483-1701
1767-69	—	— Biens, cens et rentes. .	15e-18e s.
1770	—	— Moulins.	XVIIIe siècle.
1771	—	— Comptes des biens du chapitre	1453-1454
1772	—	— Dossier relatif à la cense dite *de Launoy*. . .	15e-17e s.
1773	—	Landen. Baux	1753-1793
1774	—	Lathuy. Censier	1430
1775	—	— Relevé des biens, dîmes et revenus du chapitre . .	1550
1776	—	— Biens et rentes. P. d. . . .	1550-1686
1777-79	—	Lennick-Saint-Martin. Censiers . .	16e, 17e, 18e s.
1780	—	Lennick-Saint-Quentin. Biens divers.	XVIIIe siècle.
1781-82	—	— Procès au sujet des cens dits *pastes*.	1575-79, 1781
	—	Lillois. Voir : Archennes.	
1783	—	— Carte figurative de la cens du chapitre	—
1784	—	— Comptes des cens et rentes appartenant au chapitre.	1595
1785	—	— Biens et rentes. P. d.	17e et 18e s.
1786	—	Lombeek-Sainte-Catherine. Baux. .	1771-1794
		Molenbeek. Voir : Bruxelles.	

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1787	(Biens) Namur (Comté de). Relevés des biens appartenant au chapitre	1755
1788	— Nivelles. Biens divers	1718-1803
1789	— Nousart (seigneurie). Pièces diverses.	15e-17e s.
	— Odomont. Voir : Rèves.	
	— Pepinghen. Voir : Archennes.	
1790	— — Biens et rentes	XVIIIe siècle.
1791	— Petit-Rœulx-lez-Braine. Cahier intitulé : « Cartulaire des chirographes de Petit-Rœulx », contenant la copie de nombreux titres de propriétés intéressant le chapitre . .	1348-1415
1792	— — Biens, cens et rentes. . . .	15-18e s.
1793	— — Comptes des droits perçus au profit du chapitre	XVe siècle.
1794	— Ransbeek. Censier	1596
1795 à 1801	— Rebecq. Censiers. Années : 1462, 1480, 1517, 1566, 16e siècle (3e reg.)	1462-16e s.
1802	— — Biens divers	16e-17e s.
1803	— — Procès du receveur des cens du chapitre contre Jean Legast	1658
1804	— Rèves et Odomont. Censier. . . .	1549
1805	— — Registre aux *pastes* (cens) .	XVIe siècle.
1806	— — Pièces diverses	XVIIe siècle.
1807	— Rognon (Fief de). Comptes des cens, biens et revenus	1599
1808	— Rosseignies (Seigneurie). Dénombrement	1561
1809	— Saint-Antelincx. Censier	XVIe siècle.
1810	— — Biens divers . . .	17e et 18e s.
1811	— Seneffe (Seigneurie). Comptes . . .	1576
1812	— Sirieux. Cens et rentes	1662
1813	— — Comptes	1572-1573
1814	— Ternath. Biens divers	XVIIIe siècle.
1815	— Thines. Dénombrement de biens . .	XVIIe s.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1816	(Biens) Tilly. Biens	1765
1817	— Tubize. Achat de la haute avouerie .	1700
1818	— — Biens	15e au 18e s.
1819	— — Moulins (avec plans) . . .	XVIIIe siècle.
1820	— — Comptes des amendes perçues au profit du chapitre. . .	1449-1643
1821	— Villers-Sainte-Gertrude. Cens et rentes.	1552-1652
1822	— Wagnelée. Biens	XVIIIe siècle.
1823	— Wauthier-Braine. Id.	1792
1824	— Wavre. Droits seigneuriaux et marché	XVIIe siècle.
1825-29	— Wichelen. Censiers. Années : XVe s., 1577, XVIe s., 1639, 1652 .	15e-17e s.
1830	— — Biens	16e-18e s.
1831	— Witterzée. Rentes.	1679
	—	
1832	Dossier relatif à des biens sis en Allemagne.	17e et 18e s.
1833	Lettres de terrier	1729
1834	État des biens du chapitre, fourni au gouvernement en	1787
1835-36	Cession et partage des biens, survenus à la suite de la suppression du chapitre . .	1796-1810

Comptes généraux.

1837-46	Série de dix cartons contenant les comptes généraux de tous les revenus du chapitre : immeubles, terres, bois, dîmes, cens, etc. Années : 1386 à 1464, 1465 à 1509, 1510 à 49, 1550 à 81, 1581 à 1600, 1610 à 89, 1690 à 1703, 1704 à 19, 1727 à 59, 1793 à 97. (Nombreuses lacunes)	1386-1797
1847-64	Série de dix-sept cartons contenant les comptes des recettes et des dépenses du chapitre, dits *comptes des mois*. Années : 1383 à 1419, 1420 à 50, 1450 à 69, 1475 à 1500, 1520 à 40, 1541 à 59, 1560 à 88, 1590 à 1619, 1626 à 97, 1712 à 27, 1728 à	

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
	35, 1735 à 43, 1744 à 56, 1756 à 62, 1762 à 68, 1769 à 1774, 1793 à 97. (Nombreuses lacunes.)	1383-1797
1865	Fragments de comptes	14e - 18e s.
1866-74	Acquits de comptes.	16e - 18e s.
1875	Comptes divers.	XVIIIe siècle.

Droits seigneuriaux.

1878	Cens, pastes, *hoofhongeries* et autres droits seigneuriaux. Généralités (1) . .	—
1879-80	— Recette générale	1441-49, 1700
1881-83	— Comptes généraux concernant Goyck, Lennick-Saint-Martin, Lennick-Saint-Quentin, Lombeek-Notre-Dame, Eyseringhen, Schepdael et environs	1674-1796
1884 à 1909	— Comptes généraux concernant Baulers, Ittre, Gottechain, Petit-Rœulx, Tubize et environs . .	1463, 1610-12, 1726-1754
1910-11	— Comptes dits des chapons	1411-1696
1912-15	— Comptes dits des *annuaulx* . . .	1408-1794
1916-17	— Chassereaux et acquits de comptes .	XVIIe siècle.
1918	— Procès entre le chapitre et l'abbaye d'Afflighem concernant la recette des avoines. N. B. Ce dossier comprend des documents remontant au treizième siècle	1224-1598
1919-23	— Pièces diverses	16e - 18e s.

Bois.

1924	Ancien inventaire des archives relatives aux bois de Nivelles	1787
1925	Bois de Hez, Boussu, Chassoit et Nivelles. Généralités	13e - 18e s.

(1) Ces pièces sont analysées dans l'inventaire BONNIER. Voir n° 1407.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
1926	— Engagère des dits bois, au seigneur de Bornival	1668
1927-37	— Comptes des receveurs (onze cartons). Années : 1403 à 29, 1442 à 69, 1470 à 99, 1500 à 39, 1540 à 69, 1574 à 99, 1600 à 18, 1620 à 37, 1640 à 59, 1725 à 38, 1758 à 97	1403-1797
1938	Bois de Hattain cédé au chapitre par Henri de Louvain. P. d.	1231, 1249, 1321
1939	Bois de Crijghem, à Lombeek-Sainte-Catherine. P. d.	17e et 18e s.
1940	Bois de Hennuyères. Pièces diverses . . .	17e et 18e s.
1941	Bois de Ophain et Bois-Seigneur-Isaac . .	1432
1942	Bois de Wodecq et Lembecq	1268
1943	Bois de Tenneville et Ramont. Plan, comptes, etc.	17e et 18e s.
1944	Bois en Flandre. Pièces diverses	1709-1723
	—	
1945-50	Coupes de bois, cautions, adjudications . .	17e et 18e s.
	—	
	Cour forestière. Registre aux causes (1). .	1626-1795
1951	— Comptes des amendes perçues au profit du chapitre.	16e-18e s.
1952	— Ordonnance relative aux bois	1522
1953	— Pièces diverses	17e et 18e s.

Fiefs.

1954	Pièces diverses concernant les fiefs du chapitre	15e au 18e s.

Contributions de guerre.

1955-58	Contributions imposées au chapitre. . .	17e et 18e s.
1959	Exactions commises par les Français en. .	1746

(1) Voir l'inventaire des greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles (3e section).

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.	*Dîmes.*	Années. —
1960-61	Généralités	17e et 18e s.
1962	Comptes des droits extraordinaires imposés sur les dîmes.	1718-1749
1963	Manuel des dîmes levées à Lennick (les deux), Lombeek-Notre-Dame, Gaesbeek, Wambeek, Ternath et environs.	17 et 18e s.
1964	Dîme d'Appelterre. Enquête (1631) et pièces diverses	1631-1774
1965	— de Baulers. Pièces diverses	17e et 18e s.
1966	— de Bolinnes, Harlues et Éghezée. Pièces diverses	1603-1789
1967	— de Bogaerden. Pièces diverses . . .	1704-1756
1968	— de Buzet. Id. . . .	1467-1748
1969	— — Procès	1608
1970	— de Corbais. Procès entre le seigneur de Lasne et le prévôt du chapitre.	1550
1971	— — Pièces diverses	1717-1718
1972	— de Cruyckenbourg (Comté). Pièces diverses	1560-1652
	— d'Eghezée. Voir Bolinnes.	
1973	— d'Etterbeek. Baux et pièces diverses.	1611-1789
1974	— de Gaesbeek. Pièces diverses 1243, 1277, 1296, 1363, 1777	13e au 18e s.
1975	— de Glabecq. Pièces diverses. . .	1781-1788
1976	— de Gottechain. Id. . . .	XVIIIe siècle.
1977	— de Goyck. Id. . . .	1676-1745
1978	— de Grambais. Id. . . .	16e au 18e s.
	de Haerlues. Voir Bolinnes.	
1979	— de Hennuyères. (Hôpital.) Pièces diverses	1711-1744
1980	— de Houtain-le-Mont. Pièces diverses.	1705-1706
1981	— d'Ittre. Id.	XVIIIe siècle.
(1480)	— de Lasne. Id.	Id.
1982	— de Lathuy. Id.	1716-1771
1983	— de Leerbeek. Id.	1616-1697
1984	— de Lennick-Saint-Martin. Id.	17e et 18e s.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1985	Dîme de Lennick-Saint-Martin. Procès entre le chapitre et les habitants du village . . .	1442
1986-90	— — Procès entre le chapitre et Nicolas Meskens, bourgeois de Bruxelles, concernant la dîme à lever dans cette localité.	
	Ce dossier se compose de cinq rouleaux :	
(1986)	— I. Diplôme du roi Zwentibold concernant la donation de biens sis à Lennick, à Forest et en Frise . .	897
	— Acte de l'évêque de Cambrai confirmant la donation de l'autel de Lennick	1120
	— Diplôme de Lothaire reconnaissant au chapitre la possession du bourg de Nivelles, des églises de Wambeek, Tubize, Goyck, Rebecq, Hennuyères, etc.	1136
	(Copies du xve siècle.)	
	— Lettres scabinales, extraits de plaidoiries, etc.	1330-1447
(1987-88)	— II et III. Doubles (moins complets) du rouleau I	—
(1989-90)	— IV et V. Plaidoiries des parties. . .	xve siècle.
1991	— de Lennick-Saint-Quentin. Relevé général	1546
1992	— — Pièces diverses	1565-1771
1993	— de Lillois. Id.	xviiie siècle.
1994	— — Procès du chapitre contre le curé de Witterzée . . .	1878
1995	— de Nivelles. Pièces diverses	1792-1797
1996	— de Pepinghen. Registre intitulé : Cartulaire de la grande dîme levée par le chapitre de Nivelles et par l'abbaye de Cambron	1725

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
1997	Dîme de Pepinghen. Pièces diverses . . .	1629-1771
1998	— de Perwez. Dîmes concernant l'hôpital	1727-1744
1999	— de Petit-Rœulx-lez-Braine. Pièces diverses	1525-1771
2000	— de Piétrebais. Pièces diverses . . .	XVIIIe siècle
2001	— de Rebecq. Id. . . .	Id.
2002	— de Roncquières. Id. . . .	1725
2003	— de Saint-Antelincx. Id. . . .	XVIe siècle.
2004	— de Ternath. Id. . . .	Id.
2005	— — Procès	1498
2006	— de Tubize (Hobrugge, Curcq, Ripain, Sart et Wassemont). Ordonnances, baux et pièces diverses.	1545-1770
2007	— de Wambeek et environs. Relevé général.	XVIIe siècle.
2008	— — Pièces diverses . . .	17e et 18e s.
2009	— de Wichelen. Id. . . .	Id.

Epier.

2010	Manuel de la recette du *spier*. (Grains provenant de dîmes.)	1793-1797
2011-24	Comptes généraux de cette recette. Années : 1359 à 61 (reg.). Neuf cartons : 1392 à 1499, 1500 à 75, 1576 à 1624, 1625 à 1679, 1680 à 99, 1704 à 39, 1739 à 50, 1750 à 59, 1759 à 71, 1770 à 97 (liasse), XVIIIe siècle (deux liasses et un cahier)	1359-1797
2025-26	Comptes des *créments* (1) des grains (Nomb. lac.)	1405-1494

Entretien d'églises et de cures (2).
Compétences pastorales.

2027	Appelterre. Compétences pastorales . . .	1650-1689

(1) Recette extraordinaire.
(2) Cet entretien incombait au chapitre de Nivelles en vertu du payement des dîmes.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
2028	Appelterre. Pièces diverses concernant la cure	XVIII[e] siècle.
2029	— Bénéfice de Saint-Martin, en la chapelle d'Eyckem. . . .	1793
2030	Baisy. Plan de la cure	—
2031	Baulers. Comptes de la cure, compétences pastorales, etc.	1734-1745
2032	— Restauration de l'église et procès .	XVIII[e] siècle.
2033	Bolinnes. Érection et dotation de la cure .	1608
»	— Visite canonique et revenus de la cure	1641, 1684
2034	— Procès entre le curé et le chapitre en matière de compétences. .	17[e] et 18[e] s.
2035	Corbais. Reconstruction de l'église et de la cure	XVIII[e] siècle.
2036	Eghezée. Visite de l'église par l'évêque de Namur en	1717
2037	— Restauration de l'église et de la cure	1770-1779
2038	Elinghen. Restauration de l'église et pièces diverses.	XVIII[e] siècle.
2039	— Cure, compétences pastorales, procès	1636-1768
2040	Etterbeek. Plan de la cure, actes de collation, compétences pastorales, etc.	1672-1710
2041	— Reconstruction et restaurations de l'église, ameublement, cloche décimale, etc. . . .	1592-fin 18[e] s.
2042	Gaesbeek. Mémoire concernant les droits du chapitre sur l'église	XVIII[e] siècle.
2043	— Reconstruction de la cure . . .	—
2044	— Procès en matière de compétences pastorales. (Ce dossier comprend l'acte d'érection de l'église en 1382.).	XVII[e] siècle.
2045	Grand-Hallet. Restauration de l'église . .	1766
2046	Harlues. Restauration de la cure et de l'église	XVIII[e] siècle.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
2047	Hennuyères. Restauration et agrandissement de l'église	1790
(1981)	Ittre. Pièces diverses concernant l'église et la cure	XVIIIe siècle.
2048	Jauchelette. Collation de la cure	1786
2049	Lathuy. Reconstruction de l'église et de la cure, compétences pastorales, biens, etc.	16e-18e s.
2050	Leerbeek. Restauration de l'église. . . .	1769-1773
2051	— Reconstruction de la cure, etc. .	1785
2052	— Procès en matière de compétences.	1736
2053	Lennick-Saint-Martin. Plan de l'église, bénéfice de Sainte - Gertrude, procès, etc.	XVIIIe siècle.
2054	— Compétences pastorales.	17e et 18e s.
2055	— Pièces diverses concernant l'église et la cure.	Id.
2056	— Réunion du bénéfice de Sainte-Ursule, à la cure.	1781
(1984)	— Compétences pastorales.	1737
2057	Lillois. Reconstruction de l'église. . . .	1771, 1773
2058	— Cure et compétences pastorales. .	17e et 18e s.
2059	Lombeek-Sainte-Catherine. Restauration de l'église	1610-1678
2060	— Procès entre le curé et le seigneur de Cruyckenbourg, d'une part, et le chapitre, d'autre part, au sujet de compétences pastorales	1660
	N. B. — Ce dossier renferme de nombreux actes intéressant le diocèse de Cambrai.	
2061	— Fragments de divers procès en matière de compétences	1566-1755
2062	Meerbeek. Pièces concernant la cure. . .	XVIIIe siècle.
2063-66	Nivelles. Création, suppression et union de paroisses ; compétences pastorales.	XVIIIe siècle.
2067	— Comptes des biens, cens et rentes appartenant à la communauté des dix curés de Nivelles.	1444-1477

Numéros		Années
2068	Nivelles. Procès entre les chanoines du chapitre et les curés de la ville, au sujet des droits d'obsèques . . .	XVIe siècle.
2069	— Accord intervenu entre le chapitre et les curés au même sujet. . . .	1665
2070	— Procès des curés de Saint-Jacques, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-André, en matière de compétences.	XVIIIe siècle.
2071	— Érection de la paroisse de Notre-Dame (copie) et projet de reconstruction de l'église	1231, 1775
2072	— Donation de la grosse cloche aux paroisses de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Georges	1620
2073	— Comptes de la fabrique de l'église Saint-Paul	1791-1792
2074	— Chapelle Sainte-Anne (lez-Nivelles). Pièces diverses . . .	17e et 18e s.
2075	— Saint-Roch. Pièces diverses.	Id.
2076	Pepinghen. Pièces diverses concernant l'église et la cure . . .	1716-1744
2077	Perwez. Restauration de l'église	1763
(1999)	Petit-Rœulx-lez-Braine. Pièces diverses relatives à la cure et à l'église . . .	17e et 18e s.
2078	— Procès en matière de compétences .	1777
2079	Piétrebais. Restauration de l'église . . .	XVIIIe siècle.
2080	— Compétences pastorales.	Id.
2081	Rebecq. État des biens et pièces diverses concernant la cure.	Id.
2082	— Dossier concernant l'église. . . .	1617, 1771
2083	Saint-Antelincx. Érection d'un nouveau chœur	1551-1552
2084	Ternath. Compte de la cure	1737
2085	Tubize. Dossier concernant l'église et la cure.	17e et 18e s.
2086	— Comptes de la cure	1734-1750
2087	Wambeek. Dossier concernant l'église et la cure.	1631-1774

« Archives ecclésiastiques ».

Numéros		Années
2088	Wichelen. Agrandissement de l'église, nomination d'un vicaire	1735, 1782
2089	— État des biens de la chapelle Notre-Dame	1760

Vins.

2090-96	Vignobles du Rhin (Rheinbrolle et Walhem, sous Andernach) et de la Moselle (Laye).	
	— Comptes des vendanges, frais de transport, vente de vins, etc. (sept cartons). Années : 1378 à 1449. 1450 à 69. 1470 à 1500. 1501 à 49. 1550 à 1609. 1610 à 69. 1670 à 1731.	1378-1731
2097	Comptes du petit cellier ou vins achetés à l'usage du chapitre.	1479-1576
2098	Comptes des vins achetés en France . . .	1549-1552
2099	Cave au vin du chapitre : requêtes, correspondances et pièces diverses.	16e-18e s.

ÉGLISE SAINTE-GERTRUDE.

Généralités.

2100	Ancienne note concernant la collégiale . .	—
2101	Plans de l'église	—
2102	Vidimus d'une bulle accordant des indulgences à ceux qui favorisent la restauration de l'église, et lettre du chapitre à ce sujet	1244, 1250
2103	Visite faite à l'église par les *maistres des ouvrages* de Bruges.	1635
2104	Ordonnances spécifiant les devoirs des maîtres de la fabrique.	—
2105	Pièces diverses concernant la fabrique . .	17e et 18e s.
2106	Attestation d'un miracle arrivé à Plancenoit par l'intercession de sainte Gertrude . .	1619

« Archives ecclésiastiques ».
Numéros.

Privilèges.

Années.

2107 Privilèges 1549
2108 Droit d'asile. 1706
2109 Serment prêté par les ducs de Brabant sur l'autel de Sainte-Gertrude . . . . . —
2110 Dossier relatif à l'enlèvement du double aigle qui surmontait de temps immémorial le sanctuaire 1789-1790

Règlement intérieur.

2111 Registre intitulé : « Règlement pour les églissiers de la collégiale. » Ce recueil indique jour par jour les offices, cérémonies, anniversaires à célébrer, la manière de sonner les cloches, le montant des gages des *églissiers*, etc. . . . . XVIII[e] siècle.

Pierres tombales.

2112 Recueil contenant la description des quatorze épitaphes gravées sur cuivre qui se trouvaient en 1796 dans la collégiale de Nivelles; elles concernent les familles Goldenacker, de Berlaimont, de Coudenhove, d'Ingelheim, Taye de Wemmel, Duyvenvoorde de Warmonde, de Lalaing, de Franckenberg, de Rodoan, de Dobbelstein, Borluut, de Geloës, de Lens et de Sainte-Aldegonde. . . . 1796
2113 Relevé des tombes existant dans l'église Sainte-Gertrude en. 1772

Obituaires.

2114 Fragment d'obituaire. 1[er] janvier-8 novembre. A°? . . . . XV[e] siècle.
2115 — 7 janvier-30 juin. A°? . . . . . . Id.
2116 Douze cahiers intitulés : « Registre des morts et sépultures de l'église collégiale ». 1779-1789, 1791

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
2117	Un cahier relatif aux décès des membres et des suppôts du chapitre	1789-1818
2118	Cahier composé d'extraits d'obituaires . .	14e-18 s.
2119	Id.	1717-1773

Funérailles et anniversaires.

2120-21	Fondations et réductions des messes. . .	16e-18e s.
2122	Funérailles de personnes nobles	XVIIIe siècle.
2123	Transaction passée entre le chapitre et les curés de Nivelles, en matière d'obsèques.	1676
2124	Règlements concernant les funérailles, différends, procès, etc.	16e-18e s.
2125	Mémorial des frais d'enterrement d'un chanoine ou d'une chanoinesse . . .	s. d.

Trésorerie.

2126	Pièces diverses concernant les obligations du trésorier de la collégiale.	—
2127	Clerc dit des *primes*	1764
2128	Joyaux, bijoux et argenteries. Pièces diverses	15e et 18e s.
2129	Liste des objets précieux ayant été convertis en lingots en.	1803
2130	Reliques et châsse de sainte Gertrude. Pièces diverses	—
2131	Transfert du corps de sainte Gertrude à Bruxelles en	1654

Biens et revenus de l'église.

2132-33	Biens et rentes.	14e-18e s.
2134	Testaments	15e-18e s.
2135-36	Registres aux rentes de la fabrique . . .	1588-1616
2137	Déclaration des biens non amortis, possédés par la fabrique dans la province de Namur.	1753

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.		Années. —
2138	États des biens et revenus de la fabrique, transmis au gouvernement en	1787

Fondations.

2139	Fondation de la messe dite *d'onze heures.* .	1460
2140	Id. de bénédictions du Saint-Sacrement	16e - 17e s.
2141	Id. des messes de la Sainte-Trinité et de la Sainte-Croix . . .	1686-1703
	Voir aussi la rubrique : Communauté des chapelains, p. 247.	

Comptes.

2142-54	Série de treize cartons contenant les comptes des receveurs de la fabrique *des biens, rentes, échéances, draps, boucraus, permutations et présentations de bénéfices, legs ainsi que des frais ordinaires d'icelle fabrique.* — Années : 1414-85, 1486-1529, 1530-70, 1571-99, 1600-19, 1620-59, 1660-1700, 1701-15, 1716-27, 1728-35, 1735-42, 1742-50, 1750-65	1414-1765
2155	Comptes dits *des droits de décoration, fabrique et de l'escu de la chapelle.* (Réparations aux bâtiments du chapitre et à la chapelle, achats d'ornements, habillement des choraux, etc.)	1654-1790
2156-57	Comptes des maîtres de la fabrique, relatifs à l'entretien de l'église et de la tour (en petit nombre) et divers autres documents concernant le même objet	1606-1797
2158	Comptes du *doxal.*	
2159	Acquits de comptes	17e et 18e s.

Jubilés et processions.

2160	Jubilés. Pièces diverses	1664-1764
2161	Processions. Id.	1632

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.	*Tour et cloches.*	Années.
2162	Incendie du clocher	1641
2163	Sonneries des cloches	—
2164	Inscriptions de la cloche dite *Jean de Nivelles.*	1469
2165	Dossier concernant la grande horloge de l'église	1707

COMMUNAUTÉ DES CHAPELAINS.

Généralités.

2166	Nomenclature des chapellenies, avec le nom des collateurs et des bénéficiers, ainsi que le relevé des biens	XVIIe siècle
2167	Liste des bénéficiers : noms, âge, lieu de naissance, fonctions, etc.	1786
2168	Différends de diverse nature : 1° entre le chapitre et les chapelains ; 2° entre les membres de la communauté	15e - 18e s.
2169	Dossier relatif aux prérogatives et aux obligations des chapelains : assistance aux offices, entretien de l'église, etc.	XVIIIe siècle
2170	Maison mortuaire du chapelain de Brigode.	1721
2171	Pièces diverses	15e - 18e s.

Cartulaire.

2172	Recueil de copies d'actes concernant les *communs chapelains*, formé en 1541 (avec table) (In-4° sur papier, 180 folios.)	1213-1461

Statuts.

2173	Statuts et règlements de la communauté, 1360, 1428, 1726, 1742	14e au 18e s.

Résolutions.

2174-76	Livre aux résolutions.	1523-1797

Chapellenies.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
2177	Collations et permutations	1715-1795
2178	Inspection des chapellenies faite en . . .	1634
2179	Recueil d'actes relatifs aux chapellenies suivantes : Saint-Martin, Saint-Michel, Saint-Jean-Baptiste, Notre-Dame de la grande table (1re et 2e fondation), Saint-Nicolas, Saint-Amand, Saint-Nicaise, Sainte-Anne, Saint-Fiacre, Sainte-Croix, Notre-Dame *del Campo*, Saint-Laurent et Sainte-Julienne	XVIIIe siècle
2180	Relevé des biens et des revenus appartenant aux bénéfices suivants: Chapelle abbatiale, Sainte-Agnès, Saint-Amand, Sainte-Anne, Sainte-Catherine, Saints-Cosme et Damien, Sainte-Croix, Sainte-Elisabeth, Saint-Etienne, Saint-Fiacre, Sainte-Gertrude, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean-l'Evangéliste, Saint-Julien, Sainte-Marguerite, Sainte-Marie, Notre-Dame *del Campo*, Saint-Martin, Saint-Michel, Saint-Nicaise, Saint-Nicolas, Notre-Dame de la Pitié, Notre-Dame du Saint-Sépulcre, Notre-Dame de la grande table. . . .	1787
2181	Chapellenie de Sainte-Agnès. États de biens.	1654-1784
2182	— de Saint-Amand. Id. . .	XVIe siècle
2183	— de Sainte-Elisabeth. Pièces diverses	1478, 1654
2184	— de Saint-Etienne. Biens et revenus	1563-1770
2185	— — Procès. . . .	1610, 1780
2186	— de Saint-Fiacre. Biens . . .	1600-1793
2187	— de Sainte-Gertrude au pilier. Pièces diverses	16e - 18e s.
2188	— de Saint-Baptiste. Pièces diverses	XVIe siècle
2189	— de Saint-Jean-l'Evangéliste . .	Id.
2190	— de Saint-Julien. Biens et revenus.	1611, 1715
2191	— de Sainte-Marguerite. États de biens	XVIIe siècle

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
2192	Chapellenie de Sainte-Marie-Madeleine, dit bénéfice *des primes*	1763
2193	— de Saint-Martin. Acte de fondation (cop.).	1241
2194	— de Saint-Nicaise. États de biens.	1433, 1621
2195	— de Saint-Nicolas. Id.	1471-1659
2196	— de Notre-Dame de la grande table. Id.	1471-1589
2197	— de Notre-Dame de la Pitié. Id. .	1601, 1621
2198	— de Notre-Dame *del Campo*. Id. .	1604-1612
2199	— du Saint-Sacrement. Pièces diverses	XVIIe siècle
2200	— de la Sainte-Trinité, dit bénéfice ducal. Acte de fondation (cop.).	1300
2201	Dossier relatif aux dix chapellenies incorporées à l'État de Saint-Paul. (Chanoines) .	16e - 17e s.
2202	Pièces diverses.	—

Biens, revenus et charges.

2203	Registre intitulé : « Recueil des fondations laissées à la communauté »	XVIIIe siècle
2204	Fondations de messes. Pièces diverses . .	1650-1785
2205	Nombreux titres de propriété	16e - 18e s.
2206	Ancien inventaire des rentes ayant appartenu à la communauté (1)	—
2207	Titres de rentes créées sur des biens sis à Nivelles	XVIIIe siècle
2208	Titres de rentes créées sur des biens sis à Baulers, Monstreux, Buzet, Bornival, Celles, Clabecq, Familleureux, Houtain-le-Val, Ittre, Petit-Rœulx, Marche, Sart-Dames-Avelines, Rebecq, Rêves, Roncquières, Seneffe, Tubize, Virginal, Lasne, Loupoigne, Arquennes, Lillois, Ways, Odomont	15e-18e s.

(1) Ce registre contient un relevé très intéressant de toutes les monnaies en cours à Nivelles, avec la désignation de leur valeur respective.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
2209	Mémoire des legs faits en faveur de la communauté	1705-1781
2210	Chassereaux de biens, cens et rentes. . .	XVIIe siècle
2211	Biens sis à Clabecq	15e - 17e s.
2212-15	Manuels des recettes et des dépenses de la communauté.	1739-1797
2216	État des biens de la communauté, transmis au gouvernement en	1787

Comptes.

2217-28	Série de 12 cartons contenant les comptes des biens et des revenus de la communauté. Années : 1373-1430, 1430-55, 1456-80, 1481-1544, 1544-99, 1599-1630, 1630-1663, 1663-1699, 1700-25, 1725-55, 1755-1775, 1775-1798.	1373-1798
2229	Comptes des *classonniers* (1) du chapitre. .	1440-1611
2230	Comptes divers et fragments	17e et 18e s.

Procès.

2231	Procès des chapelains contre le Magistrat de Nivelles, au sujet de l'exemption des droits d'accises	1662-1666
»	— entre les mêmes parties, au sujet de l'exemption des tailles.	1680-1684
2232	Procès de la communauté contre les chapelains de Brigode et Remignon, au sujet de l'ordre de préséance dans les processions.	1702
2233	Procès de la communauté contre l'abbé de Saint-Feuillen, au sujet de rentes à Seneffe	1707-1708
2234	Procès du chapelain Jean Boucher contre ses confrères qui refusaient de l'admettre parmi eux	1719-1720
2235	Procès du chapelain A. Delannoy contre ses confrères, pour refus d'admission . . .	1742-1743

(1) Chapelains délégués pour administrer les biens de la communauté.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros.	*Fondation Francq,* dite *pieuse fondation* (1).	Années.
2236	Fondation faite par le chanoine Michel Francq (et exécutée par son neveu) en faveur des chapellenies non *vicariales* : testament, acte de fondation, etc. . .	1650-1763
2237	Rentes à Nivelles	XVIIIe siècle
2238	Rentes à Roncquières, Thisnes, Genappe, Rebecq, Monstreux, Gouy, Odomont, Rèves, Buzet, Baisy, Seneffe, Petit-Rœulx, Arquennes, Marche, Ways, Baulers, Glabais, Bautersem.	17e et 18e s.
2239-40	Comptes des biens et des revenus. . . .	1677-1796
2241	Procès des chapelains contre les jésuites, au sujet de certaines rentes	1710

Chapellenies vicariales.

2242	Union des chapelles vicariales à la mense du chapitre (cop.)	1478
2243	Biens, baux, rentes, etc.	16e - 18e s.
2244	Manuel des recettes	1790-1797
2245-47	Comptes des chapellenies vicariales et des chapellenies sans titulaires (2). Années : 1425 à 1600, 1600 à 92, 1736 à 71. (Nombreuses lacunes)	1415-1771

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Abbayes et couvents.

2248	Abbaye de Villers. Mémoire concernant les donations faites à cette abbaye par le chapitre de Nivelles.	
2249	Annonciades. Pièces diverses	1607,1660

(1) Les revenus de cette fondation servaient à rémunérer l'assistance à divers offices.
(2) L'excédent de ces comptes était versé à l'actif de la fabrique.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
2250	Ordres mendiants. Dossier relatif à la défense faite par le gouvernement d'admettre ces ordres à Nivelles	XVIIe siècle

Séminaire.

2251	Rétablissement du séminaire épiscopal . .	1611-1613
2252	Rentes	XVIIIe siècle
2253	Fondations de bourses	1579, 1606, 1713
2254	Comptes	1779-1793
2255	Pièces diverses	17e et 18e s.

Béguinages.

2256	Cahier intitulé : « Atlas des biens des béguinages Goutisseau, Royauté et Ducquette, dressé en 1787 par le géomètre Dusart » avec plans d'une exécution très soignée .	1787
2257	État des biens du béguinage, transmis au gouvernement en	1787
2258	Comptes : 1461 à 63, 1472 à 73, 1790-91. .	15e au 18e s.
2259	Pièces diverses.	15e au 18e s.

BIENFAISANCE.

Hôpitaux.

2260	Généralités	XVIIIe siècle
2261	Hôpital du Saint-Sépulcre. Comptes . . .	1442-1443
2262	— — Pièces diverses .	17e et 18e s.
2263	— de Saint-Nicolas. Id.	Id.

Orphelinat.

2264	Entrée et sortie des orphelins	1762-1789
2265	État des biens de cette fondation	fin 18e s.
2266	Biens, revenus et charges. Pièces diverses .	XVIIIe siècle
2267	Comptes	1760, 1791
2268	Travaux effectués aux bâtiments	XVIIIe siècle

VARIA.

« Archives ecclésiastiques ». Numéros.		Années.
2269	Fondation par l'abbesse de Honsbroeck du petit catéchisme.	1598
2270	École dominicale dite *du petit Saint-Jacques*.	1784
2271	Règlement d'une confrérie intitulé : Union par l'amour du prochain	XVIIIe siècle
2272	Documents concernant plusieurs chapitres étrangers	Id.
2273	Mandement de l'évêque de Namur, relatif à l'observation du dimanche	1751
2274	Une toile peinte portant les armoiries des évêques de Liége depuis saint Lambert jusqu'à Ferdinand de Bavière	—
2275-79	Pièces de toute nature : notes, extraits, fragments, etc., réunies par le chanoine Bonnier. (Documents de peu d'intérêt et n'ayant souvent pas directement rapport au chapitre de Nivelles.) (Voir n° 1407.)	

II. — Archives reposant à l'église Sainte-Gertrude A NIVELLES.

A l'exception des nécrologes, les archives — peu nombreuses — conservées dans une petite salle attenante au chœur de Saint-Pierre, ne présentent pas un grand intérêt.

Outre quelques documents relatifs au chapitre, elles comprennent un certain nombre de comptes de la collégiale, divers comptes d'anciennes églises paroissiales de Nivelles (1) et cinq à

(1) Ces archives seront analysées dans le tome II de notre inventaire, consacré aux églises cures et bénéfices. A. D'H.

six cents actes sur parchemin (donations, titres de rentes, lettres scabinales) dont la plupart ne concernent pas directement l'église ou le chapitre de Sainte-Gertrude.

Généralités.

	Années.
Documents relatifs à la suppression du chapitre : correspondances, requêtes, etc. (Une liasse). . .	XVIIIe siècle.
Nombreux extraits de résolutions capitulaires. (Id.).	Id.
Procès divers	17e et 18e s.

Membres du chapitre.

Chanoinesses.	Distributions du chœur.	(Un reg.)	
—	Offices.	(Id.)	
—	Absences.	(Id.)	
Chanoines. Dossier relatif à la suppression de 18 prébendes masculines			1778

Biens, revenus et charges du chapitre.

Comptes de droits seigneuriaux à Lennick, etc.	1737-70, 1778-79
Restaurations effectuées aux frais du chapitre à l'église de Piétrebais. (Un dossier)	1736-1737
Dossier relatif à la création de rentes. (Id.)	17e et 18e s.

Église.

Registre aux biens et revenus	1795
Comptes de l'église. (Série complète)	1759-1773
Comptes dits « des droits de décoration et fabrique ».	1754-1781
Comptes de la chapelle du *Vénérable*.	1790-1797

Nécrologes. Anniversaires.

Obituaire du début du XVIe siècle, avec annotations jusqu'au XVIIIe . . . . (In-4° sur papier, relié en cuir brun, 96 f^{tes}.)	16e-18e s.
Cahier intitulé : Obituaire et notice de ceux et celles qui sont morts dépendant de la collégiale de Sainte-Gertrude	1715-1797

	Années.
Cah. Obituaire relatif aux chanoines et aux chanoinesses. (Écriture du XVIIIe siècle)	15e-18e s.

—

Série de feuillets intitulés : état des obits	1666-1720
Mémoire (calendrier) indiquant la sonnerie des cloches pour les obits et autres cérémonies . . .	XVIIe siècle.
Recueil contenant la description des 14 épitaphes gravées sur cuivre, existant dans la collégiale en	1796

Fondations.

Liasse de pièces relatives à la fondation des *bénédictions*.	1791-1797

Confréries.

Confrérie du Saint-Sacrement. Manuel	1768
— de Sainte-Cécile. Id.	1608

Varia.

Nombreux actes sur parchemin, consistant surtout en lettres scabinales	15e et 17e s.

———

III. Archives reposant au Palais de l'Archevêché A MALINES (1).

———

Généralités.

Copie du diplôme de Lothaire relatif à la division des biens de la communauté	1136

(1) Jusqu'à l'époque de l'érection des nouveaux évêchés, sous Philippe II, Nivelles dépendit du diocèse de Liége, et, à partir de ce moment, du diocèse de Namur; il ne faut donc pas s'étonner du nombre restreint d'anciennes archives reposant à Malines.

	Années.
Dossier relatif au projet de suppression de dix-huit prébendes masculines	1778

Procès.

Procès entre le chapitre de Nivelles et l'abbé d'Afflighem	XVIe siècle.
Volumineux dossier d'un procès ayant existé entre l'évêque de Namur et le chapitre de Nivelles, relativement à la réparation de la cure de Buzet . . .	XVIIe siècle.



TIRLEMONT

ÉGLISE COLLEGIALE

DE

SAINT-GERMAIN

INTRODUCTION

L'église Saint-Germain, à Tirlemont, qui avait pour patrons l'abbé de Saint-Denis de Brocqueroie et le chapitre de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liége, fut érigée en collégiale vers la fin du XIIe siècle.

L'organisation du chapitre fut surtout l'œuvre de saint Albert qui en jeta les premières bases au moment où il occupait la charge d'*investi* ou curé titulaire de cette église ; devenu évêque de Liége, il approuva toutes les dispositions prises en vue de cette fondation par Benoît, doyen du chapitre de Saint-Jean-l'Évangéliste, et par Rixon, seigneur d'une partie de Tirlemont.

A l'origine, ce corps ecclésiastique ne comptait que six canonicats, y compris la prébende décanale et l'écolâtrie ; en 1221, le duc de Brabant Henri Ier, frère de saint Albert, fonda une série de nouvelles prébendes (probablement six ; car le chapitre ne compta jamais plus de douze chanoines) auxquelles il assigna comme dotation douze bonniers de terres marécageuses près de Walsberghe, sous Wommersom, le produit de la dîme sur 83 autres bonniers sis au même endroit, et trois bonniers de terre à Bost (?).

Lors de la fondation du chapitre de Tirlemont, le droit de conférer les prébendes fut réservé au doyen du chapitre de Saint-Jean, à Liége, en sa qualité d'*investi* ou curé titulaire de Saint-Germain.

En 1243, l'accroissement considérable de la population décida Robert de Torote, prince-évêque de Liége, à créer une seconde place de curé à Tirlemont ; à partir de ce moment, les deux *investis*, qui officiaient alternativement dans l'église Saint-Germain et assuraient à tour de rôle le service paroissial, se partagèrent la collation des prébendes canoniales.

Cette situation se maintint jusqu'au moment où, en 1305, l'évêque Thibaud de Bar incorpora au chapitre de Saint-Jean une des deux investitures ; à la suite de cette décision, la collation de la moitié des prébendes de Saint-Germain fut attribuée au dit chapitre concurremment avec l'archidiacre de Liége, l'autre moitié restant l'apanage de l'*investi* dont les biens n'avaient pas été annexés au patrimoine du chapitre liégeois.

Un accord fait au cours du xve siècle désigne par leurs noms les prébendes et bénéfices respectivement à la collation du chapitre de Saint-Jean et de l'*investi* de Saint-Germain ; il permet de constater que sur les six prébendes dépendant du dit chapitre, il y en avait trois directement conférées par l'archidiacre.

Le 16 juin 1479, le pape Sixte IV incorpora la seconde place d'*investi* au chapitre de Saint-Jean qui, l'année suivante — grâce au désistement de l'archidiacre — devint l'unique collateur de toutes les prébendes et des divers bénéfices de Tirlemont, à l'exception de ceux de l'église du Béguinage.

Le chapitre de Saint-Germain avait la collation de l'église de Vissenaeken-Saint-Pierre, alternativement avec l'abbaye de Vlierbeek. Plus tard, il céda ce droit aux moines de Tongerloo, en échange du patronat de l'église d'Oirbeek ; en outre, il jouissait de nombreux privilèges qui furent confirmés à diverses reprises par les papes et par les souverains ; il était exempt de la juridiction de l'ordinaire et bénéficiait de l'immunité en matière d'impôts.

En 1225, le Magistrat déclara prendre sous sa protection spéciale le doyen, les chanoines et les autres membres du clergé de Saint-Germain, et les affranchit, pour autant que cela dépendait de lui, de toutes tailles, contributions, accises ou autres charges quelconques ; il assura au chapitre le monopole de l'instruction publique et celui des offices solennels, défendant aux autres églises l'usage du chant ecclésiastique et celui des cloches ; d'autre part, tout prêtre nommé à un bénéfice quelconque devait être agréé par le chapitre.

Parmi les autres prérogatives, il y a lieu de signaler le droit de correction que le chapitre exerçait sur ses membres et ses suppôts.

En dehors des punitions légères qu'entraînaient certaines négligences, incorrections ou désobéissances, les chanoines infligeaient parfois de fortes amendes et condamnaient les délinquants à des pèlerinages ou à des voyages souvent très pénibles ; leurs sentences étaient consignées dans un registre intitulé : *Liber correctionum et*

sentenciarum capituli, et exécutées par les soins de leur maire et de leur sergent ou porte-verges, *roeidrager*.

En 1691, à la suite de difficultés qui avaient surgi entre le grand-mayeur de Tirlemont et les chanoines, ces derniers déclarèrent que de temps immémorial leur chapitre était exempt de la juridiction séculière et formait un seul corps composé des chanoines, chapelains et suppôts tant laïcs que clercs, se réunissant tous les huit jours pour juger — sans l'intervention du pouvoir civil — les infractions commises par ses membres.

Le grand-mayeur, tout en reconnaissant le bien-fondé de ces affirmations, voulut cependant assimiler le maire, le secrétaire laïc et le sergent du chapitre aux officiers des autres juridictions privées, en exigeant d'eux le payement du *weinrecht*, droit qu'il était d'usage d'acquitter à l'occasion de l'exécution de chaque sentence rendue par des tribunaux particuliers : ses réclamations demeurèrent vaines.

Les réunions hebdomadaires du chapitre avaient non seulement pour but le jugement des délits mis à charge de ses membres, mais surtout l'examen des affaires courantes ; une fois l'an se tenait une assemblée générale à laquelle tous les membres et suppôts du chapitre : chanoines, chapelains, bénéficiers, officiers, etc., étaient tenus d'assister ; il y avait aussi des réunions extraordinaires chaque fois que le doyen le jugeait nécessaire.

Le doyen, chef du chapitre, présidait les assemblées capitulaires, veillait sur la conduite de ses subordonnés et tenait la main à la rigoureuse observance des statuts ; il remplissait les fonctions pastorales à l'égard des chanoines, des chapelains, des suppôts du chapitre et de leur famille, des prêtres de la ville et des membres de la noblesse, et avait le droit de célébrer leurs funérailles.

Aux jours de fêtes solennelles, il officiait à la grand'messe et retenait à dîner les prêtres qui l'avaient assisté dans les cérémonies.

En cas d'absence ou de non-résidence, il était remplacé de droit par le plus ancien chanoine, qui avait le titre de vice-doyen.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle, le doyen était élu par les membres du chapitre ; à partir du XVIIe siècle, on constate qu'il était nommé par le roi en sa qualité de duc de Brabant.

Le doyen du chapitre jouissait du tiers du produit des offrandes

et des enterrements, ainsi que du casuel provenant des mariages et des relevailles.

Au début du XVIe siècle, on réunit à la prébende décanale les revenus du bénéfice de Saint-Michel, à la charge de la célébration de trois messes par semaine.

En dehors du casuel, les revenus du décanat étaient assez minimes ; ils provenaient du tiers de la grande dîme d'Oirbeek ainsi que de quelques biens sis à Bunsbeek et à Byvoorde; ils se chiffraient en 1670 par 100 patacons, en 1696 par 150 florins et en 1791 par 100 florins seulement.

La haute surveillance des écoles de la ville incombait à l'écolâtre, qui nommait un sous-ordre désigné sous le nom de *rector scholarum ;* mais à partir du début du XVe siècle, la direction de l'enseignement public passa en partie aux mains du Magistrat ; au XVIIe siècle, les chanoines ne conservèrent plus que la direction de l'école des pauvres.

Comme nous l'avons dit plus haut, les revenus des deux investitures créées en 1243 avaient été incorporés au patrimoine du chapitre de Saint-Jean ; ils se composaient d'environ 700 florins que se partageaient les deux curés.

En 1620, l'archevêque de Malines réunit les prébendes des deux plébanies et il n'y eut plus qu'un seul curé pour toute la ville ; toutefois celui-ci avait l'obligation d'entretenir à ses frais un vicaire ou vice-pléban.

La plébanie possédait quelques biens fonds et jouissait de la dîme dite *thiende van Middel-Winge* qui se levait sur Overwinge, Neerwinge et Raetshoven. En 1787, le total de ses revenus s'élevait à 1,302 florins, dont la moitié environ provenait des distributions du chœur, des offrandes, du produit des chaises, etc.

L'entretien d'un vicaire constituait pour le pléban une charge très onéreuse ; aussi ce dernier ne cessa-t-il de réclamer de ce chef des augmentations de compétence ; en 1710, on affecta à l'entretien du vice-pléban les revenus de quatre chapellenies, auxquels vint s'ajouter, quelques années plus tard, un traitement fixe de 240 florins.

En 1672, l'église Saint-Germain comptait trente et une chapellenies et on y célébrait environ deux mille messes de fondation par

au; en 1787, il n'y avait pour les soixante-trois chapellenies qui existaient dans toute la ville de Tirlemont que onze chapelains résidents.

Le patrimoine du chapitre — assez considérable à l'origine — eut beaucoup à souffrir des troubles qui désolèrent la principauté de Liége à la fin du xve siècle; ses revenus diminuèrent à tel point qu'ils suffirent à peine à l'entretien des chanoines dont plusieurs furent obligés de quitter la ville; à certain moment, il n'y eut que six chanoines résidents. Cette situation ne s'améliora guère dans la suite et à diverses reprises les chanoines et les chapelains se plaignirent de ne plus être en mesure de faire face à leurs obligations.

En 1787, le chapitre possédait un livre censier à Tirlemont, Wommersom, Meer et Vissenaeken, d'un rapport de 370 florins; la moitié d'une dîme à Tirlemont et à Hougaerde, d'un rapport de 165 florins; deux petits *cheynsboeken*, appelé l'un: *liber anniversarii communis*, l'autre: *liber diversorum*, rapportant respectivement 42 fl. 19 et 69 fl. 15; une maison sise à Tirlemont; de nombreuses rentes et des parcelles de terres à Tirlemont, Hougaerde, Overlaer, Wever, Vissenaeken, Wommersom, Hackendover, Bunsbeek, Esemael, etc.

L'ensemble des revenus du chapitre — en y comprenant les ressources particulières de ses membres — laissait, toutes charges déduites, un boni d'environ 5,980 florins.

Lors de la conquête de la Belgique par la France, la ville de Tirlemont fut durement traitée par les envahisseurs; le 24 septembre 1794, le représentant du nouveau gouvernement fit savoir au Magistrat que la ville et le quartier étaient frappés d'une contribution extraordinaire de 400,000 livres à lever sur les propriétés privées, sur les biens des ecclésiastiques et des maisons religieuses, etc.

Pour assurer le payement de cette somme dans le plus bref délai, on s'empara de divers ôtages, parmi lesquels se trouvèrent deux chanoines de Saint-Germain: les prêtres Hermans et Clavers; en toute hâte, les membres du chapitre cherchèrent à réunir les 5,000 livres qui leur étaient réclamées, levant de l'argent à droite et à gauche, donnant leurs biens en garantie et se dépouillant de tout ce qu'ils possédaient personnellement.

Sacrifice bien inutile; car moins de trois ans après, tous les biens

ecclésiastiques étaient confisqués, et le chapitre de Saint-Germain — plus de six fois centenaire — définitivement supprimé (25 novembre 1797).

A. d'H.

---

(1) Sources: Fr. de Ridder. *Het pastoorschap van Thienen*. (Revue : *Bijdragen tot de geschiedenis van het Hertogdom Brabant*). Id. *Het capittel van S.-Germanus Kerk*. (*Ibid*. P. Bets. *Histoire de Tirlemont*. Wauters. *Communes belges : Tirlemont*. Archives du Royaume. Archives ecclésiastiques, n[os] 2280 à 2321 Id. États des biens du clergé, n° 46570.

TIRLEMONT

CHAPITRE ET ÉGLISE

DE

SAINT-GERMAIN

I. — Archives reposant aux Archives du Royaume A BRUXELLES

Généralités.

« Archives ecclésiastiques » Numéros.		Années.
2280	Collations de prébendes : bulles, lettres de placet, etc.	1653-1769
2281	Reg. in-4°. Manuscrit du doyen Henri Boxhorn relatif à divers objets : biens du chapitre, du décanat et des chapellenies ; testaments ; contrats de mariages ; biens de la fabrique de l'église, etc.	fin 16e s.
2282	Reg. Copies authentiques de pièces relatives aux privilèges de l'église, à la répartition des dîmes, aux procès suscités à l'occasion de la restauration de la tour, etc. . . .	XVIIIe siècle

Biens, revenus et charges du chapitre.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
2283	État des revenus du décanat	XVIIIe siècle
2284	Biens de la prébende *subdiaconale*. . . .	1648
2285	Dossier relatif à la grande dîme de Tirlemont, dite d'Avendoren	1709
2286	Sentence rendue en cause du doyen Goudin et du prélat de l'abbaye de Vlierbeek, au sujet de la dîme d'Oirbeek	1717
2287	Biens et rentes du chapitre. P. d. . . .	15e-18e s.
2288	État des biens et des charges du chapitre, transmis au gouvernement en	1787

Biens, revenus et charges de l'église.

2289	Biens appartenant à la fabrique de l'église .	15e-18e s.
2290	Comptes de l'église. Années : 1533 à 34, 1704-15,1720-29, 1739-47.	1533-1747

Fondations d'anniversaires.

2291	Manuel des biens dont les revenus sont affectés à la célébration d'anniversaires .	1651-1652
2292	Biens appartenant aux *anniversaires*. P. d.	15e-17e s.
2293	Comptes	1635-1636
2294	Testaments	XVe siècle.

Chapellenies.

2295	Actes de collation des chapellenies de Sainte-Agathe, de Saint-Antoine, de Saint-Denis, de Sainte-Elisabeth, de Saint-Etienne, de Saint-Georges, de Sainte-Hermelinde, de Saint-Jacques, de Saint-Jean-l'Évangéliste, de Saint-Lambert, de Saint-Laurent, de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Nicolas, des Onze-Mille-Vierges, des Saints-Pierre et Paul, de Saint-Sauveur, de Saint-Silvestre, de Tous-les-Saints et de la Sainte-Vierge	1635-1795

—

« Archives ecclésiastiques » — Numéros. —		Années. —
2296	Autel de la Sainte-Croix. Comptes. .	1688-98, 1759-66
2297	— de Saint-Hubert. Fondation de messes.	1705-1724
2298	— de la Sainte-Trinité. Acte de fondation.	1358

Plébanie.

2299	Acte par lequel Thibaud de Bar incorpore au chapitre de Saint-Jean, à Liége, une des deux places de curé de Saint-Germain. .	1305
2300	État des frais occasionnés par les réparations faites à la cure	1713
2301	Manuel des recettes de la plébanie. . . .	1737-1797
2302	État des biens et des charges de la plébanie, transmis au gouvernement en	1787

Confréries.

2303	Confrérie des âmes du Purgatoire. Comptes.	1708-1726
2304	— de l'administration des derniers sacrements. (H. Berechtinghe.) Id. . .	1740-1754

Tables du Saint-Esprit.

2305-11	Comptes des pauvres. Années : 1459-60, 1460-61, 1461-62, 1462-63, 1463-64, 1464-1465, 1465-66	1450-1466
2312	Terrier du XVe siècle	1441
2313	— du XVIIe siècle.	XVIIe siècle
2314	Registre aux baux	1743-1750
2315	—	1756-1775
2316	Pièces diverses : fragments, acquits, etc. .	1699-1781
2317	Pauvres écoliers. Pièces diverses	17e et 18e s.

Divers.

2318	Comptes et autres pièces relatives aux réparations effectuées au chœur de l'église et à la tour.	17e et 18e s.

« Archives ecclésiastiques ». — Numéros. —		Années. —
2319	Procès entre le doyen du chapitre et le Magistrat de la ville, concernant l'achat du carillon	1712
2320	Obligations inhérentes aux fonctions de maître de chapelle	1627
2321	Pièces diverses.	16e-18e s.

II. — Archives reposant à l'église Saint-Germain, A TIRLEMONT. (1)

GÉNÉRALITÉS.

Ancien inventaire.

Inventaire des documents concernant le chapitre, dressé au . . . . xviiie siècle

Chartrier.

Les actes de nature à être groupés sous ce titre sont au nombre d'une soixantaine ; ils comprennent des chartes épiscopales, des bulles d'indulgences, des attestations de reliques, des octrois de privilèges, des donations, des actes de fondations, des testaments, des sentences, des lettres scabinales, etc. (2). 1284-1672

Au point de vue de l'ancienneté, on y trouve deux actes du xiiie siècle, une vingtaine d'actes du xive, une quinzaine du xve, etc.

(1) Il existe un inventaire manuscrit de ces archives, dû à M. l'abbé de Ridder, vicaire de Saint-Germain, lequel a eu l'amabilité d'en envoyer une copie aux Archives du Royaume.

(2) Inventaire des archives de l'église : *Sectio VI.* (Plusieurs des actes analysés sous cette rubrique ne concernent pas directement le chapitre ou l'église de Saint-Germain.)

Années.

Les archives de l'église contiennent aussi une quinzaine de copies d'actes importants tels que bulles, chartes épiscopales, etc. (1) . . . . 1157 à 1480

Cartulaire.

Ce cartulaire contient la copie de 184 actes de 1214 à 1459.

On y trouve une charte du duc de Brabant, Henri Ier, conférant à l'église de Tirlemont le patronage de l'église de Vissenaeken et lui octroyant le quart de la dîme (1214) ; une sentence de l'official de Liége et un bref du pape Honorius III au même sujet (1226) ; une charte du duc Henri Ier relative à la cession de biens destinés à la fondation de nouvelles prébendes (1221) ; un acte de Robert de Torote créant une seconde cure à Saint-Germain (1243) ; une bulle du pape Innocent IV accordant au chapitre l'usage de certains chants religieux. 85 actes (achats et ventes de biens, donations, etc.) sont relatifs à la *prébende commune* (1239-1459) ; 21 actes, à des prébendes particulières (1257-1421); 59 actes concernent des fondations ou des dotations d'autels dans l'église Saint-Germain et dans d'autres chapelles de Tirlemont.

Ce recueil contient en outre la copie de treize testaments de 1289 à 1427 1214-1459

(Grand in-8°, sur parchemin. 115 folios [manquent les folios 26 à 39]. Écritures des xve et xve siècles.)

Statuts.

Copie des statuts du chapitre 1470

Correspondance.

Pièces diverses . . . . 17e et 18e s.

(1) Ibid. *Sectio IV*, n° 77.

Privilèges et exemptions.

	Années.
Procès entre le chapitre et le Magistrat, concernant la cave franche	1676
Id. concernant le logement des troupes	1676

Cour judiciaire du chapitre.

Registre intitulé : *Liber correctionum et sentenciarum capituli*	1457-1548
Rôle	1635-1681
Procès intenté par le Magistrat au chapitre pour lui contester le droit de rendre la justice	1691-1698

Procès.

Procès entre le chapitre et les capucins	1675
— et le couvent de Cabbeek	1699
— et l'hôpital Saint-Jean	1699
— et les frères de Notre-Dame	1701-1704
— et le couvent de Maagdendael, à Oplinter	1713-1716
Nombreux dossiers de procès	17e et 18e s.

Divers.

Registre intitulé : *Liber actuum mirabilium capituli sancti Germani*, contenant surtout des actes relatifs à des rentes.

On y trouve aussi la copie d'un acte de l'archidiacre de Liége déclarant que le chapitre de Tirlemont peut exercer le droit de correction sur ses bénéficiers (1308), une mauvaise copie d'un acte de 1521 relatif à l'annexion au chapitre, de l'église d'Overlaer, des sentences condamnant le chapitre de Saint-Jean-l'Évangéliste, de Liége, à payer les restaurations faites à Saint-Germain, des discussions juridiques, une note historique sur les reliques de la Sainte-Croix et sur celles de saint Germain, des pièces relatives au placement d'un carillon, une

Années.

généalogie assez étendue de la famille Vleminckx, des actes de décès, etc., etc. 1308-1735
Plusieurs liasses de requêtes et de mélanges . . . 17e et 18e s.

MEMBRES ET SUPPÔTS DU CHAPITRE.

Généralités.

Liste des chanoines et des bénéficiers. 1546
Nominations et installations de chanoines et de chapelains . . . . 1457-1540, 17e et 18e s.

Décanat.

Procès entre Jean Daems, doyen du chapitre, et le doyen de la chrétienté, au sujet des funérailles d'un prêtre décédé à Tirlemont 1685-1693
Mortuaire du doyen Jean van Winde. 1552

Officiers subalternes.

Quelques pièces relatives au mayeur et au secrétaire du chapitre . . . . 17e et 18e s.

BIENS, REVENUS ET CHARGES DU CHAPITRE.

Généralités.

Relevé des biens du chapitre 1685-1686
Ventes et achats de biens. Nombreux dossiers. . . . 17e et 18e s.
Revenus de la prébende de Sainte-Catherine (deux registres) 1574, 1643

Distributions.

Distributions du chœur 1770-1780

Dîmes.

Registre aux dîmes 1559
Dîmes à Oirbeek 1661

Cens et rentes.

	Années.
Cour censière de Heir et Rivieren. Rôle	1696-1707
— de Wulmersom et Meir. Id.	1671-1751
— de Guningen sous Vissenaeken. Id. .	1671-1697
Comptes des cens	1585-1586
Censier à Meir	1600
— à Tirlemont	1626
Registre aux rentes	1689-1690
Nombreux titres de rentes	1635-1792

Comptes du chapitre.

Comptes. Années : 1335-36, 1360-62, 1442, 1472-80, 1486-87, 1491, 1494, 1507-08, 1520-21, 1530-31, 1545-46, 1553, 1557-60, 1562-63, 1566, 1568, 1570, 1576-99, 1604-06, 1617-28, 1642-1716	1335-1716

ÉGLISE.

Généralités.

Rituel (*ordinarius*) relatif aux fêtes	1629
Onze cartabelles ou *directoria*	XVIIe siècle
Restauration de l'église après les incendies de 1536, 1592, 1635 (pillage), 1708.	16e au 18e s.
Restauration de l'église au XIXe siècle. (Onze liasses.).	XIXe siècle.
Dossier relatif au placement d'un beffroi	1710-1723

Comptes de l'église.

Comptes. Années : 1786-89, 1793-94, 1797 à 1811, 1812-13	1786-1813

Fondations et anniversaires. Nécrologes.

Registre aux fondations van Nieuwenhuyse, van Brussel, Nackaerts	1424
Pièces diverses relatives aux anniversaires	17e - 19e s.

	Années.
Testaments : Marie Nackaerts (1511), Jean du Bost (1391), Wouter van Hamale (1480), Henri van Weddingen (1694), Henri Peyssens (1715), Jean d'Oppagne (1673), Jean Rogghe (1673), Frans Standaerts (1727), Arnold Onghenade (1319), Renier van Grimde (1300), Jean van Honsem (1352), Henri Cleynheeren (1416)	1300-1715
Registre intitulé : *Liber anniversariorum*	1572
— *Liber mortuorum*	1572
Quelques extraits de baptêmes et de mariages de l'époque de la Révolution française	fin 18e s.

Chapellenies.

Chapellenie de Sainte-Barbe. Comptes	1698-1732
— de Saint-Denis. Censier	1519
— de Saint-Georges. Revenus	1534-1548
— de Saint-Julien. Pièces diverses . . .	XVIIe siècle
— de Saint-Nicolas. Actes de fondation (cop.)	1221
Revenus des bénéfices vacants	XVIIIe siècle
Procès entre chapelains	Id.

Plébanie.

Dossiers concernant la cure.	1771-1854
Procès entre les plébans de Saint-Germain et le chapitre de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liége, concernant le droit de personnat à Tirlemont	1616-1626
Pièces diverses concernant la plébanie	17e et 18e s.

Vice-plébanie.

Document relatif à l'attribution d'une prébende canoniale à la vice-plébanie	1684

Confréries.

Confrérie de l'Adoration perpétuelle. Liste des membres .	1770
— — Comptes .	1649-1651

	Années.
Confrérie des âmes du Purgatoire. Rentes et pièces diverses	1708-1785
— de la Sainte-Croix. Comptes et divers . .	16e - 18e s.
— de Saint-Hubert. Liste des membres. . .	1690, 1820
— — Pièces diverses	xviiie siècle
— du Saint-Rosaire. Liste des membres . .	1826 - 1869
— — Biens, comptes, etc. . .	1530 - 19e s.
— du Saint-Sacrement. Rentes	1777-1811
— — Comptes et divers . .	16e - 19e s.

OBJETS DIVERS.

Doyenné de Tirlemont.

Documents relatifs à l'ancien doyenné de Tirlemont : Avendoren et Grimpde. — Breissem et Cumptich. — Haekendover. — Melin et Gobbertange. — Bautersem, Vertryck, Neerbutsel, Opvelp et Neervelp. — Binckom, Attenrode, Wever, Willebringen et Oplinter. — Elixem, Neer-Heylissem et Esemael. — Goidsenhoeven. — Autgaerden. — Oirbeek . . .	xviie siècle
Visites décanales	Id.
Pièces diverses	17e et 18e s.

Couvents.

Barbaradael ou Val-Sainte-Barbe. Comptes. . . .	17e et 18e s.
Daelenbroek ou Val-Sainte-Anne. Id.	16e et 17e s.
Dames blanches. Pièces diverses	xviiie siècle
Maegdendael, à Oplinter. Livre de la pitance. (Petit in-folio sur parchemin, 103 folios. Belle écriture du xive siècle)	1383
Béguinage. Pièces diverses	xviiie siècle

Instruction et bienfaisance.

École des pauvres. Comptes	1548, 1559 - 1560
Hôpital Saint-Laurent. Comptes (lac.)	1476 - 1744
— Ventes de biens	xviiie siècle

III. — Archives reposant au Palais de l'Archevêché A MALINES.

Généralités.

	Années.
Acte de fondation du chapitre. (Copie du XVIe siècle.)	—
Statuts	1482, 18e s.
Correspondance échangée entre le chapitre et l'archevêché. (Quelques lettres.).	17e et 18e s.
Formules des serments prêtés par les membres du chapitre	XVIe siècle
Conflits entre les chapelains et le chapitre	1709, 1731
Conflits entre les capucins et le chapitre, concernant l'exercice du culte	1675
Conflits entre le chapitre de Saint-Jean, à Liége, et celui de Tirlemont	XVIIe siècle
Visites canoniques. (Nombreux actes.)	1609-1731

Membres du chapitre.

Décanat. Présentations et nominations de doyens. Années : 1670, 1672, 1678, 1681, 1694, 1731, 1749, 1765, 1780	1670-1780
Décanat. État des revenus	1587-1588
Chanoines. Présentations et nominations	XVIIe siècle
— Échanges de bénéfices	1494, 1752, 1761

Biens et revenus du chapitre.

États des biens du chapitre	1575, 1577
Comptes des revenus (gros registre).	1526-1544

Église.

Conflit entre les chapitres de Tirlemont et de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liége, au sujet de réparations faites à l'église Saint-Germain	1540-1566
Comptes de la fabrique (six registres).	1516-1576

Chapellenies.

	Années.
Chapellenie de Sainte-Anne. État des revenus . . .	XVIIe siècle
— de Saint-Jean-l'Évangéliste. Id. . . .	Id.
— de Saint-Josse. Id.	XVIIIe siècle
— de Sainte-Marguerite. Id.	1632
— de Saint-Pierre. Id.	1723

Plébanie.

Présentations et nominations de plébans.	1598-1802
État des revenus	1575-1750
Construction de la cure	1771

Confréries.

Confrérie de la Sainte-Trinité. P. d.	1646-1678
— de Saint-Hubert	1679

Chapelle Notre-Dame-de-Pierre.

Dossier relatif à une guérison miraculeuse	1664

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME PREMIER

ÉGLISES COLLÉGIALES

AERSCHOT

Église collégiale de Notre-Dame.

ANDERLECHT

Église collégiale de Saint-Pierre.

PAGES.

BRUXELLES

Église collégiale des SS.-Michel et Gudule.

II. — *Archives reposant à la cure de Sainte-Gudule, à Bruxelles.*

DIEST

Église collégiale de Saint-Jean-Baptiste

DIEST

Église collégiale de Saint-Sulpice.

LÉAU

Église collégiale de Saint-Léonard.

LOUVAIN

Église collégiale de Saint-Jacques.

PAGES.

LOUVAIN

Église collégiale de Saint-Pierre.

NIVELLES

Église collégiale de Sainte-Gertrude.

PAGES.

II. — *Archives reposant à l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles.*

III. — *Archives reposant au Palais de l'Archevêché, à Malines.*

TIRLEMONT

Église collégiale de Saint-Germain.

I. — *Archives reposant aux Archives du Royaume, à Bruxelles.*

II. — *Archives reposant à l'église Saint-Germain, à Tirlemont.*

III. — *Archives reposant au Palais de l'Archevêché, à Malines.*

